

ISSN 2429-7631

R H P M

REVUE D'HISTOIRE

ET DE

PROSPECTIVE

DU MANAGEMENT

I/2 2015



*Editions de la
Gestion
Saint-Denis
FRANCE*

RHPM, revue scientifique

Rédacteur en chef :

Luc MARCO

Professeur de Sciences de Gestion

(UP13, SPC & CEPN).

Comité scientifique :

- BAUJARD, Corinne, maître de conférences HDR en sciences de gestion (Université d'Evry).
- DEGOS, Jean-Guy, professeur émérite de comptabilité, contrôle, Audit (Université de Bordeaux).
- FONTAINE, Philippe, professeur d'économie (ENS Cachan et IUF).
- MIHAYLOVA, Stefka, maître de conférences HDR en GRH (UP 13, SPC).
- NOUMEN, Robert, maître de conférences HDR en logistique (UP13, SPC).
- POIVRET, Cédric, docteur et PRAG en sciences de gestion (UPEM).
- SMIDA, Ali, professeur des universités en sciences de gestion (UP13, SPC, UFR SMBH & CEPN).
- TCHANKAM, Jean-Paul, professeur de stratégie HDR (Kedge Bordeaux).

Tarif d'abonnement: 40 euros pour un an.

22 euros pour un numéro. Paiement par chèque à l'ordre de :

Association IHPM, chez L. Marco, 3, rue James Watt 93200
Saint-Denis.

Les articles non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs.

Les ouvrages pour notes de lecture doivent être envoyés au rédacteur en chef.

Site internet: [//ihpm.hypotheses.org](http://ihpm.hypotheses.org)

ISSN: 2429-7631

© Editions de la Gestion, Saint-Denis, 2015.

Volume 1 – Numéro 2 – juillet-décembre 2015

REVUE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE DU MANAGEMENT

Editorial : *Du présent au passé, ou les chemins de traverse.*
/ p. 5

Musées en question

Philippe HOUDY, *La maison des Humanités. Présentation d'ensemble du projet.* / p. 7

Corinne BAUJARD, *Louvre-Abu Dhabi dans l'île de Saadiyat : Quel modèle de musée universel au Moyen Orient ?* / p. 25

Innovation

Floriane BODOLEC, *Développer les filières bois françaises par les clusters : éléments rétrospectifs et perspectives.*
/ p. 47

Jean-Guy DEGOS et Oussama BEN HMIDEN, *Histoire, perspective et limite des innovations des agences de notation financière pour conserver leur pouvoir et leur marché.* / p. 71

Érudition

LUC MARCO, *Le gestionnaire bibliophile, conseils pratiques pour collectionner.* / p. 95

Documents et Commentaires

Eustache DE FAVEROLLES (1665), *Discours d'un fidèle sujet du Roi, touchant l'établissement d'une Compagnie française pour le commerce des Indes Orientales : adressé à tous les Français. Suivi de la demande de privilège royal.* /p. 111

Pietro VERRI (1771) *Réflexions sur les qualités d'un ministre des finances ou d'un ministre de l'économie.* / p. 147

Jean-Guy DEGOS, *Le comte Pietro de Verri (1728-1797), Philosophe, économiste et historien.* / p. 149

Parutions récentes

LINCOL (2015) *Essai sur l'administration des entreprises industrielles et commerciales*, Saint-Denis, Edi-Gestion. / p. 163

CROUZET, G. (2015) *Genèses du Moyen-Orient*, Paris, Champ-Vallon. / p. 165

*

Éditorial

Du présent au passé, les chemins de traverse.

« Les paysans ont quelquefois la charrue trop longue.
Il faut aller à la sagesse par le plus court, par des *chemins de traverse*. »
Jule Renard, *Journal 1887-1910*, p. 529.

L. Marco

Rédacteur en chef

C E numéro complète bien le premier, paru en juillet : un dossier initial, deux articles innovants, un texte d'érudition, deux documents anciens remis au goût du jour, ainsi que deux annonces de parutions importantes. L'ensemble fait sens car il utilise des chemins de traverse rarement utilisés par les chercheurs en sciences sociales. Un chemin de traverse est un passage transversal par rapport à un ordre donné : un sillon, un rail, une route, un conformisme intellectuel, des faits mal connus, des idées toutes faites, des préjugés bien ancrés dans la tête des hommes ou le cœur des femmes.

Le présent est une dérivée de l'espace qui se déplace dans l'Univers. Le reflet du passé se trouve principalement dans les archives et les musées. Ici deux articles présentent un musée en devenir (la Maison des Humanités) et un musée en construction (Abu Dhabi). La muséologie est encore un terrain en friche en sciences de gestion : ces deux textes veulent débroussailler la partie la moins visible de ce terrain, celle qui est sur la pente la moins lumineuse mais pas la plus abrupte. Les musées ont souvent une architecture en rupture avec l'environnement immédiat, c'est en cela qu'ils sont novateurs.

L'existant est une forme figée du présent et du passé récent. Deux autres textes présentent la filière bois et les agences de notation. La filière bois est un enjeu important de la transition écologique car les arbres stockent des quantités incroyables de CO² et restituent la majeure partie de l'oxygène dont nous avons besoin pour vivre. Les agences de notation sont les gendarmes de la gestion des grandes entreprises et des institutions de poids. Le lien entre les deux articles est l'innovation qui sous-tend l'architecture de ces plaques invisibles pourtant bien apparentes sous la lumière infrarouge des chercheurs.

Le passé est une forme antérieure du présent qui fuit. Trois textes rendent compte de cette fuite qui est d'autant plus intéressante que nous connaissons la suite de l'histoire. Quand Louis XIV s'attribue la grande île de Madagascar pour lancer la *Compagnie des Indes orientales*, on peut sourire de cette prétention coloniale, mais la lutte avec les hollandais était alors un enjeu stratégique important pour le commerce extérieur de la France. Quand Verri s'interroge sur les qualités nécessaires à un bon ministre des finances ou à un excellent ministre de l'économie, on ricane en pensant aux gouvernants qui ont failli en la matière (Law, Pétain) et on peut adresser un clin d'œil aux ministres actuels qui ne connaissent pas ce texte prémonitoire. C'est qu'il faut se constituer une bibliothèque de livres anciens d'économie politique ou de commerce avant de comprendre les textes actuels. Notre article livre quelques clés pour ouvrir ce passage interstitiel entre la pensée d'autrefois et celle d'aujourd'hui.

Enfin le futur est la projection décalée du présent qui progresse. Deux ouvrages importants sont parus récemment qui peuvent nous aider à peser ce décalage ou à mesurer cette progression. Quand en 1869 l'inconnu expert-comptable dénommé Lincol fait paraître son *essai sur l'administration des entreprises industrielles et commerciales*, il ne sait pas que son livre disparaîtra complètement de nos bibliothèques pendant 146 ans ! Cité uniquement deux fois dans l'intervalle, il ne resurgit que maintenant pour entrer définitivement dans la liste des grands classiques du management. Quand en 2015 le Moyen-Orient devient le centre de toutes les attentions, un recul historique sur 670 pages ne peut faire que du bien au débat public.

Tel est ce numéro : transversal et tout de cheminement finement inspiré. Nous vous en souhaitons une bonne lecture, qui viendra agrémenter quelques illustrations graphiques. Car les chemins de traverse ne sont jamais plus beaux que sous l'arc-en-ciel de nos campagnes dés-embrumées.



Musées en Question

La Maison des Humanités

Présentation d'ensemble du concept

Professeur Philippe Houdy
Université d'Evry
« School of Humanities » de Paris Saclay
Laboratoire CNRS IDHES
Octobre 2015

Centre d'animation culturel, musée-laboratoire, musée universel, musée du futur : la *Maison Des Humanités* se veut un outil pédagogique et ludique sur les savoirs ouvert au plus grand nombre dans le respect de la diversité culturelle où les enfants, les familles, les seniors pourront venir réfléchir, pratiquer et s'amuser autour des valeurs communes partagées par l'Humanité. Mots clés : musée universel, musée du futur, centre d'animation culturel, humanisme, pédagogie inversée, échange réciproque des savoirs.

Cultural animation center , laboratory-museum, universal museum , museum of the future : the "Maison Des Humanités" aims to be a fun and educational tool on knowledge open to as many people in the respect of cultural diversity where children , families , senior citizens can come to think , practice and have fun around the common values shared by humanity. Key words: universal museum, museum of the future, cultural animation center, humanism reverse pedagogy, mutual exchange of knowledge.

INTRODUCTION

CE sera un « musée universel » du futur où les enfants des écoles, des collèges et des lycées ainsi que le grand public pourront venir échanger sur les savoirs (civilisations, arts, sciences, lettres, spiritualités, abyssaux) en participant à des ateliers au-delà des expositions permanentes et temporaires.

Ce sera aussi un lieu d'échanges des connaissances et d'animations culturelles où par des activités ludiques pratiques et virtuelles en ateliers, le public sera acteur de sa propre approche des savoirs. Encadrées par des pro-

fessionnels des arts, des sciences et des lettres et des bénévoles, les activités permettront des échanges intergénérationnels.

Dans le respect de la diversité culturelle, les visiteurs, à travers la mise en commun de valeurs universelles d'Humanisme, de non violence, de paix, d'ouverture à l'autre et d'écoute iront vers une histoire du Monde partagée. Le public mis au centre des activités de la **Maison des Humanités** pourra ainsi faire évoluer l'établissement suivant ses inspirations et son ressenti.

Des espaces intérieurs permettant la réflexion et des jardins extérieurs favorisant la détente feront de la **Maison Des Humanités** un lieu ludique d'exploration des savoirs. La MDH permettra, ainsi, de donner au plus grand nombre l'accès à la culture et au savoir et à chacun de devenir acteur de son propre savoir.

I) L'ESPRIT DE LA MAISON DES HUMANITÉS

La réflexion sur les nouvelles formes de musées et d'animations culturelles nous a amené à concevoir la Maison Des Humanités (MDH) pour répondre aux attentes les plus larges, notamment celles des scolaires et du grand public. Rêve utopique réalisable, dans la Maison des Humanités, le visiteur, quelque soit son origine, doit trouver une identification et une projection valorisante dans un monde aux savoirs multiformes et présentant une diversité culturelle enrichissante. Capter l'esprit du Monde, transmettre les savoirs en s'appuyant sur le sens et le fond en cherchant à mettre en évidence et à sensibiliser à ce qui nous rapproche et nous unit, nous semble essentiel : respect de l'Homme, des animaux, de la nature et de notre environnement. Tous les espaces auront des dénominations reprenant les grandes figures de l'histoire des civilisations et des disciplines des savoirs de façon à respecter la vérité historique : le visiteur pourra alors prendre conscience de la richesse des réalisations de l'Humanité en tout lieu et en tout temps. La première Maison des Humanités pourra servir ainsi de modèle à d'autres MDH dans le Monde, dans lequel nous pourrions avancer dans une histoire partagée. Un réseau des MDH pourra alors être créé afin de faire émerger une culture mondiale de valeurs communes partagées par le plus grand nombre, favorisant l'esprit critique, le libre arbitre et la liberté de conscience [1 à 3].

II) DESCRIPTION DU PROJET

La « Maison Des Humanités » sera organisée autour de deux espaces d'activités : la **Maison** elle-même composée du musée et de la « ruche », et un **parc** comprenant jardins du monde, forêt et espaces ludiques. L'esprit

Musées en question.

de la Maison des Humanités se développera à partir des trois acceptions définissant le terme d'Humanité(s) : le respect de la diversité des êtres humains et de leurs sensibilités, les qualités humanistes et la recherche des « Humanités » en termes de savoir.

III) LA MAISON

Dans la Maison seront développés les deux axes majeurs d'activités de la MDH : transmission des savoirs dans la partie muséale et transmission des savoir-faire dans la partie « Ruche » où les visiteurs pourront mettre en pratique leurs savoirs dans des ateliers. L'ensemble des savoirs sera mis en exposition et en pratique de façon à permettre une sensibilisation à la diversité culturelle et à la diversité des savoirs. Le visiteur doit pouvoir découvrir des aspects des savoirs qui n'avaient pas forcément été les moteurs de sa venue.

1) LE MUSÉE

La partie muséale de la maison sera organisée en 8 espaces : histoire des civilisations, arts, sciences, lettres, spiritualités, abyssaux, grandes questions du futur et enfin expositions temporaires thématiques. Dans les salles d'exposition de chaque espace, différents niveaux de « lecture » seront accessibles afin de s'adresser de manière pédagogique au plus grand nombre : **pour le grand public**, les cartels seront positionnés à hauteur d'homme (historique, grandes idées, grands hommes), **pour les enfants**, les cartels seront positionnés à mi-hauteur (historique, objets quotidiens, métiers) et enfin **pour les petits**, les cartels seront fixés au sol (écrans tactiles, jeux). L'ensemble des cartels thématiques sera supervisé et réalisé par des spécialistes de chaque domaine proposé. Des écrans géants tactiles permettront une approche interactive des savoirs. Des œuvres issues de musées partenaires seront présentées. Au centre de chaque salle, des **ordinateurs interactifs** (documents, audio, vidéo, animations) permettront d'approfondir les présentations murales. Enfin, dans chaque espace une **mini bibliothèque** (tables, chaises, coussins, quelques livres de chaque discipline et de chaque niveau de lecture : adultes, lycéens, collégiens, élémentaires, maternelles) sera mise à disposition. Les salles d'exposition seront animées par des bénévoles des associations locales et des universitaires locaux permettant un échange trans-générationnel notamment avec les jeunes visiteurs. Une approche en pédagogie inversée sera privilégiée de façon à être au plus près des connaissances du visiteur et ainsi de favoriser le questionnement.

1-1) CIVILISATIONS

Dans le premier espace, les grandes civilisations à travers les âges seront décrites sur deux flèches du temps (de part et d'autre de l'espace) que l'on pourra remonter pour suivre l'évolution des différentes cultures et de leurs interactions et percevoir ainsi la continuité, la transmission et l'apport de chaque civilisation. Cet espace présentera en transversalité l'émergence des arts, des sciences, des lettres et des grandes spiritualités de chaque époque. Les grandes civilisations historiques (Lascaux, Mésopotamie/Egypte/Indus/Chine Xia, Rome/Grèce/Chine Han, Inde Gupta/Monde arabo-musulman/Chine Tang, Europe/ Amérique/Chine Song et Ming, Asie, Afrique, Madagascar, Océanie) et les civilisations nomades seront présentées [4 à 9].

1-2) ARTS

L'espace « arts » comprendra trois grandes parties. Une partie consacrée à notre environnement quotidien à travers les âges (architecture, mobiliers, outils, jardins, vêtements), une partie dédiée aux arts liés aux cinq sens (peinture et photo [vue], sculpture [toucher], musique [ouïe], gastronomie [goût], parfum [odorat]) et enfin une partie plus en rapport avec le mouvement (danse, sport, cinéma, dessin animé, jeux, arts forains). Le visiteur pourra ainsi être sensibilisé à l'importance de chacune de ces expressions qui touchent au plus profond de chacun [10, 11].

1-3) SCIENCES

L'espace dévolu aux sciences, techniques et découvertes comprendra de même trois grandes parties : une partie consacrée aux Sciences de l'Homme et de la Société (psychologie, sociologie, politique, droit, économie), une partie consacrée aux Sciences de la Matière, de la Nature et de la Vie (physique, chimie, biologie, médecine, informatique, mathématiques) et enfin une troisième section exposant des Sciences fortement transversales (archéologie, anthropologie, histoire naturelle). Alliant aspects historiques, fondamentaux et applicatifs, le visiteur sera sensibilisé à l'évolution de ces disciplines vers une transversalité de plus en plus grande dans le monde d'aujourd'hui [12 à 15].

1-4) LETTRES

De même que pour les arts et les sciences, l'espace « Lettres » sera formé de trois parties : une partie axée sur la réflexion (philosophie, littérature, roman, histoire, écriture/ traduction), une partie plus orientée vers le spec-

Musées en question.

tacle (théâtre, poésie, contes, fables) et enfin une partie présentant la littérature de détente (épopée, aventure, science-fiction, policier). A partir de grands textes et d'archétypes de personnage à travers l'histoire et les différentes civilisations, le visiteur sera sensibilisé au fait que par les mots et l'écriture, la richesse de la diversité culturelle recouvre souvent des approches symboliques partagées [16 à 18].

1-5) SPIRITUALITÉS

Comme les autres espaces, cet espace sera organisé en trois parties : Spiritualités d'occident (Judaïsme, Christianisme, Islam) spiritualités d'Asie (Hindouisme, Bouddhisme, Taoïsme, Confucianisme, Shintoïsme) et enfin réflexion sur la spiritualité d'aujourd'hui (Libre-pensée, Synchrétisme, Droits de l'Homme) Une présentation de leurs grands textes et de leurs grandes figures permettra un positionnement historique. L'étude de leurs valeurs communes et de ce qui les rapproche favorisera le développement d'une Culture de la Paix [19 à 21].

1-6) ABYSSAUX

Au-delà de la sensibilisation aux grandes réalisations de l'Humanité, comme nous avons pu le voir dans les espaces d'exposition précédents, il nous semble fondamental de reconnaître et d'analyser la face sombre des comportements humains. Pour ce faire, un espace sera réservé à ce que nous appelons les Abyssaux pour regrouper l'ensemble de ces déviations dont chacun doit prendre conscience afin de réagir et de développer en retour le sens du respect de l'autre. Les heures sombres de l'Humanité seront ainsi présentées suivant trois sections : les Abyssaux réservés aux adultes, les abyssaux expliqués aux enfants et enfin les grandes figures de résistance à ces déviations. La shoah, les génocides, les guerres, l'esclavagisme, le goulag, les armes de destruction massive, les attentats, les assassinats politiques, les violences contre les femmes, le racisme, la xénophobie seront traités de la manière la plus pédagogique à partir essentiellement d'œuvres d'artistes traitant de ces sujets [22 à 51].

1-7) AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Fort de la présentation de l'ensemble des savoirs de l'Humanité visible dans les espaces précédents, un espace sera dédié aux grandes interrogations sur le futur du développement de l'Humanité. Les questions posées de manière la plus ouverte possible permettra de percevoir l'importance de chaque champ disciplinaire en interaction avec les autres dans une approche transversale. Les sujets traités au plus près de l'actualité du devenir

de l'être humain permettront une ouverture aux questionnements fondamentaux de chacun. Pourront être posées des interrogations sur les domaines suivants : les droits de l'Homme, le respect de la diversité culturelle, le développement durable, la répartition des richesses de la planète, les nouveaux métiers, les matériaux du futur, la médecine de demain [52 à 55].

1-8) EXPOSITION TEMPORAIRE

Enfin, huitième espace, celui consacré aux expositions temporaires, pour compléter de manière ludique, l'exploration des sept espaces permanents précédents. L'exposition annuelle temporaire accueillera des artistes, des scientifiques, et des littéraires sur un thème transversal comme par exemple les lucioles ou la voie lactée. L'expression libre des intervenants permettra au visiteur de ressentir la multiplicité des approches sur un thème donné et de percevoir l'aspect multiforme des savoirs, de leurs interactions et de leur transversalité.

2) LA RUCHE

La « ruche » sera, elle, consacrée aux ateliers, à la pratique et à la détente : les visiteurs pourront mettre découvrir et s'initier de manière concrète et ludique à l'ensemble des savoirs présentés dans la partie muséale. Y seront organisés des ateliers d'art, de science et de lettre. Par ailleurs une salle de spectacle et une cyber- cafeteria permettront de se relaxer. Un jardin intérieur avec une pagode complétera les espaces d'activité.

2-1) LES ATELIERS

Ils seront animés par des scientifiques, des étudiants, des bénévoles des associations partenaires et des professionnels d'associations spécialisées dans l'animation culturelle. Ces ateliers concernent les arts, les sciences et les lettres.

2-1-1) ART

Depuis plusieurs décennies, les grands musées ont développé l'accès à l'art à tous les publics et notamment aux enfants à travers des parcours dans les collections et des ateliers de pratique. Fort de cette expérience, la Maison Des Humanités proposera aux scolaires des animations à l'intérieur de la partie muséale mais aussi la mise en pratique des arts. Particulièrement centrées sur le dessin, la peinture, la sculpture, le modelage, la construction de structures et de marionnettes, les activités en ateliers permettront aux plus jeunes de se sensibiliser de manière concrète aux réalités de la production artistique.

Musées en question.

2-1-2) SCIENCES

De la même manière, les grandes institutions ainsi que certaines associations ont développé un savoir faire en matière de pédagogie des sciences depuis quelques décennies. Il est ainsi possible de faire réaliser des expériences à des enfants et d'échanger avec eux sur le savoir acquis à partir de ces expériences. Dans cet esprit, la Maison Des Humanités proposera des ateliers de sensibilisation aux sciences en physique, chimie, biologie, mathématiques et informatique dans une démarche ludique.

2-1-3) LETTRES

Au-delà de la lecture des contes, élément fondamental de la sensibilisation à la littérature, il sera proposé aux enfants des ateliers de réflexion philosophique comme il se développe de plus en plus dans les milieux scolaires. Des ateliers de calligraphie complèteront de manière pratique cet ensemble d'activités.

2-2) LA SALLE DE SPECTACLE

La salle de spectacles (100 places) scène ouverte aux concerts et aux spectacles pourra aussi servir aux ateliers pour enfants. En effet, dans le cadre de ces ateliers, des spectacles orientés sur la découverte des arts, des sciences et des lettres s'y tiendront mettant en scène les grands questionnements et les grandes figures de ces domaines.

2-3) LA CYBER-CAFÉTÉRIA

La cyber-caféteria comprendra deux espaces : un espace de restauration légère avec connexion wifi, permettant au public de se détendre et de discuter des savoirs observés pendant la visite, et un grand espace libre pour les pique-niques intérieurs (100 places). Ce double espace accueillera également des expositions temporaires d'artistes locaux.

2-4) LA PAGODE ET LE JARDIN INTÉRIEUR

La pagode, pavillon octogonal **au cœur de la Maison** est un lieu de recueillement. Il accueillera les représentations des différentes spiritualités majeures de l'histoire de l'Humanité. Cet espace est dévolu à la méditation et à la réflexion sur les espaces spécifiques rencontrés dans la visite de la partie muséale de la Maison, notamment ceux dédiés aux spiritualités et aux abyssaux. Le jardin intérieur, accueillant la Pagode, sera conçu comme les jardins de cloître de manière sobre et respectueuse du silence propre à ce lieu.

IV) LE PARC

Le parc comprendra, jardins thématiques, bois et espaces ludiques. Il prolongera par les jardins thématiques, la présentation des savoirs au fil des siècles. Le bois, espace très arboré, permettra de présenter grandeur nature différents environnements végétaux et de séparer les parties dédiées à la réflexion et à la sensibilisation de la partie plein air : les espaces ludiques dédiés, eux, à la détente et aux jeux.

1) LES JARDINS THÉMATIQUES :

Les jardins thématiques seront l'illustration des jardins des civilisations présentés dans la section « les cinq sens » de la partie muséale. Ils entoureront la partie muséale permettant à celle-ci de se développer dans un cadre de verdure offrant une perspective d'évasion vers l'eau et la montagne, la nature entrant dans le jardin et amenant le visiteur à une sensibilisation à l'environnement. Y seront présentés les grands jardins caractéristiques de diverses cultures que l'on retrouve le plus souvent dans les jardins botaniques à travers le monde : jardin chinois, jardin japonais, jardin anglais, jardin persan, jardin méditerranéen, jardin à la française.

2) LE BOIS :

Séparant les espaces calmes (musée, ruche, pagode, jardins thématiques) et les espaces de détente (espace pique-nique, jeux pour enfants, jeux de ballon) ils permettront de rencontrer des espèces végétales propres à nos régions ou de toutes provenances et acclimatées à notre climat.

3) LES ESPACES LUDIQUES :

Lieux de détente et de jeux, les espaces ludiques seront répartis en trois lieux : aires de pique-nique, jeux pour enfants et jeux de ballon. Ils seront accueillis par des pelouses arborées. Ces espaces compléteront ceux de la Maison, permettant la détente après la réflexion. Des expositions d'œuvres d'art de plein air y seront organisées.

V) PERSPECTIVES

Depuis une trentaine d'années, les grandes institutions, les musées et les associations réfléchissent et mettent en œuvre de nouvelles formes de sensibilisation et de transmission de la culture et des savoirs pour le plus grand nombre. La Maison Des Humanités s'inscrit dans cette démarche. Musée universel, musée du futur, lieu d'animation culturelle du XXI^e siècle, espace d'échanges réciproques des savoirs, la MDH souhaite développer

Musées en question.

une approche des savoirs la plus complète et la plus ludique possible en mettant en avant le respect de la diversité culturelle. Multidisciplinaire, multiculturelle, elle souhaite que chacun se reconnaisse dans des savoirs et des valeurs qui permettront au plus grand nombre de s'inscrire dans une mondialisation humaniste réussie à travers une concorde planétaire [56 à 66].

VI) LES VISITEURS

1) LE PUBLIC

La Maison Des Humanités sera ouverte au plus grand nombre. L'implantation de la Maison Des Humanités permettra que des groupes de scolaires ou de seniors (association, entreprises) ainsi que les familles puissent facilement la rejoindre en transports collectifs ou individuels. La Maison des Humanités fonctionnera sur réservation de groupes en semaine (3 créneaux d'une heure le matin pour les seniors, 3 créneaux d'une l'après midi pour les scolaires) et librement le week-end pour les familles et le grand public. Les créneaux d'une heure permettront la fluidité de circulation du public et l'organisation des ateliers.

2) PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME CULTUREL

Les visiteurs pourront coupler la visite simple de la Maison Des humanités, avec une visite d'une journée ou de plusieurs jours sur d'autres sites culturels. Par exemple, les seniors visitant la Maison Des Humanités en matinée pourront après le repas visiter d'autres sites culturels locaux l'après-midi. Les scolaires pourront démarrer la journée par la visite de fermes, d'élevages, et d'autres lieux culturels avant de rejoindre la Maison Des Humanités pour un déjeuner piquenique suivi de la visite l'après midi.

3) LA FRÉQUENTATION

S'adressant à tout public, la Maison Des Humanités fonctionnera aussi bien en semaine que le week-end. Les publics visés en semaine sont les seniors des associations et des entreprises d'un côté et les scolaires d'un autre côté. Le public visé le week-end est celui des familles. Sur une année, la fréquentation, tous publics confondus, peut être estimée à 50.000 visiteurs. En effet, en semaine, pour 40 semaines d'activité (200 jours de semaines) sur 3 créneaux d'une heure avec 30 visiteurs par créneau et par demi-journée la fréquentation devrait correspondre à 18.000 seniors en matinée et 18.000 scolaires l'après midi soit 36.000 visiteurs par an. Par ailleurs, pour 40 week-ends par an (80 jours de week-end) sur 6 créneaux de 30 visiteurs par

jour, il peut être attendu une fréquentation de 14.400 visiteurs par an. Soit, au total, une fréquentation annuelle globale de 50.400 visiteurs.

VII) L'ORGANISATION

La Maison Des Humanité fonctionnera en étroite collaboration avec trois types de partenaires : d'un côté les institutions disciplinaires développant la création, la transmission et les échanges de savoirs (universités, écoles, musées, associations), d'autre part les institutions territoriales (état, région, département, communauté d'agglomérations, communauté de communes, mairie) permettant la mise en place d'une synergie locale et du fonctionnement de l'établissement et enfin, avec des entreprises souhaitant s'engager par mécénat auprès de la MDH pour sa réalisation et son développement.

Associant, gestion dans le cadre d'organismes sans but lucratif (associations loi 1901 ou fondations), gestion par sociétés commerciales (SARL, SA, Scop, Scic, Société d'économie mixte), gestion publique (régie directe, régie dotée de l'autonomie financière, régie personnalisée, groupement d'intérêt public à objet culturel, établissement public national, EPCC) et gestion privée (fondation, entreprise, mécénat), la MDH choisira sa structure avec ses partenaires de telle façon à en assurer la réalisation, le fonctionnement et l'évolution dans le respect de sa programmation et le respect de chaque partenaire.

Le conseil d'administration, définissant l'orientation et la politique générale de la Maison Des Humanités comprendra un représentant de chaque institution partenaire. Un conseil scientifique, constitué de personnalités du monde des arts, des sciences, et des lettres veillera à la définition, au respect et à l'évolution des grandes orientations de la Maison des Humanités exprimées notamment à travers les cartels thématiques, les expositions temporaires et les animations en ateliers. Un directoire formé d'un conservateur, d'un spécialiste de la médiation culturelle et d'un conseiller scientifique assurera la gestion au quotidien de l'ensemble du dispositif. Le personnel, composé d'un ensemble de 12 permanents, assurera la mise en cohérence thématique, spatiale et temporelle des visiteurs et des animateurs intervenant, qu'ils soient issus du milieu institutionnel (universités, lycées, collèges, écoles) ou associatif en tant que professionnel ou en tant que bénévole. 30 intervenants par jour issus du milieu professionnel ainsi que 30 intervenants par jour issus des associations devraient permettre un fonctionnement pédagogique optimal de la MDH. Tous les aspects logis-

Musées en question.

tiques, au sens large, seront sous-traités. Les entrées, les aides et les subventions permettront de couvrir le coût de fonctionnement.

VIII) LES BÂTIMENTS, LES ESPACES VERTS ET LES ESPACES DE CIRCULATION

1) LES BÂTIMENTS

Les bâtiments zéro-énergie/éco-environnementaux seront tous en rez-de-chaussée afin de faciliter la circulation du plus grand nombre et la logistique liée à la Maison et au parc. Le toit, englobant l'ensemble du bâti, sera en forme de colombe de la paix. L'accueil (1000 m²) avec toutes les facilités (billetterie, vestiaires, toilettes) donnera accès à la partie muséale (3000 m²) de la Maison. De là, le visiteur pourra se rendre vers la Ruche composée de la cyber-cafétéria (1000 m²), des ateliers d'application (2500 m²), de la salle de spectacles (1000 m²) et de l'administration (1000 m²) ou il pourra se rendre vers le cœur de la Maison : la pagode (500 m²). L'emprise totale au sol des bâtiments atteindra 10.000 m².

2) LE PARC : LES ESPACES VERTS

Les espaces verts occuperont une place importante, servant d'écrin à la Maison, de lieux de repos et de détente. Les espaces verts se déploieront à partir du cœur de la Maison en commençant par le jardin intérieur (400 m²) entourant la pagode, puis les jardins thématiques (3600 m²) entourant la partie muséale, le bois (5000 m²) assurant une interface entre les espaces calmes du cœur de la Maison et les espaces de détente en périphérie. La périphérie sera composée de trois espaces d'activités ludiques : des pelouses pour les jeux de ballon (5000 m²), des espaces aménagés pour le pique nique (3000 m²) et enfin des squares intégrant les jeux pour enfants (3000 m²). L'emprise totale au sol des espaces verts sera de 20.000 m².

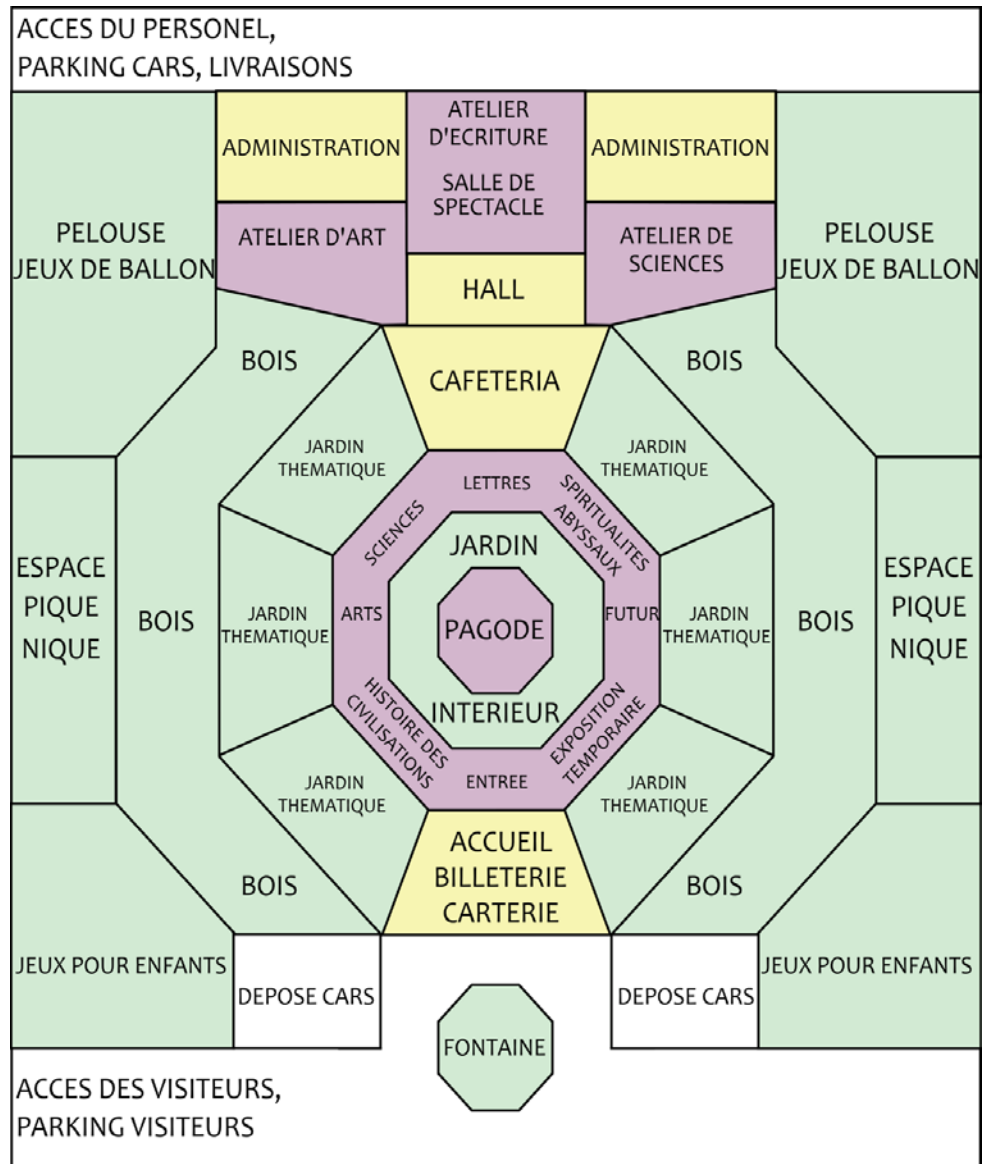
3) LES ESPACES DE CIRCULATION

Tous en surface, les espaces de circulation comprendront : le parking visiteurs (5000 m²), l'espace de dépose-minute des cars et de leur parking (3000 m²) et enfin le parking du personnel et l'espace de livraison (2000 m²). L'emprise totale des espaces de circulation sera de 10.000 m². Ainsi, sur 4 hectares, la Maison Des Humanités pourra s'intégrer en centre ville, constituant ainsi un « poumon vert » culturel au sein de la cité, dans un parc d'activités et de loisirs plus conséquent ou de manière autonome en périphérie d'un centre urbain.

IX) L'AGENDA

La réalisation du projet peut être déclinée en trois phases : une première phase de démarrage du projet (années A à A + 2) avec la mise en place des partenariats institutionnels, scientifiques et entrepreneuriaux avec les définitions précises du statut et de la politique générale de la Maison Des Humanités, une deuxième phase de mise en œuvre du projet (années A + 3 à A + 5) avec la réalisation informatique du contenu des ateliers et des cartels ainsi que la réalisation des plans des bâtiments et du parc et les appels d'offres consécutifs et enfin une troisième phase de construction (années A + 6 à A + 8) démarrant par la pose de la première pierre, la construction des bâtiments, l'aménagement des espaces verts et des espaces de circulation ainsi que la réalisation des ateliers, des cartels et des documents du musée (animation informatique, livres, jeux). L'inauguration pourrait dans ce cas avoir lieu pendant l'année A + 9.

PLAN DE LA MAISON DES HUMANITÉS



RÉFÉRENCES

Humanisme :

- 1- *La dignité de penser*, Roland Gori, Babel, 2011.
- 2- *La fabrique des imposteurs*, Roland Gori, Babel, 2013.
- 3- *L'individu ingouvernable*, Roland Gori, LLL, 2015.

Civilisations :

- 4- *Les berceaux de l'Humanité*, Collectif, Göran Burenhult, Bordas, 1994, 5 volumes.
- 5- *Le sacre de l'Homme*, Collectif, Jean Guilaine et Yves Coppens, Flammarion, 2007.
- 6- *Grandes civilisations du passé*, Collectif, Time Life, 1994, 24 volumes.
- 7- *Histoire de la Chine*, Danielle Elisseeff, Editions du Rocher, 1997.
- 8- *Histoire de l'Inde*, Alain Daniélou, Fayard, 1983, [1971].
- 9- *Histoire du Japon*, Collectif, Francine Hérail, Hermann, 2009.

Arts :

- 10- *Histoire de l'art*, Ernst Gombrich, Flammarion, 1990, [1982].
- 11- *La Sculpture*, Collectif, George Duby, Jean-Luc Daval, Taschen, 1996.

Sciences :

- 12- *Eléments d'Histoire des Sciences*, Michel Serres, Bordas, 2003, [1989].
- 13- *Dictionnaire des inventeurs et des inventions*, Larousse, 2001, [1996].
- 14- *Histoire de la médecine*, Roger Dachez, Tallandier, 2004.
- 15- *Sur les épaules de Darwin*, Jean-Claude Ameisen, Babel, 2012.

Lettres :

- 16- *Encyclopédie de la littérature*, Collectif, Grasset, 2003.
- 17- *Histoire de la philosophie*, Marc Foglia, Ellipses, 2013.
- 18- *Le grand livre du théâtre*, Luc Fritsch, 2014.

Spiritualités :

- 19- *Le Chemin de l'Homme*, Martin Buber, Alphée, 2005, [1989].
- 20- *Des religions et des hommes*, Jean Delumeau, Desclée de Brouwer, 1997.
- 21- *Encyclopédie des religions*, Collectif, Frédéric Lenoir et Ysé Masquelier, Bayard, 1997, 2 volumes.

Abyssaux :

- 22- *Le bouc émissaire*, René Girard, Grasset, 1982.
- 23- *La barbarie à visage humain*, Bernard-Henri Lévy, Grasset, 1977.
- 24- *Parler des camps, penser les génocides*, Catherine Coquio, Albin Michel, 1999.
- 25- *Le siècle des camps*, Joël Kotek, Pierre Rigoulot, J.-C.Lattès, 2000.
- 26- *L'univers concentrationnaire*, David Rousset, Les éditions de minuit, 1965 [1946].
- 27- Les origines du totalitarisme, Hannah Arendt.
 - a) Sur l'antisémitisme, Calmann-Lévy, 1973 [1951].
 - b) *Le système totalitaire*, Editions du Seuil, 1972 [1951].
 - c) *L'impérialisme*, Fayard, 1982 [1951].
- 28- *Atlas de la Shoah*, Martin Gilbert, éditions de l'Aube, 2005 [1988].
- 29- *Le Livre noir*, Vassili Grossman, Ilya Ehrenbourg, Solin/Actes Sud, 1995 [1946] 2 vol.
- 30- *La destruction des juifs d'Europe*, Raoul Hilberg, Fayard, 1988 [1985].
- 31- *Si c'est un homme*, Primo Levi, Julliard, 1987 [1958].
- 32- *La nuit*, Eli Wiesel, Les éditions de minuit, 2007 [1958].
- 33- *Goulag une Histoire*, Anne Applebaum, Gallimard, 2005 [2003].
- 34- *Récits de la Kolyma*, Varlam Chalamov, Verdier, 2003 [1980].
- 35- *Le vertige*, Evguenia Guinzbourg, Seuil, 1967.
- 36- *Le ciel de la Kolyma* (Le vertige 2), Evguenia Guinzbourg, Seuil, 1980 [1979].

- 37- *Une journée d'Ivan Denissovitch*, Alexandre Soljenitsyne, 10/18, Julliard, 1975 [1962].
- 38- *L'archipel du Goulag*, Alexandre Soljenitsyne, Seuil, 1974 [1973] 3 Volumes.
- 39- *1915, le génocide des Arméniens*, Gérard Chaliand, Yves Ternon, Editions Complexe, 2006 [1980].
- 40- *L'Eté d'une agonie Les femmes de Srebrenica*, Arte Editions/L'esprit des péninsules, 2000 [1995].
- 41- *Rescapé de l'enfer des Khmers rouges*, Denise Affonco, Petite Renaissance, 2008 [2005].
- 42- *Pluie noire*, Masuji Ibuse, Gallimard, 1972 [1970].
- 43- *Le massacre de Nankin*, Xu Zhigeng, Editions littérature chinoise, 1995.
- 44- *Dans le nu de la vie ; Récits des marais rwandais*, Jean Hatzfeld, Seuil, 2000.
- 45- *Le Code noir*, Sépia, 2006 [1685].
- 46- *Discours sur le colonialisme, Discours sur la Négritude*, Aimé Césaire, Présence Africaine, 2004 [1955].
- 47- *La question*, Henri Alleg, Les éditions de Minuit, 1958.
- 48- *SETIF 1945 Chronique d'un massacre annoncé*, Jean-Louis Planche, Perrin, 2006.
- 49- *La Grande Dépression*, Jean Heffer, Gallimard-Julliard, 1976.
- 50- *Les violences contre les femmes*, Maryse Jaspard, la Découverte, 2011, [2005].
- 51- *Le livre noir de la condition des femmes*, Collectif, Christine Ockrent, XO Editions, 2006.

Le futur :

- 52- *Introduction à la psychanalyse*, Sigmund Freud, Payot, 1973.
- 53- *Autobiographie*, Gandhi, PUF, 1986, [1950].
- 54- *Autobiographie*, Martin Luther King, Bayard, 2008.
- 55- *Un long chemin vers la liberté*, Nelson Mandela, Fayard, 1995.

Musées :

- 56- *Le magicien des vitrines, le muséologue Georges Henri Rivière*, Nina Gorgus, MSH, 2003.

Musées en question.

- 57- *Le musée imaginaire*, André Malraux, Folio, 1996.
- 58- *L'inventaire général*, André Malraux, AIAM, 2003.
- 59- *Comment parler du musée d'Orsay aux enfants*, Isabelle Bonithon Courant, Le Baron Perché, 2007.
- 60- *Comment parler du musée du Louvre aux enfants*, Isabelle Bonithon Courant, Le Baron Perché, 2011.
- 61- *Comment parler du Centre Pompidou aux enfants*, Dominique Brisson, Le Baron Perché, 2015.
- 62- *Les expériences clés des petits débrouillards*, Petits Débrouillards, Albin Michel.
 - a) *L'eau*, 2014.
 - b) *L'air* 2014.
 - c) *La Terre* 2015.
 - d) *Le Cosmos* 2015.
- 63- *L'enfant, la littérature et la philosophie*, Edwige Chirouter, L'Harmattan, 2015.
- 64- *Du musée conservateur au musée virtuel*, Corinne Baujard, Hermes Lavoisier, préface de Philippe Houdy, 2013.
- 65- *Musée Louvre-Lens, entre industrie et culture: quelle politique muséale territoriale?*, Corinne Baujard, Colloque AIRMAP, Lyon, 28-29 mai 2015.
- 66- *Louvre-Abu Dhabi dans l'île de Saadiyat : quel modèle de musée universel au Moyen Orient ?*, Corinne Baujard, présente publication, Revue d'Histoire et de Prospective du Management, ISSN : 2429-7631, octobre 2015.

*

Musées en Question

Louvre-Abu Dhabi dans l'Île de Saadiyat : Quel modèle de musée universel au Moyen Orient ?

Corinne Baujard

*Maître de conférences, habilitée à diriger les recherches
qualifiée aux fonctions de professeur (section 70).
Université d'Evry : corinne.baujard@univ-evry.fr*



Louvre-Abu Dhabi, premier musée universel créé au Moyen Orient, région au carrefour des civilisations, doit ouvrir son musée en décembre 2015 dans l'Île de Saadiyat (Emirats Arabes Unis). Sa collection patrimoniale se constitue au fil des acquisitions et sera complétée par une politique de prêts de musées partenaires. L'exposition « Naissance d'un musée » au Louvre-Paris (2014) a été l'occasion de présenter le fond permanent de la future collection, mais également d'appréhender le projet architectural, véritable outil de communication culturelle. Quel est le sens de la création d'un musée universel dans cette région du monde ? A partir d'une démarche ethnographique dans les salles d'exposition du Louvre-Paris présentant « Naissance d'un musée » au public, complétée par une visite dans l'Île de Saadiyat au Moyen Orient (2013-2014), le projet Louvre-Abu Dhabi conduit à se demander si l'intérêt universel de ce musée s'inscrit dans un nouveau modèle culturel. **Mots clés :** Louvre-Abu Dhabi, Musée universel, héritage culturel, démarche ethnographique, nouvelle gouvernance des musées.

Louvre-Abu Dhabi, first universal museum created in the Middle East, the region in the crossroads of civilizations, has to open his museum in December, 2015 on the Island of Saadiyat (United Arab Emirates). Its patrimonial collection establishes in the course of acquisitions and will be completed by a lending policy of partner mu-

seums. The exhibition "Birth of a Museum" in the Louvre Paris (2014) was the opportunity to present the permanent bottom of the future collection, but also to arrest the architectural project, the real tool of cultural communication. What is the sense of the creation of a universal museum in this region of the world? From an ethnographical approach in the showrooms of the Louvre-Paris presenting "Birth of a Museum" to the public, completed by a visit on the Island. Keywords: Louvre-Abu Dhabi, universal Museum, cultural heritage, ethnographical approach, new governance of museums.

1- Contexte

« **C** e n'est pas le Louvre qui s'installe à Abu Dhabi, mais le Louvre qui propose son savoir-faire à la construction d'un grand musée universel » (Directeur du Louvre Paris, 10 novembre 2014, *Le Monde*, p. 14 culture). Loin de la polémique, le projet prend tout son sens à Abu Dhabi qui est devenu, en cinquante ans, une région internationale au carrefour de l'Occident et de l'Orient.

Autrefois, village de pêcheur situé au moyen Orient, la petite île de Saadiyat se situe dans une Ile désertique et va accueillir trois nouveaux musées dans les années à venir : Le Louvre avec le chantier architectural de Jean Nouvel (ouverture 2015), le Zayed National museums (histoire du pays) dessiné par Norman Foster et porté par le British Museum (ouverture prévue 2016) et le Guggenheim dessiné par Franck Gehry (ouverture prévue 2017). « Les Britanniques par héritage, les Américains par nécessité, les Français par choix » (Directeur du projet Louvre-Abu Dhabi, novembre 2014).

Dans ce contexte, Louvre-Abu Dhabi sera le premier musée universel au carrefour des civilisations tout en constituant un levier pour l'attractivité de la région entre sable et mer du moyen Orient comme en témoignent les exemples récents de Bilbao et Liverpool en Espagne et en Angleterre. Dans ces villes, le patrimoine muséal constitue un moyen de renouveler les ressources locales, mais aussi de revitaliser l'image d'une ville ou d'une région (Bosseboeuf, 2013). Les musées participent au développement économique et social, misent sur l'attractivité touristique grâce au projet architectural et culturel de narration de l'histoire de l'art. Les choix esthétiques varient selon la vocation du musée qui a la particularité de proposer une interaction avec d'autres cultures dont les œuvres anciennes et contemporaines proviennent de différents pays tout en favorisant un regard décroisé auprès des visiteurs. Le musée universel est une façon de répondre à une exigence artistique tout en prenant en considération la région du moyen Orient « qui correspond à la tension du monde moderne selon une chrono-

Musées en question.

logie historique qui part de l'Antiquité, du Moyen Age, des Temps Moderne (pour aboutir à) l'Epoque Contemporaine » (Directeur Musée Louvre-Paris, novembre 2014).

En quoi la construction d'un musée universel au Moyen Orient (Ile de Saadiyat), peut-elle faire le lien entre une identité culturelle et une volonté d'universalité ? Pour répondre à cette question, nous examinerons tout d'abord, le projet scientifique et culturel (2). La notion de musée universel comme moyen d'exposer des œuvres sans distinction culturelle renforce le succès vers de nouveaux publics (3). Puis, à partir d'une démarche ethnographique, complétée par des observations participantes puis une visite dans l'Ile de Saadiyat (4), l'héritage de dialogue entre les civilisations et les cultures de l'histoire millénaire de la péninsule arabe devient terre de passage et d'échanges (5). Le dialogue culturel représente un tournant conceptuel du musée universel (6).

2 – Projet scientifique et culturel

Depuis une vingtaine d'années, les musées connaissent de profondes mutations. Le recul des financements publics les contraint à diversifier leurs ressources et à réorienter leur management auprès des partenariats publics ou privés dans un environnement concurrentiel. Afin de diversifier l'offre d'accueil et de production de savoirs auprès du public, de moins en moins homogène, les projets muséographiques se sont multipliés ces dernières années pour devenir des institutions reconnues dans le monde entier comme par exemple Centre Pompidou à Malaga, Guggenheim à Bilbao, New York, Berlin, Las Vegas, Vilnius (Lituanie), Abu Dhabi, Helsinki (Finlande), Louvre à Atlanta, Abu Dhabi, sont autant de chantiers culturels qui transforment les territoires qui les accueillent. Les musées apportent de nouvelles ressources en encourageant le développement touristique qui profite des activités patrimoniales auprès des visiteurs qui dépenseront leurs revenus dans la région, dans les hôtels et les restaurants.

En France, le Centre Beaubourg à Metz, offre sa marque, expose quelques 400 œuvres par roulement, et met à disposition des compétences scientifiques. La communauté d'agglomération Metz-Métropole a financé la construction (70 millions d'euros avec un budget de fonctionnement de 10 millions d'euros) la région Lorraine (4 millions d'euros), et l'Etat (1 million d'euros), à Metz-Métropole (4,6 millions d'euros) et la Ville de Metz (400 000 euros). Les recettes à venir estimées pour le moment s'élèvent à 1 million d'euros par an. La ville espère un changement d'image pour une

région encore marquée par des restructurations industrielles et militaires. La publicité lancée au moment de l'ouverture de l'exposition « Picasso, Dali et Warhol » indiquait sur une affiche « Je m'installe à Metz », annonçant clairement un des objectifs de l'opération : susciter un nouvel intérêt pour la ville, encourager les activités économiques. Le musée des Civilisations d'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), estimés à 175 millions (dont 130 à la charge de l'Etat), constitue un des éléments majeurs de Marseille, Capitale européenne de la culture en 2013. Le musée installé dans le Fort Saint Jean ouvert depuis 2013 est l'occasion de revenir sur l'influence des contacts autour des ports de la méditerranée.

Dans ce contexte, Les Emirats arabes unis et la France ont signé un accord intergouvernemental, le 6 mars 2006, qui prévoit la création d'un musée national des beaux-arts portant le nom de Louvre-Abu Dhabi dont l'ouverture est prévue le 2 décembre 2015 sur l'île de Saadiyat (l'île du bonheur). Pour une durée de trente ans et six mois, l'Etat français pilote la construction du musée à Abu Dhabi, accorde le prêt par roulement des œuvres du Louvre-Paris, et coordonne l'acquisition d'œuvres d'art mondiales qui ont été présentées lors de l'exposition « Naissance d'un musée » au Louvre-Paris. Le musée Louvre Abu Dhabi complétera son fond permanent sur un principe de rotation qui associera sur 10 ans des prêts des collections françaises (musée d'Orsay, Art moderne, Quai Branly, Cluny, Guimet, Bibliothèque nationale, Arts décoratifs, Château de Versailles) et la collection propre du Louvre Abu Dhabi dévoilée lors de l'exposition « Naissance d'une musée » qui constitue sa collection permanente dans laquelle des œuvres culturelles et géographiques de tous les horizons se répondent dans le cadre d'une présentation chronologique. Cette présentation correspond à la volonté du pays de se positionner sur la scène culturelle internationale.

L'architecture du musée du Louvre-Abu Dhabi est un trait d'une muséographie de dialogues, de révélations par la confrontation d'œuvres et d'objets de palais arabes. ». (Entretien Jean Nouvel, Grande Galerie, le Journal du Louvre, 2014, p. 45). Le bâtiment imaginé et construit par l'architecte Jean Nouvel (maître d'œuvre du quai Branly) représente une coupole de 180 mètres de diamètre, plate, géométrie radiante parfaite, perforée dans une matière tissée. La maquette présente le projet d'aménagement de l'île de Saadiyat. *« J'ai voulu créer un quartier urbain sur la mer relié à l'île de Saadiyat par une sorte de digue. Il sera protégé par un dôme en acier perforé qui laissera passer 2 à 3% de lumière. La coupole donnera son unité au lieu. Elle repose sur quatre points d'appui qui correspondent à des bâtiments, j'ai*

Musées en question.

recherche un effet de lévitation, aérien, poétique. Il fallait que le Louvre Abu Dhabi se fonde dans le paysage, appartienne à ce sable, à cette culture arabe. Les galeries seront modulables et évolutives pour opérer les confrontations entre les œuvres. Ainsi la hauteur sous plafond varie jusqu'à neuf mètres. L'air conditionné sera partout et chaque section sera articulée par des vestibules protégés par des moucharabiehs donnant sur l'extérieur ». « Architecturer, c'est modifier à une époque donnée l'état d'un lieu par la volonté, le désir et les savoirs de quelques hommes.... Nous architecturons toujours quelque part... mais toujours pour tous ». (Entretien Jean Nouvel, Grande Galerie, le Journal du Louvre, 2014, p. 44). La maquette présente des patios, des transparences protégées par une coupole que traverse le soleil en s'inspirant de la géométrie, d'une structure d'ombre et de découvertes. « *L'ancrage sur le XXI^e siècle, c'est l'ouverture à la cité, qui est la vocation du musée depuis 1793. L'universalité dans l'avenir de nouvelles générations de projets internationaux que nous développons montre que le musée n'est plus un monde à part* (conseiller aux affaires internationales du Louvre-Paris, journée de recherche, 25 mars 2011).

Le Louvre Abu Dhabi a choisi d'être un musée universel, un espace de dialogue entre les civilisations et les cultures présentant l'histoire millénaire des échanges de la péninsule arabique. Sa vision artistique en rupture avec les espaces géographiques et le temps chronologique est un passage esthétique entre différentes civilisations. Qu'est ce qu'un musée universel ?

3 – Notion de musée universel

Un musée universel est une catégorie de musée dont les œuvres sont exposées sans distinction d'origine géographique, d'époque ou d'école artistique. « *Le label universel serait-il la marque d'une nouvelle génération de musée ou relève-t-il d'une tradition muséologique ouvert au monde dont le Louvre, le British Museum et l'Ermitage seraient des modèles pragmatiques ?* (Dufrêne, 2012, p. 338).

Le concept est lié à l'héritage des lumières de Europe du XVIII^e siècle au sein des grands musées comme le British Museum, le Louvre et l'Ermitage, qui ne se limitent pas à ressembler des objets de l'histoire des pays d'accueil mais rassemblent des œuvres de différentes cultures au même endroit. Au XIX^e siècle d'autres musées ont présenté des collections dans le cadre des expositions universelles des œuvres provenant des civilisations lointaines. La décolonisation du XX^e siècle a multiplié les revendications d'œuvres d'art par les pays d'origine. Le musée Arts Premiers présente des collections des civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques.

En 2002, une vingtaine de musées avait signé une déclaration sur l'importance et les valeurs des musées universels placés sous le signe d'une défense de la diversité de leurs collections¹. L'universalité est un véritable défi qui met au premier plan la politique d'acquisition. La question est de savoir si l'on peut créer aujourd'hui une collection qui montre toutes les cultures du monde, sachant que de nombreux pays demandent les restitutions de leurs collections qui dans le passé ont fait l'objet de nombreux pillages.

De nombreux musées des pays émergents revendiquent les œuvres d'art. A partir de 1801, l'ambassadeur de Grande-Bretagne fit enlever du Parthénon plusieurs métopes de la frise ionique du Parthénon. Les pièces furent vendues en 1816 au British Museum qui les expose depuis dans ses salles. Depuis 1983, la Grèce réclame la restitution des métopes volées. Mais le British Museum qui ne veut pas perdre cette collection prestigieuse invoque l'incapacité de la Grèce d'assurer la conservation de ces œuvres. Des initiatives sont prises, notamment des échanges de dépôts prolongés d'œuvres Khmers entre le musée Guimet à Paris, et le musée de Phnom Penh au Cambodge ou la restitution d'une stèle d'Axoum à l'Ethiopie par l'Italie ou des masques Hopi des amérindiens. L'universalité territoriale bouleverse les relations des grands musées occidentaux.

Dans les pays émergents qui revendiquent les œuvres d'art, l'ancrage géographique a bénéficié des moyens de transport et d'information pour les visiteurs de voyager et d'être informé des événements culturels. Les grands musées implantés dans les grandes villes touristiques sont devenues le lieu de grandes expositions internationales. Comment caractériser la valeur universelle d'un musée ? Par les liens qu'il tisse entre les œuvres, par la richesse de ses collections ou par la façon dont il communique avec ses visiteurs ?

La communauté muséale internationale considère que « les pièces acquises doivent être considérées à la lumière de valeurs ou sensibilités différentes lesquelles « témoignent de ce passé révolu »². Il n'est pas facile pour les musées de déclarer leurs collections universelles qui permettent de montrer pour chaque période la diversité des cultures, contribuant à établir un lien social entre les visiteurs pour bénéficier d'une vision globale de leur culture. Les visiteurs du monde entier peuvent découvrir l'ensemble du patrimoine qui se déplace entre les différents musées. Le débat porte donc

¹ www.icom.museum.pdf

² www.thebritishmuseum.ac.uk/newromm/current2003/universalmuseums.html

Musées en question.

sur le déplacement des œuvres des musées français, c'est-à-dire soustraire provisoirement les œuvres des visiteurs de ces musées.

Les musées sont ancrés dans un territoire et les implantations répondent à des stratégies différentes. Pour le Guggenheim, les raisons sont d'ordre économique : la fondation perçoit des dizaines de millions de dollars pour l'utilisation de sa marque. Pour l'Ermitage, implanté à Amsterdam, la décision relève de la diplomatie culturelle : il s'agit de projeter une image favorable de la Russie. Pour le Louvre Abu Dhabi, il ne s'agit pas d'une véritable stratégie d'expansion puisque l'idée venait des Emirats arabes unis de construire un musée universel qui couvre toutes les civilisations et tous les continents de l'Antiquité au XXI^e siècle.

« C'est un musée universel et non identitaire, d'autres musées sont partenaires et le nôtre l'est pour une durée de 15 ans, le temps pour eux de constituer leur propre collection (30 ans). Les visiteurs virtuels représentent 12 millions d'internautes. Abu Dhabi est attaché à ce que le musée s'appelle Louvre des sables. C'est un transfert de savoir-faire pour 30 ans de prestations intellectuelles. Il s'agit de valoriser notre apport de ressources dans cette coopération. Il s'agit d'une franchise de marque valorisée à 400 millions d'euros. Le capital humain du musée ne peut pas être dupliqué comme une marque de sac à main, même si nous avons une valorisation immatérielle d'un milliard d'euros qui constitue notre capacité de projection » (conseiller aux affaires internationales Musée Louvre-Paris, journée de recherche 25 mars 2011).

Dès 2007, la politique d'acquisition a été lancée, avec des moyens conséquents. Fin 2012, l'Agence France-Muséums (AFM), filiale du Louvre et une dizaine de grands musées français suivent l'avancée du projet et aident à constituer la collection moyennant un budget de 400 millions d'euros afin de réunir les œuvres que les musées hexagonaux (Orsay, Centre Pompidou, Quai-Branly) prêteront sur une période de 10 ans. Au fur et à mesure que les Emirats arabes achètent des œuvres, les prêts regagneront la France. Les enjeux financiers sont importants. Sur les 400 millions destinés au Louvre en contrepartie de l'utilisation de son nom pendant 30 ans, 150 ont été honorés à la signature du contrat. Les musées prêteurs se partagent 190 millions. S'y ajoutent 195 millions versés en échange d'expositions temporaires organisées pendant 15 ans. L'agence touchera 164 millions sur une durée de 20 ans. La conclusion du contrat a donc rapporté un milliard à la France ce qui a d'abord provoqué la colère des conservateurs effrayés de voir leur patrimoine s'exporter. Henri Loyrette, président du Louvre à cette

époque finit par adhérer au projet. En mai 2009, le Président Sarkozy salue ce dialogue des civilisations et des cultures en posant la première pierre. En février 2012, le ministre du tourisme et de la culture de l'Emirat, envoie une lettre de protestation à Henri Loyrette pour s'étonner que l'Agence France-Muséums ne soit toujours pas installée à Abu Dhabi pour assurer le démarrage du projet « *Il y avait un problème de tutelle du ministère. Ces affaires se traitaient sans lui. Les Emiriens attendaient un engagement politique de la France* ». Henri Loyrette, l'ancien président du Louvre, souligne à juste titre qu'il s'agit du « premier musée » dont « la conception même de musée universel est d'une intelligence folle dans cette région du monde au carrefour des civilisations » : Fleur Pellerin ministre de la Culture lors de son déplacement sur le chantier (entretien du 6 novembre 2014, *le quotidien de l'Art*). La marque participe du rayonnement de la France dans cette partie du monde ; le service de prêt d'œuvres françaises est rémunéré, ainsi que l'organisation d'expositions temporaires, tandis que la participation d'autres musées à l'opération est prévue (prêts d'œuvres, versements en contrepartie). La culture, loin d'être nécessairement une ouverture démocratique, risque de priver les visiteurs français et les touristes du Louvre-Paris d'œuvres fondamentales : des tableaux seront prêtés pour une durée de deux ans et feront l'objet d'une nouvelle dénomination pour l'occasion, qui n'existe actuellement pas dans la terminologie artistique française afin d'éviter le caractère provoquant de certains tableaux.

Mais, le patrimoine culturel prend des sens différents. Au total la somme attendue, dans un contexte de rétrécissement des fonds publics, ne saurait être négligée. Les musées ne sont pas en mesure de négocier efficacement la valorisation, le transfert ou la location du patrimoine. Le projet Abu Dhabi apporte pour le partenaire arabe un ensemble de connaissances, alors que le Centre Metz-Pompidou demeure un ensemble touristique pour la région française. Cette dimension immatérielle ouvre la voie à des formes de valorisation par les droits de propriété intellectuelle, les marques, la production de produits dérivés. Lorsque le Louvre loue sa marque à l'émirat d'Abu Dhabi, pour faire venir à la structure muséale des visiteurs de l'exposition, il fait la démonstration de sa capacité à capitaliser le symbolique, l'émotion patrimoniale de l'histoire qu'il représente. Il s'agit de capitaliser sur la marque qui rejoint la Convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003). Plus que jamais, « les musées sont des mondes » (Le Louvre-Paris invite Le Clézio, novembre 2011).

Autrefois les musées fonctionnaient grâce aux dons des mécènes qui étaient des aristocrates fortunés. Aujourd'hui, ce sont les fortunes de

Musées en question.

l'industrie et du commerce ou des particuliers qui financent le mécénat culturel. En 2015, ces nouvelles pratiques culturelles ont permis de réunir presque 15 millions d'euros dont 5,5 pour les musées nationaux. Selon la loi Aillagon du 1^{er} août 2003³, une réduction de l'impôt sur le revenu de 66 % plafonnée à 20 % du revenu imposable, offre la possibilité de report de l'excédent du don sur 5 ans. D'autres sources de financement complètent des dispositifs. La loi du 2 janvier 2014 « simplification de la vie des entreprises » complétée par l'ordonnance du 30 mai 2014 ajuste l'évolution des pratiques selon un cadre protecteur des acteurs. L'article 238 bis du code des impôts permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôt si elles participent à l'acquisition par l'Etat ou par une personne publique d'un bien culturel public présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national.

Il faut donc trouver un moyen d'identifier l'intérêt universel du musée. Des chercheurs ont montré que le sens autour de projets collectifs devient un enjeu essentiel (une porte d'entrée) pour comprendre le déploiement surdimensionné des dispositifs muséaux dans cette région. Il ne suffit pas de se considérer comme des héritiers des cultures du monde et de montrer leur diversité culturelle (Dubar, 1983). La collection n'a de sens qu'en s'adressant aux visiteurs qui possèdent des visions différentes du monde (Bourdieu, 1994). Une nouvelle manière de penser la ville est reliée aux choix du projet architectural lui-même. Quel est le sens de la création d'un nouveau musée universel dans cette région du monde ?

4 - Méthodologie

Les sciences de gestion ont besoin d'utiliser des approches provenant d'autres domaines pour comprendre la stratégie muséale. Différents auteurs, comme Robert R. James pour le management ou Xavier Greffe pour l'économie ont tenté d'appliquer les résultats de leurs recherches aux musées. De leur côté, les conservateurs ont progressivement valorisé les recherches publiées dans des revues spécialisées comme *The International*

³ Le mécénat ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques égale à 66% de leur montant des sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable qui correspond à des dons et versements au profit d'activité d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'œuvres d'art destinées à rejoindre les collections d'un musée de France accessible au public, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques ;

Journal of Museum Management and Curatorship, Public et Musées ou les nouvelles de l'ICOM. Ainsi, il est apparu que la littérature s'exposait à de multiples interrogations afin de comprendre comment la construction du musée universel assure la relation avec son environnement. « *Une autre façon de regarder les œuvres en évitant de ne pas montrer ce qui les différencie ou les sépare mais ce qui va les rapprocher, en essayant d'insister sur les points communs, de créer des discussions entre les œuvres plutôt que d'être dans une approche classificatrice comme on le retrouve souvent dans les musées* » (Entretien directeur du musée Louvre-Lens, 12 avril 2013).

Certains observateurs estiment, non sans provocation, que « *les patrons de musée sont devenus fous* » (Le Monde, Guérin, 11 mai 2014). Plutôt discrets tant pour les programmes culturels proposés que pour la fréquentation, le ministère de la Culture s'inquiète aussi car « *le pouvoir s'est déplacé depuis du centre vers ces musées, autant de châteaux féodaux. Ils sont aussi devenus des entreprises, sauf que dans une entreprise le patron est contrôlé par le conseil d'administration ou par les actionnaires* » (fonctionnaire du ministère de la Culture, mars 2014, source AFP). De plus en plus de hauts fonctionnaires ou de directeurs provenant de métiers étrangers à la culture sont nommés dans les établissements culturels qui peuvent être désormais dirigés par des gestionnaires, des managers ou des non spécialistes, qui sont nommés à des postes traditionnellement destinés aux professionnels de la conservation. La fonction des musées est de « *conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections, afin de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, et contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche, ainsi qu'à leur diffusion* » (loi du 4 janvier 2002).

Abu Dhabi réside dans la volonté d'être un carrefour entre l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Europe mais son implantation dans une île luxueuse qui accueille une trentaine d'hôtels de luxe, des villas de grand standing, trois marinas, un parcours de golfe risque de transformer l'environnement lui-même en pleine évolution.. De nombreuses conférences de presse ont permis de nous éclairer sur le sens à venir du tourisme international attendu, repris dans un livre blanc publié par l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France (revue *Musées et Collections publiques de France*, (2010) dans laquelle les conservateurs s'inquiètent de la transformation des musées en entreprises, au détriment des missions de service public.

Musées en question.

Pour cerner le sujet d'étude, plusieurs méthodes ont été retenues. L'exposition temporaire « Naissance d'un musée » au Louvre-Paris (2 mai au 28 juillet 2014) a présenté 160 œuvres de la collection du Louvre Abu Dhabi selon un souci historique d'établir des liens réciproques entre différentes civilisations : « *L'idée est de confronter les œuvres transversales en tant que témoignages de leur temps, de montrer leur diversité de format, de matériau, de technique et d'inspiration. Le Golfe Persique a toujours été une halte au cours des voyages, une zone carrefour qui permettait un dialogue des civilisations et des cultures, une culture des échanges* » (Vincent Pomarède, Commissaire de l'exposition Naissance d'un musée Louvre-Abu Dhabi, le Louvre, 2014).

Cette méthode d'observation se rapproche de la démarche ethnographique. Le chercheur devient un participant actif de sa propre investigation (Langley, Smallman, Tsoukas, 2013).

L'observation s'est déroulée au mois de mai 2014. Un cadre analytique a été constitué selon un ordre chronologique en interaction avec des groupes de visiteurs présents dans l'espace d'exposition « Naissance d'un musée » Louvre-Paris. Recourir à cette méthode expérimentale évite les critiques méthodologiques classiques de la non représentativité du terrain afin d'observer les pratiques culturelles des visiteurs dans les espaces d'exposition et de saisir que le musée « devient une intelligence collective médiatisée par un objet » (Levy, 1995, p. 13-19). Les espaces ont été aménagés selon la volonté de renforcer les liens avec les publics: espaces ouverts, des manifestations, des programmes sur les différents projets d'implantation, des produits, et des affiches présentent le contenu des expositions des futurs musées dont les maquettes sont présentées dans un hall d'accueil.

Les salles sont réparties par mondes : antiques, médiévaux, classiques, modernes. Sur les 400 œuvres que détiennent les Emirats, 160 œuvres de la collection sont présentées au Louvre- Paris. La première salle couvre l'antiquité de l'époque de la pierre à la sculpture indienne du VI^e siècle. Le parcours de la collection acquise concourt aux témoignages des civilisations. La naissance de l'esthétique de plusieurs centaines d'années de témoignages débute avec l'héritage de l'humanité hérité de Sapiens. Puis, dans la salle suivante, l'homme commence à se représenter avec la Princesse de Bactriane. Cette œuvre du début du 2^e millénaire av. J.-C. en Asie centrale, suscite une émotion qui nous fait rencontrer à côté l'idole Plaque Chypriote. L'art funéraire égyptien est illustré par la statuette égyptienne en bronze du dieu Osiris. Le bouddhisme présente plusieurs stupas reli-

quaires et têtes de Bouddha de la dynastie chinoise des Wei orientaux. L'influence grecque dans la sculpture antique présente des affinités stylistiques. On y voit des miniatures persanes, une sphinge grecque. Une seconde salle réunit l'époque médiévale, de l'Extrême Orient à l'Inde en passant par l'art roman, gothique européen. L'extrême orient médiéval avec la dynastie des Tang. Une frise épigraphique de l'Inde des sultanats, les textes sacrés, la célébration du divin ou la Bible gothique, un Coran syrien du XIII^e siècle. La troisième salle consacrée à l'origine du monde moderne propose la diffusion des arts de l'Islam, l'empire romain de l'Europe Chrétienne, l'art roman monumental, l'art du moyen âge chrétien, le gothique tardif et la peinture concernant la Renaissance. L'Orient dialogue avec l'Occident. Le monde classique présente l'héritage grec, les décors intérieurs. Le monde moderne de la peinture et la photographie invite l'orientalisme. Aux sources du XX^e siècle, l'art nouveau côtoie les utopies viennoises et les abstractions de la peinture en question. Des œuvres photographiques sont intégrées comme les pièces maîtresses d'un Gustave Le Gray ou d'un Walker Evans, mais aussi la « Figuration et abstraction au XX^e siècle » avec les toiles de Picasso, Magritte, Kazuo Shiraga, de l'expressionniste abstrait américain Cy Twombly, neuf acryliques monumentales. La structuration des œuvres manque d'un véritable dialogue à la mesure de cette occasion historique pour un musée universel.

Par ailleurs, l'implantation du musée oblige à s'interroger sur le modèle de développement régional spécifique de cette Ile. Nous nous sommes rendus sur l'Ile de Saadiyat au cours de deux séjours en décembre 2012 et février 2013. Il en résulte un espace urbain qui transforme l'édifice marqué d'une identité affirmée. A ce titre, la modernité de la ville d'Abu Dhabi s'affranchit de sa tradition au nom d'une mutation touristique. Les choix opérés dépendent largement de la stabilité régionale liée à une demande désormais potentiellement mondiale. L'observation dépend de la manière dont on réussit à surmonter l'écart entre le projet architectural qui associe l'espace urbain. Abu Dhabi est une ville qui s'est adaptée aux caractéristiques naturelles du littoral dans les pays du golfe Persique. A l'origine, petite ville au sein de quartiers traditionnels, aujourd'hui, on remarque des tours de verre situées sur le littoral qui rivalisent par leurs formes démesurées.

Ce contraste entre tradition et modernité trouve pleinement son expression sans aucun lien avec la culture locale. Le modèle de développement urbain apparaît à travers la conception architecturale, et en même temps on retrouve des maisons traditionnelles de certains quartiers. L'orientation sur le tourisme de luxe incarne l'instauration de nouvelles références. La

Musées en question.

ville a su s'adapter aux variations rapides en s'intégrant aux changements de l'immense métropole qui repose sur le talent des architectes (Ghery, Nouvel, Franck).

Des chercheurs ont montré que la ville est « une construction sociale résultant de l'interaction d'un ensemble de faits de socialisation produits par des acteurs » (Dubar, 1983). Il ne suffit pas de proposer des innovations, les expériences menées montrent clairement que tout changement implique une nouvelle approche qui façonne une manière de penser la ville, dans la mise en œuvre du projet architectural, qu'opère le visiteur sur le patrimoine. Or, il importe de réaliser que la connaissance dépend des expériences individuelles des visiteurs reliées aux diverses pratiques d'appropriation qui se construisent dans une interaction avec le visiteur. Une telle observation avait un impact lorsque notre démarche d'intervention était parvenue à ce constat. La difficulté était d'estimer le visiteur sur sa compréhension du patrimoine hétéroclite exposé dans la recherche de connaissances.

La culture des publics (Jenkins, 2006) reprenant la distinction établie par Goffman (1993) tisse des relations (Akrich, 1993) sur l'ensemble des savoirs et des savoir-faire qui sont mobilisés. Ainsi, les visiteurs deviennent des acteurs collectivement influents sur la production culturelle (Flichy 2010). Les transformations successives peuvent néanmoins évoluer selon la compréhension du territoire.

Une grille d'analyse a été constituée afin d'identifier les représentations scientifiques, politiques et économiques. Ainsi, nous avons croisé les pratiques des visiteurs lors de l'exposition temporaire présentée au Louvre Paris du futur musée Louvre Abu Dhabi « Naissance d'un musée » avec nos observations lorsque nous nous sommes rendus sur le site dans l'Ile de Saadiyat. Le chercheur influence souvent le système qu'il observe tout en étant influencé par lui. Il s'ensuit qu'un certain nombre de phénomènes étudiés dans l'Ile de Saadiyat n'ont pu être observés qu'à un instant T ce qui nous a demandé de nous focaliser sur certains aspects pour effectuer un travail d'abstraction pour passer du monde empirique au monde conceptuel.

Tableau 1 – Représentations du public au musée et au centre des visiteurs

Enjeux	Naissance d'un musée Louvre Paris	Centre de visiteurs Ile de Saadiyat
Historique	Le plaisir de visiter une collection patrimoniale lorsque les œuvres seront éloignées du futur musée.	L'information sur l'avancement du projet a été appréciée.
politique	L'universalité d'œuvres a été ressentie différemment. La fréquentation donne des niveaux différents de connaissances.	L'universalité constitue un registre passionnant dès lors que la compréhension des œuvres est aisée.
économique	L'expérience est différente selon la structuration de l'œuvre.	La géographie du patrimoine bouleverse la présentation des œuvres.

Nous avons participé activement à plusieurs reprises à l'exposition ce qui a permis d'intégrer notre expérience muséale dans notre propre implication culturelle. Les observations sont analysées en même temps que se dégagent les catégories des données recueillies. Le chercheur se met en situation afin de décentrer son propos. C'est tout l'intérêt de l'analyse des résultats.

5 - Analyse des résultats

Dans cette approche, le chercheur ne parvient qu'à une interprétation du monde muséal permettant de saisir la réalité sociale, voir d'interroger les représentations culturelles en fonction de l'espace géographique des dispositifs muséaux marqués par une remise en cause de la conservation, outil de légitimation de l'institution muséale, au profit de la fréquentation.

Notre démarche demande une grande vigilance afin d'en assurer la neutralité. La démarche ethnographique repose sur une observation non structurée où le chercheur s'implique dans le contexte dans lequel les observations seront recueillies pour devenir lui-même un acteur-visiteur. Le chercheur note les observations, les impressions et les expériences recensées. Il

Musées en question.

s'agit d'observer le visiteur de l'intérieur par une participation directe et personnelle. Un cadre analytique a permis d'élaborer un cadre cohérent d'une argumentation dotée de référents théoriques selon les comportements issus de l'observation.

Le passage de la salle d'exposition du Louvre-Paris au territoire Abu Dhabi sur l'île Saadiyat n'est pas sans difficultés. L'espace géographique de l'exposition « Naissance du Musée » au territoire de l'île de Saadiyat Abu Dhabi répond aux missions traditionnelles de conservation et d'exposition en termes de valorisation culturelle et de recherche. On s'aperçoit que les sciences de gestion ont besoin d'utiliser des approches venant d'autres sciences sociales pour répondre à l'interrogation du caractère universel.

- Enjeu historique du Louvre des sables : une diversité singulière d'œuvres est proposée. L'universalité déclarée du musée ouvre un territoire imaginaire (île de Saadiyat) qui garantit l'accessibilité des œuvres. Cette représentation cosmopolite repose sur une exposition du patrimoine qui appartient à l'espace du lieu présenté par la maquette du musée. *Les conservateurs veillent à l'identité de leurs collections ; le Louvre n'achète pas les mêmes tableaux hollandais ou flamands que le Louvre Abu Dhabi, le Métropolitain ou la National Gallery* » (Entretien Jean-Luc Martinez, directeur du Louvre-Paris, 2014, p. 43). L'exposition « Naissance d'un musée » a été l'objet d'un regard critique sur les risques de dépenser autant pour des acquisitions d'œuvres qui dépassent de manière démesurée celles du Louvre-Paris ? L'universalité du projet muséal repose sur le décloisonnement des départements patrimoniaux. La mise en regard d'œuvres d'origines culturelles et géographiques diverses abrite les expressions esthétiques les plus diverses, toutes civilisations et cultures confondues lors de l'ouverture prévue le 2 décembre 2015 aux Emirats arabes, le jour de leur fête nationale.

- Enjeu politique : Jean-Luc Martinez, le nouveau président du Louvre et président du conseil scientifique de l'Agence France-Muséum qui coordonne l'expertise de grandes institutions culturelles françaises, avance les enjeux stratégiques de l'affaire dans un monde en mouvement et « une Europe en périphérie ». Pour Vincent Pomarède, l'un des trois commissaires de l'exposition « Naissance d'un musée » du projet du Louvre Abu Dhabi « *la France tient le rôle qu'elle a toujours tenu : la diffusion de la culture, dispose cette fois de moyens extraordinaires* ». C'est une transformation institutionnelle qui s'affirme par le déplacement des collections plutôt que des visiteurs. Cependant, des effets souvent discutables peuvent en

découler. Développer considérablement l'accessibilité universelle peut rompre un équilibre toujours précaire des œuvres du passé pour répondre à un dialogue contemporain.

- Enjeu économique : le dialogue entre différentes cultures traduit une compréhension du patrimoine. L'ambition affichée ne permet pas d'aboutir à un ensemble cohérent tant la disposition est démesurée malgré des œuvres importantes exposées. « *Les conservateurs français en repérant des œuvres pour le Louvre Abu Dhabi n'allaient-ils pas avoir une double casquette et mettre en concurrence les collections françaises* » (Entretien Jean-Luc Martinez, directeur du Louvre-Paris, 2014, p. 43). Lorsque les conservateurs achètent des œuvres pour un musée étranger, ils doivent être attentifs à « ne pas faire d'achats qui priveraient les musées français d'œuvres importantes susceptibles d'y entrer un jour » (Forster, 2014).

La ville n'est pas seulement constituée des représentations que les architectes ont d'eux-mêmes mais se construit par un espace urbain permettant de structurer différents mondes sociaux (Star & Griesemer, 1989). La construction du projet dépend d'une élaboration collective déjà très présente dans le centre des visiteurs du chantier de l'Île de Saadiyat Abu Dhabi qui transforme l'espace urbain. L'implantation du musée modifie la structure d'ensemble de la ville. Par ce choix, la ville exprime une nouvelle identité. Le projet a été soutenu par une grande médiatisation que traduit la maîtrise géographique des contraintes climatiques. Il s'agit d'une nouvelle valeur dans l'histoire de l'architecture. On peut identifier deux évolutions : d'une part, l'individualisme d'un territoire qui revendique la liberté culturelle d'un côté, mais aussi la volonté de se différencier de l'autre en proposant une nouvelle approche de l'espace urbain composé essentiellement de 15 millions de touristes.

On peut aussi présenter les connaissances liées à la compréhension du projet qui s'acquièrent par la pratique urbaine. Cusset (2007) parle de translation, transplantation et enclavement. La translation correspond au transfert d'une culture vide de contenu : industries de loisirs, gigantisme des constructions. La transplantation évoque l'absence d'ancrage historique dans un territoire, l'enclavement correspond aux caractéristiques de la fragmentation urbaine poussées à l'extrême. « Cette ville dont personne n'est originaire, où personne n'est censé rester, que personne ne peut éprouver comme fait ou comme substance » (Cusset, 2007, p. 70) puisque rien ne prend place dans un environnement préexistant. L'urbanisme est l'art des relations, des transitions, des combinaisons. L'urbanisme traduit les rela-

Musées en question.

tions avec le monde : 80 % d'expatriés, main-d'œuvre immigrée sous payée à Abu Dhabi. Par ailleurs, les organisations humanitaires ont relevé dans plusieurs rapports l'exploitation des travailleurs migrants sur l'île de Saadiyat. Elles demandent des garanties auprès du Louvre pour que soit respecté le droit des travailleurs qui construisent ce bâtiment de renommée internationale (*Human Rights Watch* (HRW)). Ces « oubliés de la mondialisation » constituent la face cachée de la ville. Ils travaillent jour et nuit sur des chantiers dans des conditions de grande précarité. Le territoire est géré comme « une entreprise » dont l'action réside dans l'évacuation de la réalité sociale du fait urbain. La ville conjugue des formes spatiales et des configurations sociales qui peinent à se rapporter à une identité historique liée au passé. Elle forme une trace qui organise les relations sociales dans une société touristique. La construction du musée est le produit d'une stratification historique et moderne. La modernité traduit l'ambiguïté de sa destination urbaine. Ce projet dévoile le territoire. La réalité renvoie aux moyens de penser les questions que soulève la création d'un projet architectural. A ce titre, il faut veiller à ce que la modernité ne s'affranchisse pas de sa tradition au nom d'une mutation touristique.

6- Conclusion

Un musée universel expose des œuvres sans distinction d'origine géographique, d'époque ou d'école artistique. Comment caractériser l'universalité de ce musée ? Par les liens qu'il tisse entre les œuvres, par la richesse des ses collections ou par la façon dont il s'inscrit dans son territoire ?

Louvre Abu-Dhabi instaure des liens complexes entre l'histoire, l'économie et la politique. Cette évolution a pour conséquence de bouleverser la conception du musée qui rassemble différentes œuvres de toutes les cultures au même endroit. La déclaration de 2002 appréhende une accessibilité des objets à toute l'humanité du musée universel qui traditionnellement était né au siècle des lumières en Europe. L'ampleur des patrimoines muséaux qui seront présents seront en concurrence avec les centres de loisirs, les résidences luxueuses, les centres commerciaux devenus des « lieux de vie » sur un territoire qui des difficultés à affirmer son identité. Le nom du Louvre est une marque « *Un milliard d'euros est attendu du « Louvre des Sables » Abu Dhabi dont 400 millions d'euros reviendront au Louvre d'ici 2013* »(entretien Musée du Louvre, 2011). Sans cette ressource extérieure, le département de l'Islam (100 millions d'euros) la rénovation des salles du département des objets d'art (26 millions d'euros) n'auraient pu être réalisés. Il s'agit de transférer un savoir-faire des prestations intellectuelles en

matière d'exposition temporaires et permanentes pendant trente ans. La restructuration de la Pyramide (60 millions d'euros) se fera dans les mêmes conditions tout comme le déménagement des réserves du musée à Lens (60 millions d'euros). Le musée puisera dans le Louvre-Abu Dhabi qui constituera une « ressources financière significative » Jean-Luc Martinez (l'express n° 3278, 30 avril 2014, p. 60-61).

Depuis avril 2013, « les polémiques sont derrière nous » affirme Jean-Luc Martinez, le climat de confiance est rétabli ». En novembre 2014, la Ministre de la culture et de la communication, Mme Fleur Pellerin s'est déplacée avec le Directeur du Louvre, Jean Claude Martinez, et des présidents des musées français, avec la liste de 300 œuvres qui seront prêtées pour une durée deux ans et qui dialogueront avec celles acquises par le Louvre-Abu Dhabi dans l'exposition « Naissance d'un musée ». En réalité, on doit s'interroger sur « *ce qui circule et ce qui se consomme internationalement* » (Mairesse, 2010, p. 18). Pourtant, « Les musées ne sont pas à vendre », tel était l'intitulé de la tribune que cosignait l'ancienne directrice des musées de France, F. Cachin, avec J. Clair (conservateur général du patrimoine et ancien directeur musée Picasso) et R. Recht (professeur au collège de France et ancien directeur des Musées de Strasbourg) à l'annonce de la future implantation du musée labellisé Louvre à Abu Dhabi (Emirats Arabes unis) à l'horizon de 2012 (Le Monde du 12 décembre 2006, p. 25).

Derrière la polémique entre partisans et détracteurs du projet, force est de constater que les enjeux scientifiques, économiques et politiques deviennent prépondérants dès lors qu'ils se juxtaposent aux aspects culturels. Comment négocier ce type de partenariat au mieux de l'intérêt universel ? La réponse à cette question est complexe, car il s'agit de capitaliser efficacement sur la marque de nos grandes institutions tout en favorisant le développement des établissements et de leurs collections. L'expérience du Louvre est, à cet égard, une référence : il faudrait que le savoir ainsi acquis se transmette à nos autres institutions culturelles tentées par de tels partenariats, même si le prestige et la taille de l'établissement en font un cas spécifique. Les modalités d'accès aux musées sont bouleversées par de nouvelles règles de gestion du patrimoine remettant en cause la mission traditionnelle de l'activité muséale.

Notre recherche porte sur une histoire en train de se construire dans tous les domaines. Le musée Louvre-Abu Dhabi conduit à s'interroger sur le rapport du patrimoine universel auprès du public. Un retour sur le terrain est prévu fin 2015 début 2016 lors de l'ouverture du musée afin d'identifier le

Musées en question.

dialogue culturel de la collection. On peut se demander si une autre conception du musée peut rendre possible de nouvelles valeurs notamment celles souhaitées de sortir l'objet de son contexte d'origine pour trouver les formes adaptées à son exposition envers une diversité de publics passionnés d'art (Malraux, 1951). Les musées prennent une place considérable au sein des pratiques culturelles, leurs missions s'élargissent et se diversifient. Le caractère universel d'un musée dépend de sa capacité à préserver sa vocation patrimoniale et à maintenir les objectifs culturels et sociaux. Le musée n'est pas seulement constitué de visiteurs et d'objets d'exposition, il comporte aussi des connaissances sur des objets exposés, ou mis en scène, ainsi que des informations permettant d'apprécier la compréhension du patrimoine. Dans la mesure où tout apprentissage est la traduction d'une pratique sociale, les visiteurs utilisent les dispositifs relationnels dont les informations collectées peuvent être en contradiction avec le patrimoine exposé. Cette situation de communication devient un « outil objet » de représentation que les visiteurs ont de leur perception des connaissances muséales. Le management influence les échanges de connaissances (rapport Unesco, 2005). Le musée hérité de la Révolution française (1793), sous la forme d'un « temple », fonctionne désormais comme un média culturel.

Le musée universel intègre non seulement le dispositif de transmission ou d'appropriation de connaissances, mais aussi un dialogue mené entre les différents espaces mis à la disposition des visiteurs. Si la conservation résulte de la mission traditionnelle des musées, le patrimoine construit du culturel à partir des possibilités offertes des œuvres qui encouragent de nouvelles pratiques de visite. La multiplication des environnements implique physiquement le visiteur dans l'espace d'exposition qui fait varier l'environnement social (Flichy, 2012). La contemplation des œuvres doit être en adéquation avec les attentes des visiteurs où l'expérience intellectuelle, la connaissance et l'information sont recherchées. L'organisation muséale se transforme, ce qui suppose une mutation des activités d'exposition du patrimoine.

On distingue deux tendances à partir des trois défis. La première porte sur l'histoire du territoire. La seconde expérimente la renaissance culturelle du territoire. Il s'agit de prendre en considération l'héritage du patrimoine dans un contexte où « puiser dans le passé pour bâtir l'avenir du territoire » offre au territoire qui encourage la fréquentation, d'interpréter la réalité sociale en train de se construire.

L'organisation muséale se trouve confrontée à « une tautologie abstraite qui réduit l'identité, la recherche de sens de l'ambiguïté où l'action néglige l'importance du passé » (March, 1991). Cette recherche montre que le musée est lié aux représentations du territoire qui véhiculent une histoire en train de se (re) construire dans tous les domaines. Le Louvre-Abu Dhabi offre-t-il une identité territoriale de son passé traditionnel ? Il s'agira d'identifier les nouvelles activités déployées de cette politique urbaine au regard du rayonnement culturel de cette région.

Le patrimoine contribue à la construction de valeurs partagées. Dans bien des situations, ce sont les habitants et non les touristes qui décident de ce qui fait patrimoine, de transmettre ou pas l'héritage qu'il faut conserver. Faire du patrimoine culturel une composante de l'aménagement du territoire constitue un élément essentiel des politiques culturelles. La rotation des œuvres et l'enrichissement progressif des collections peuvent comporter des risques culturels. Réfléchir à la place laissée à l'universalité dans les choix esthétiques est l'occasion de se demander si le musée universel naît du territoire dans lequel il s'implante ? Est-ce la région qui construit le musée ? Ce mélange traduit un renversement de logique : le patrimoine transforme l'espace ou le révèle tel qu'il est par le biais de son territoire. Cette conception implique l'abandon des formats institutionnels. Si de nouveaux défis peuvent être des succès, ils peuvent présenter de multiples risques vertigineux. C'est le caractère public du patrimoine qui est en jeu. Le risque d'un musée universel dans cette région du monde repose sans doute sur ce qui conduit le visiteur à transporter son univers touristique. La relation au patrimoine questionne l'identité culturelle dont la vocation universelle reste encore très largement à définir.

7 - Bibliographie

- Baujard, C., (2013), *Du musée conservateur au musée virtuel, Patrimoine et Institution*, Hermès Lavoisier, Londres.
- Bosseboeuf, C., (2013), « Les musées territoriaux : un enjeu de structuration et de développement des territoires ? » 50^e conférence de l'ASRDLF.
- Cars (L. des), Pomarède, V., Abdulla, K. A., (sous la dir.), (2014), *Catalogue de l'exposition, Louvre Abu Dhabi, Naissance d'un musée*, Skira Flammarion, Louvre, Abu Dhabi tourism & culture authority.
- Cachin, F., Krzysztof, P., (2007), « Les musées français à l'heure d'Abou Dhabi, entretien » *Le Débat*, vol. 3, n° 145, p. 182-192.

Musées en question.

- Cornu, M., Manlio, F., (2009), « L'accord portant création du Louvre Abou Dabi, musée universel : une double invention culturelle et juridique », *Annuaire français de droit internationale*, vol. 55, n° 55, p. 111-135.
- Cusset, F., (2007) « Questions pour un retour de Dubaï » *Le stade Dubaï du capitalisme*, Mike Davis, Les prairies ordinaires, p. 70.
- Dectot, X., Martinez, J. L., Pomarède (2014) *Louvre-Lens, l'album, la galerie du temps*, Editions d'Art, Louvre-Lens.
- Dossier de presse de l'exposition d'Abu Dhabi Musée du Louvre 2014.
- DiMaggio, P., (1987), Classification in Art, Audience Studies of the Performing Art and Museum, *American Sociological Review*, 52, p. 440-455.
- Dufrène, B., (2012), « Les musées universels, vieille histoire ou nouvelle génération ? A propos du Louvre Abou Dhabi et de quelques autres », *Musées en mutation, un espace public à visiter*, Martine Regourd, (sous la dir.), L'Harmattan, p. 337-351.
- Journée débat, 18 juin 2014 musée du Louvre Autour du Louvre Abu Dhabi pour une histoire globale de l'art ?
- Forster, S., (2014), *Le Louvre Abu Dhabi, la difficile naissance d'un musée*. (voir site).
- Flichy, P., (2012), *Le sacre de l'amateur*, PUF.
- Goodman, N., (1984) « The End of The Museum ? » L. Aagaard-Mogensen (ed.), *The Idea of the Museum, Philosophical, Artistic and Political Questions*, p. 27.
- Gob, A., (2010), *Le musée, une institution dépassée ?* Armand Colin.
- Greffe, X., (2003), *La valorisation économique du patrimoine : mesure et outils, développement culturel*, Documentation Française.
- Gottesdiener, A., Davallon, J., (sous la dir.) (2013), *La muséologie : 20 ans de recherches*, Culture & Musées, numéro hors série, Actes Sud.
- Hullo Pouyat, C., (2007) « Le Louvre à Abou Dhabi ou la quête du cosmopolitisme », Actes du colloque, *De l'imitation dans les musées* » p. 293-214.
- Langley, A., Smallman, C., Tsoukas, H., (2013), "Process studies of change in Organization and Management : unveiling temporality, activity and flow", *Academy of Management Journal*, vol. 56, n° 1, p. 1-13.
- Leedy, P. D., Ormrod, J. E., (2005), *Practical research ; Planning and design*, Upper Saddle River, NJ ; Person.
- Martinez, J-L, (2014) « Une collection pour un musée universel » *Grande galerie, le journal du Louvre*, n° 27, p. 40-43.

- Nouvel, J., Martinez, J-L, (2014), « Un musée entre terre et ciel » Exposition Louvre Abou Dhabi, *Grande galerie, le journal du Louvre*, n° 27, p. 44-45
- Réunion des musées Nationaux, (2001), *L'avenir des musées*, actes du colloque organisé au Musée du Louvre en mars 2000, Paris, Ad. RMN.
- Mairesse, F., (2011), « Gestion », *Dictionnaire Encyclopédique de muséologie*, Armand Colin, p. 201-215.
- Mairesse, F., (2010), *Le musée hybride*, La documentation française.
- Molz, J. G., (2012), *Travel connections Tourism, Technololy and Togetherness in a Mobile Word*, Londres, Routledge.
- Nouvel, J. (2013), préface catalogue, naissance d'un musée, Louvre Abu Dhabi, Flammarion.
- Ocim, lettre 37, territoires en mutations : quels musées pour quels publics ? Musée du Louvre-Lens 31 mai 2013.
- Paquot, T., (2010), *L'urbanisme c'est notre affaire*, Comme un accordéon l'atalante.
- Poulot, D., (2005), *Musée et muséologie*, La Découverte.
- Réunion des musées Nationaux, (2001), *L'avenir des musées*, actes du colloque organisé au Musée du Louvre en mars 2000, Paris, Ad. RMN.
- Simmel, G., (1902), *Les grandes villes et la vie de l'esprit, sociologie des sens*, Payot, (trad. J.L. Vieillard-Baron, et F. Joly).
- Star, S., Griesemer, J., (1989), « Institutional Ecology, Translations and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology (1907-1939) », *Social Studies of Science*, vol. 19, n° 3, p. 387-420, p.393, 410.
- Taricat, J., Ziegler, J., (2004), *Histoires d'architectes*, Ed. Parenthèses.
- Veltz, P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires*, Puf, Paris.
- Werquin, T., (2008), « L'impact des équipements et événements culturels sur le développement économique local : entre fantasme et réalité », *Arts et Territoires : vers une nouvelle économie culturelle ?* Actes du colloque du 6 et 7 mai 2008
http://chaire_fernand_dumond.ucs.inrs.ca

*

Innovation

Développer les filières bois françaises par les clusters : éléments rétrospectifs et perspectives

Floriane Bodolec⁴

*Doctorante en Sciences de Gestion, université d'Evry Val d'Essonne
Laboratoire en Innovation, Technologie, Economie et Management
– EA CNRS 7363*

La forêt française, recouvrant 30 % du territoire, abondante et exploitable, se caractérise par une grande diversité d'essences, un morcellement important, une filière industrielle peu structurée et très ancrée dans les territoires et par, une multiplicité d'acteurs. Le cluster, concept économique et outil de développement territorial, est l'une des solutions envisagées par les acteurs institutionnels dans une perspective de structuration et de développement des filières locales. Mais le cluster constitue-t-il une réponse pertinente ? Afin de mieux comprendre les enjeux actuels de la filière bois française, nous reviendrons dans un premier temps sur son cadre historique, sur les caractéristiques de cette filière peu structurée, découpée en filières locales ancrées dans leur territoire. Le concept de cluster sera également expliqué au travers de ses faits générateurs afin de mieux comprendre les tensions qui régissent la dynamique de développement des clusters bois. Afin d'illustrer notre propos nous présenterons notre étude de cas, le Cluster Bois et Energie du Fumélois. Cet article se veut être une présentation du contexte d'une recherche doctorale en cours qui interroge les déterminants de « la performance » des clusters bois en France. *Mots clés : Filière bois, Cluster, Histoire, Performance, Perspectives.*

Covering 30% of French territory, forests, abundant and exploitable, is characterized by a great diversity of species, a significant fragmentation, a loose industrial sector and deeply rooted in the territories and by a multiplicity of actors. The cluster, concept and territorial economic development tool, is one of the solutions envisaged by the institutional players with a view to structuring and developing local industries. But is it an appropriate response? To better understand the current issues of the French wood industry, we will return at first on its historic setting, on the characteristics of this unstructured sector, divided into local industries rooted in their territo-

⁴Floriane Bodolec, Doctorante en Sciences de Gestion, COMUE Paris Saclay (Université d'Evry – Val d'Essonne), florianebodolec@univ-evry.fr

ry. The cluster concept will be further explained through its generators made to better understand the tensions that govern the dynamics of development of wood clusters. To illustrate, we will present our case study, the Cluster Bois et Energie du Fumélois. This article is intended as a presentation of the context of a doctoral research underway that examines the determinants of "performance" of wood clusters in France. Keywords: Wood Industry Cluster, History, Performance, Prospects.

Introduction

B IEN que l'utilisation du bois et l'aménagement forestier remontent à des centaines voire des milliers d'années, les réflexions en matière de gestion de la ressource bois qui inspirent les politiques et pratiques actuelles trouvent leurs origines entre le IX^{ème} et XIII^{ème} siècle (défrichement important, réglementation des usages au niveau local, naissance des forêts communales) [Godin, 1996 ; Woronoff, 1998 ; Chalvet, 2011]. Le gouvernement actuel, dans la lignée des gouvernements précédents et sous la pression des réglementations environnementales et des mouvements de certains marchés, s'est emparé des problématiques de la filière forêt-bois française. La mobilisation des dispositifs de type SPL et clusters locaux, bien que pertinente au regard de leurs définitions conceptuelles et d'exemples de réussites, est encore réduite à des indicateurs économiques et ne donne pas les clés des verrous organisationnels induits par un ancrage territorial des filières bois françaises. De nombreux réseaux territoriaux ont fait leurs preuves à plus ou moins grande échelle mais les clusters locaux constituent-ils réellement une forme organisationnelle pertinente en réponse aux objectifs portés par le CFS Bois (développement des filières bois locales et structuration de la filière nationale) ?

La réponse est d'autant plus incertaine face à la « nouvelle orientation communautaire qui « handicape la compétitivité de l'industrie » » [Montouroy & Sergent, 2014, p. 63], à la réforme territoriale engagée et face aux préconisations du Comité Stratégique de Filière Bois, et donc aux cadres et pratiques institutionnels qui en découlent. Afin de mieux comprendre les enjeux actuels de la filière bois française, nous reviendrons dans un premier temps sur son cadre historique. Nous présenterons ainsi les caractéristiques de cette filière peu structurée, découpée en filières locales ancrées dans leur territoire, et qui semblent justifier le recours aux clusters bois. Le concept de cluster sera également expliqué au travers de ses faits générateurs afin de mieux comprendre les tensions qui régissent la dynamique de développement des clusters bois. Afin d'illustrer notre propos nous présenterons notre étude de cas, le Cluster Bois et Energie du Fumélois. Implanté au

cœur du massif forestier du territoire du Fumélois, ce cluster comporte de nombreuses externalités positives et négatives qui apportent certains enseignements et questionnements quant à leur performance et, in fine, à leur pertinence. Cet article se veut être une présentation du contexte d'une recherche doctorale en cours qui interroge les déterminants de « la performance » des clusters bois en France.

1- Contexte d'une politique de soutien aux clusters bois « performants »

L'état français considère la filière bois comme un enjeu prioritaire de développement industriel, économique, social, environnemental et territorial, car tous s'accordent à dire que « Régulant les cycles de l'eau, épurant l'air, fixant le gaz carbonique et contribuant à diminuer l'effet de serre, étouffant le bruit, la forêt est à moyen et long termes l'occupation du territoire national la plus rassurante qui soit pour les générations futures » [Boutet & Philippe, 2003, p200]. Afin d'envisager les perspectives et la pertinence d'une politique de soutien aux clusters bois d'un point de vue théorique, nous reviendrons dans cette partie sur les caractéristiques de la filière bois française (origines et enjeux) puis sur les déterminants du concept de cluster (genèse et utilisation).

1-1 Eléments rétrospectifs et caractéristiques de la filière bois française

Historiquement, la filière bois française s'est développée comme de nombreuses industries, au gré des besoins domestiques (bois de chauffe, ustensiles quotidiens, agriculture), économiques (présence du bois dans de nombreuses industries et dans le développement de l'énergie hydraulique) mais également politiques (chasse, stratégies de guerre, ordonnances des eaux et forêts à partir du XIII^e siècle). Jusqu'au XVIII^e siècle, le bois est partout. De son utilisation primaire remontant au temps préhistorique à son usage pour l'essor de l'industrie, la ressource ligneuse a marqué les millénaires et la forêt n'a eu de cesse de se modifier au fil des évolutions sociales mais également écologiques.

Au Moyen Age, « Le seigneur se réserve le « sylvaforestis » pour ses chasses et octroie aux paysans, moyennant redevance, la « sylvacommunis » » [Corvol, 1994, p81]. On est alors bien loin de la Rome antique où l'espace forestier était encore appelé « locus neminis » ou « lieu n'appartenant à personne » [Chalvet, 2011, p. 31]. La forêt, lieu de vie, de ressources, de

songes ou de croyances, fut longtemps restée à l'état de nature indomptée et indomptable. Loin d'être immobile, la forêt s'est transformée au cours des millénaires tant du fait des mutations écologiques que d'actes de domestication qui sont apparus avec l'agriculture et l'élevage. Les premiers gros déboisements remontent alors à la naissance de l'agriculture et aux besoins en terres cultivables et « l'enracinement de l'agriculture et de l'élevage aurait provoqué une transformation des techniques et production et des paysages, des croyances et des cultes, mais aussi des idéologies et des modèles qui forment le socle des civilisations » [Chalvet, 2011, p. 34].

Bien que l'utilisation du bois et l'aménagement forestier remontent à des centaines voire des milliers d'années, les réflexions en matière de gestion de la ressource bois qui inspirent les politiques et pratiques actuelles trouvent leurs origines entre le IX^{ème} et XIII^{ème} siècle (défrichement important, réglementation des usages au niveau local, naissance des forêts communales) [Godin, 1996 ; Woronoff, 1998 ; Chalvet, 2011]. Progressivement, les besoins en bois se faisant croissants et diversifiés (bois de chauffe avec l'essor de l'urbanisation, bois de construction pour les habitats et les navires de guerre, bois d'usage pour sa noblesse...), et l'utilisation de la ressource forestière étant encadrée de manière répressive plutôt que pédagogique entre le XIII^e et le XVII^e siècle, c'est sous l'Ancien Régime que la gestion des forêts françaises prit un tournant majeur avec l'ordonnance de Colbert du 13 août 1669, premier véritable code forestier.

Il faudra toutefois attendre le début du XIX^e siècle pour que la situation forestière soit quelque peu améliorée suite à une nouvelle phase de surexploitation. Le Code forestier de 1827 conduit à la naissance de la première administration des Eaux et Forêts mais son application stricte et principalement destinée aux forêts domaniales a accéléré l'exode rural autour des massifs forestiers. Les bouleversements industriels du XIX^e siècle marquent également la forêt, modifient les besoins en bois et réduisent la pression sur la ressource. Depuis, tout s'est accéléré, bien trop vite... La forêt française, bien que gérée de manière plus responsable et stratégique, est depuis le XX^e siècle dans un cycle de sous-exploitation et ce malgré les opportunités économiques, sociales et écologiques qu'elle peut induire. La ressource ligneuse française est depuis 1850 dans un cycle d'expansion imputable tant aux évolutions écologiques qu'aux interventions humaines comme en témoigne le massif forestier des Landes, le plus important et dynamique de France, et à 90 % artificiel.

Innovation.



Figure 1 : Le couvert forestier français en 1850 et en 2012, ARTE⁵

La forêt française est plus que jamais riche de potentialités et les ressources dont dispose la société actuelle semblent pouvoir envisager une gestion durable de cette nature si généreuse. Ainsi, entre 1945 et 2009, sept rapports politiques sur la gestion des forêts ont été dressés. Tous font le même constat : malgré une ressource forestière abondante, croissante et diversifiée, la filière bois pèse lourdement sur le déficit de la balance commerciale française. Mais, comme l'a souligné l'ancien sénateur Jean Puech dans son étude « Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière Bois » de 2009, initiée par le Président Nicolas Sarkozy, aucun de ces rapports, malgré leur pertinence, n'a réellement initié les changements structurels indispensables. Alors que la filière Bois ne demande qu'à être valorisée, structurée et développée pour assurer ses potentialités, les dispositifs publics peinent à insuffler une véritable dynamique de changement. Ainsi, malgré bon nombres d'incitations financières et réglementaires, la filière Bois française se fait petit à petit happer par une concurrence mondiale féroce, mouvante, et aucun secteur de la filière n'est épargné par les nombreuses difficultés structurelles. Ces difficultés, génératrices de nombreux risques écologiques, économiques, sociaux voire politiques, ne peuvent être ignorées si l'on veut assurer la survie et le développement des entreprises de transformation du bois et l'équilibre des écosystèmes forestiers.

La France est l'un des trois pays d'Europe dont la ressource forestière (exploitable) est la plus abondante. Recouvrant 30 % du territoire français, la forêt se caractérise par [Forêt Privée Française, 2015] :

⁵ <http://ddc.arte.tv/nos-cartes/histoire-de-forets-la-france-1-2> (12/06/2015).

- Une grande diversité d'essences, source d'externalités positives (diversification de l'offre, capacités de réponse à une demande fluctuante et changeante) et négatives (trop forte spécialisation des scieries, gestion des filières locales à personnaliser).
- Un morcellement important de la surface forestière qui engendre des difficultés de gestion, de structuration et des risques écologiques importants. La forêt française est en effet à 76 % privée et cette surface est détenue par quelques 380 000 propriétaires forestiers. 90 % d'entre eux possèdent moins de 4ha (60 %, moins de 1ha) et n'ont pas les mêmes stratégies de gestion, obligations ou perceptions de la forêt que les autres 10% de propriétaires possédant entre 4 et 10ha ou plus (3%, plus de 10ha). C'est donc à juste titre que Jean Puech avait souligné le rôle important des communes dans la gestion des massifs forestiers au niveau local. Il a dans son rapport clairement légitimé le rôle des communes dans la structuration de la filière bois et dans la diffusion de dispositifs européens, nationaux, régionaux voire locaux : « Toutes les collectivités, communes, départements et régions, doivent s'associer à l'Etat pour que la société s'engage à nouveau pour la forêt » [Puech, 2009, p. 74]. Mais à l'heure des réformes territoriales et de la montée en puissance des métropoles, les communes, notamment rurales, voient leurs champs des possibles diminuer.
- Une filière peu structurée et ancrée dans les territoires, tiraillée entre la survie de ses industries et ses habitudes héritées de son histoire, et entre des débouchés commerciaux découlant d'une conjoncture économique tournée vers la transition énergétique. La filière avale du bois (transformation et commercialisation) doit se flexibiliser et se rénover pour faire face au jeu concurrentiel intra et inter matériaux. Mais cela ne peut se faire sans une mobilisation de tous les acteurs, du propriétaire forestier jusqu'au distributeur, en passant par le client, le citoyen et le politique, notamment au regard des nombreux risques économiques, sociaux et écologiques.
- Une multiplicité d'acteurs, même au niveau local, qui ne facilite pas la création d'un « esprit de filière », terme qui rappelle étrangement celui d'« atmosphère industrielle » d'Alfred Marshall. « La nouvelle politique forestière exige une mobilisation de tous les acteurs (...). Ce serait une approche novatrice d'aménagement de tout le territoire. » [Boutet & Philippe, 2003, p. 207].

Entre potentialités et échecs, la forêt ne cesse d'être au centre des préoccupations de l'état, notamment sous les pressions institutionnelles et sociales liées aux enjeux de développement durable. C'est ainsi que le gou-

Innovation.

vernement actuel préconise le recours aux clusters bois locaux et s'engage sur le soutien des clusters « performants ».

1-2 Cadre institutionnel de la filière : une politique de soutien aux « clusters »

Le gouvernement actuel, dans la lignée des gouvernements précédents et sous la pression des réglementations environnementales et des mouvements de certains marchés, s'est emparé des problématiques de la filière forêt-bois française. En septembre 2012 furent lancées les « Rencontres régionales pour l'avenir des industries du bois » au cours desquelles quelques 1000 propositions furent élaborées par le travail conjoint des acteurs institutionnels régionaux de la filière, des collectivités territoriales et des professionnels mobilisés en région. Ces rencontres ont permis la constitution en 2013 d'un « Plan national d'action pour l'avenir des industries de la transformation du bois », repris par le Conseil National de l'Industrie dans le cadre de l'élaboration du « contrat de filière CSF Bois » du 16 décembre 2014. Le plan d'action national de 2013 avait alors dressé plusieurs constats économiques (baisse de la valeur ajoutée et des emplois, dégradation du commerce extérieur), ciblé un objectif principal (« que la filière accroisse ses performances, gagne en compétitivité et redevienne créatrice d'emplois ») et identifié quatre axes stratégiques déclinés en actions.

Le 3^e axe stratégique de ce plan soutient explicitement « la structuration des écosystèmes locaux performants (« clusters ») » ou « les grappes d'entreprises identifiées comme performantes », pour des projets « susceptibles de porter cette structuration »⁶. Le contrat de filière CSF Bois constitue quant à lui une avancée notable pour l'élaboration d'une stratégie globale et participative de développement de la filière bois française. Il a principalement une vocation économique, sur fond de responsabilité sociétale sans doute incontournable, et invite à une indispensable « durée et constance dans les politiques publiques ». Ce contrat de filière présente un bilan pertinent des atouts et freins de la filière au niveau global et apporte un éclairage stratégique à décliner au niveau régional. Logiquement, ce contrat reprend, entre autres actions, l'objectif de structuration de la filière du plan national de 2013 et propose d'y répondre par un encouragement « des projets de grappes d'entreprises, clusters, plateformes multiservices d'innovation ». La stratégie globale élaborée par le Comité Stratégique de

⁶ Plan national d'action pour l'avenir des industries de la transformation du bois, 2013, p. 13.

Filière annonce des actions en faveur d'une gouvernance nouvelle, mais pas encore construite, qui doit s'appuyer sur un dialogue permanent avec les régions, désignées comme animatrices du CSF Bois sur leur(s) territoire(s), et sur la constitution et le soutien des clusters bois locaux.

En somme, rien de nouveau, mais une application parfois simpliste d'une stratégie de développement endogène dont l'évolution se veut incertaine (réformes territoriales en cours) et encore trop théorique. Car en effet, « La synergie des relations de réseaux sur un territoire n'apparaît pas partout avec la même intensité et la même efficacité. Les contextes de naissance de cette forme sont très spécifiques au lieu où on l'observe. Le développement local n'est pas substituable, n'est pas universalisable, il ne peut satisfaire les amateurs de modèle "clé en main". » [Pecqueur, 2000, p. 51]. Ainsi, la mobilisation des dispositifs de type SPL et clusters locaux, bien que pertinente au regard de leurs définitions conceptuelles et d'exemples de réussites, est encore réduite à des indicateurs économiques et ne donne pas les clés des verrous organisationnels induits par un ancrage territorial des filières bois françaises. De nombreux réseaux territoriaux ont fait leurs preuves à plus ou moins grande échelle mais les clusters locaux constituent-ils réellement une forme organisationnelle pertinente en réponse aux objectifs portés par le CFS Bois (développement des filières bois locales et structuration de la filière nationale) ? La réponse est d'autant plus incertaine face à la « nouvelle orientation communautaire qui « handicape la compétitivité de l'industrie » » [Montouroy & Sergent, 2014, p. 63], à la réforme territoriale engagée et face aux préconisations du Comité Stratégique de Filière Bois et donc aux cadres et pratiques institutionnels qui en découlent.

Les divers rapports politiques des dernières années préconisent globalement l'activation d'un « esprit de filière », qui serait alors le meilleur moyen de valoriser la filière bois au niveau local, et de sensibiliser la société à une utilisation du bois d'œuvre et d'énergie, principaux débouchés actuels. Dès lors, les projets locaux de développement des filières bois françaises permettent-ils de créer cet « esprit de filière » ? C'est ce que suggère le soutien annoncé aux SPL, grappes, clusters ou pôle de compétitivité « performants ». Alors que Jean Puech préconisait le recours à une interprofession unique et globale, le Contrat de Filière CSF Bois se positionne en faveur d'une implication responsable des acteurs, notamment à l'échelle des massifs forestiers et des régions. Les collectivités régionales et départementales sont depuis la loi sur la décentralisation les relais légitimes des politiques européennes et nationales. Elles disposent de directives, d'appuis institu-

Innovation.

tionnels et d'enveloppes budgétaires pour assurer leur fonction d'animateur du développement territorial.

Mais parallèlement, particulièrement dans le cadre de la filière bois, leurs actions sont largement soumises aux changements politiques et réglementaires, inscrivant alors les collectivités dans une gestion à court terme voire dans un certain immobilisme par refus du risque. Dès lors, les collectivités proches des massifs forestiers se voient confier la lourde tâche du développement industriel, économique, écologique et social d'une filière en crise. Et pour cause, il existe un « dilemme historique » entre les forestiers pour qui l'industrie doit s'adapter à la forêt, et entre les industriels pour qui la gestion de la forêt doit s'adapter au marché. Aujourd'hui, le format organisationnel des clusters apparaît, aux yeux des acteurs institutionnels, nationaux notamment, comme pertinent pour intégrer l'aval de la filière en amont et inversement [Caullet, 2013]. Toutefois, « c'est au niveau communal et intercommunal que doivent se mener les politiques de protection et de reconquête des paysages » et « c'est au niveau départemental (...) que la préservation des espaces naturels trouve sa collectivité de référence » [Boutet & Philippe, 2003, p. 204]. Ainsi, le développement de la filière bois française est dès le départ un sujet controversé puisque situé entre un cadre institutionnel national fortement influencé par les défis au plan international [Levy & Belis-Bourguignan, 2011] et une gouvernance territoriale pas toujours claire ni pertinente. Le soutien aux clusters bois « performants » soulève alors de nombreuses questions quant à l'implication de l'état et des collectivités et quant à la juste répartition des ressources diverses allouées à ces actions de développement local. Mais également, l'utilisation du concept de cluster, dont l'existence est « fréquemment déterminée par un emplacement historique et/ou une disponibilité de ressources » [Leszczyska, 2010, p. 172], comme outil de gestion, doit être discutée car « à l'heure où la politique de « clusterisation » semble dominer l'action publique, le risque existe de se satisfaire d'un simple regroupement de façade ou d'un simple affichage d'une juxtaposition d'activités et d'agents » [Suire & Vicente, 2008, p. 121].

Enfin, l'étude réalisée par la DATAR sur l'évaluation de la politique des Systèmes Productifs Locaux (SPL) français⁷ met en évidence quelques points positifs (leur contribution au maintien de l'emploi, l'émergence de SPL et

⁷La majorité des RTO de la filière bois peuvent s'apparenter à des SPL [Entretien téléphonique avec Jean Guillaume Ditter, Professeur en management des organisations à l'ESC Dijon, 27/03/2015].

leur contribution à la structuration de l'économie locale) mais ils sont fortement contrastés par des aspects négatifs (pas de contribution réelle à des objectifs de gestion des emplois et des compétences territoriale, une faible capacité de consolidation des SPL et de leur structure d'animation, le manque de projets collectifs innovants imputables à un manque certain de financements, l'absence de continuité et de cohérence des interventions publiques notamment en matière de financement). Egalement, de nombreux aspects restent en demi-teinte et dépendent de chaque SPL (qualité de l'animation, problématiques liées à une gouvernance inadaptée, performance des entreprises, existence de partenariats, etc.). Enfin, l'absence d'indicateurs de suivi et de performance, de transparence, de cohérence et de cadre de travail au niveau national impacte fortement la pertinence de la politique SPL, notamment avec le développement d'autres formes de réseaux.

1-3 Le cluster local, un concept économique et un outil de développement territorial

Couplé au développement endogène des économistes géographes, les travaux de Porter portant sur les clusters ont marqué les politiques d'aménagement du territoire du monde entier. Le cluster est un concept économique qui repose sur la valorisation de *success stories* (Silicon Valley, etc.) et qui sous-entend une organisation localisée d'entreprises spécialisées, au départ dans les hautes technologies, parfois concurrentes, mais qui ont réussi à développer des relations marchandes et non marchandes assurant un certain niveau de performance et d'innovation agissant positivement sur la compétitivité des acteurs [Pecqueur, 2000 ; Torre, 2004 ; Dumas, 2006 ; IAURIF, 2008 ; Dambron, 2008]. De tels succès ont évidemment attiré l'œil des institutions publiques locales jusqu'à ce que la notion de cluster soit étendue à "des systèmes moins axés sur les activités de haute technologie ou dont le degré de performance est plus faible mais également, en tant qu'outil de politique économique locale ou nationale." [Torre, 2004, p. 4]. Le cluster, forme particulière de Réseau Territorial d'Organisation(s), est une forme organisationnelle relativement nouvelle et dont les déterminants conceptuels et empiriques s'avèrent protéiformes et flous.

Plus globalement, les Réseaux Territoriaux d'Organisations (RTO) trouvent leurs fondements théoriques dans la théorie du développement local et dans les politiques d'aménagement du territoire. On observe une grande diversité des formes de RTO au sens strict du terme [Chabault, 2009 ; Lal-

Innovation.

lemand, 2013]. Les districts industriels marshalliens ou italiens, les clusters, les systèmes productifs locaux, les systèmes locaux d'innovation, les pôles de compétitivité, etc., sont autant d'exemples de réseaux d'acteurs/ d'organisations organisés sur un territoire. Les réseaux territorialisés/ territoriaux d'organisations (RTO) « apparaissent le plus souvent dans la littérature en gestion sous la forme de clusters (au sens de Marshall ou Porter), de districts industriels selon le modèle italien, ou plus récemment en France de pôles de compétitivité. Ces formes d'organisations sont situées sur un territoire géographique initialement délimité et, pour des raisons diverses (...) ont été amenées à tisser des relations de nature marchande et non marchande, créant ainsi une interdépendance durable, tout en conservant leur autonomie. » [Ehlinger & *al.*, 2007, p. 156].

La revalorisation (ou la réapparition) du terme de district dont la genèse est communément attribuée à Marshall (1920), est le résultat d'observations faites dans certaines régions italiennes au cours des années 1970. En effet, malgré les impacts de la crise économique et sociale de l'époque, certaines régions et filières industrielles « tirent leur épingle du jeu ». Un tel phénomène a alors largement éveillé la curiosité des chercheurs de l'époque. Nombreux y ont vu une performance économique induite par une concentration territoriale d'entreprises (TPE et PME) et caractérisée par une division du travail étroite associée à des déterminants plus informels mais spécifiques aux districts industriels (histoire et valeurs partagées, ancrage territorial fort, appartenance à une communauté locale, etc.). La notion de territoire est alors remise au goût du jour et constitue l'unité d'analyse la plus pertinente en matière de développement économique, de recherche ou de politiques publiques. Le district industriel italien s'impose au départ comme un modèle de réponse à la crise industrielle de l'époque et comme un prolongement du district marshallien. Souvent présenté comme le fait d'une volonté locale d'entreprises où y règne une « atmosphère industrielle » forte, les districts italiens n'étaient cependant pas tous performants [Dau-mas, 2006]. Ainsi, la fin des années 1970 marque les véritables débuts d'une réflexion autour du développement économique local comme source d'innovation, comme vecteur de transmission de savoirs au sens large et comme garantie d'une performance territoriale capable de faire face à la globalisation des marchés [Calmé & Chabault, 2007 ; IAURIF, 2008 ; Chabault, 2009]. On assiste alors à une généralisation des formes de coopération territorialisées entre entreprises, observable sur l'ensemble des continents et remettant en cause le mythe du district industriel, progressivement considéré dans le milieu académique comme « une forme particulière

de coopération parmi une diversité de voies de développement qui dépendent toutes de nombreux paramètres. » [Chabault, 2009, p. 46].

La définition des clusters, dont la principale est celle de Porter⁸, permettent en théorie de combiner développement endogène (performance individuelle et collective) et développement économique exogène (attractivité et performance du territoire). Les clusters apparaissent alors comme une réponse pertinente aux yeux des collectivités territoriales et de l'Etat et une organisation intéressante pour les entreprises. Toutefois ils dépendent fortement de leur territoire d'implantation. En effet, "Le regroupement sur un territoire d'acteurs économiques et/ou de ressources matérielles et/ou immatérielles favorise le développement des interactions, des coopérations marchandes ou non entre acteurs (entreprises, établissements financiers, centres de recherche, de formation, etc.). (...) La densité et la proximité géographique peuvent alors jouer un rôle de catalyseur dans la création d'avantages compétitifs" [DATAR, 2006, p. 5]. La proximité géographique, incontournable dans le cas de la filière bois, est parfois considérée comme « un catalyseur » permettant d'atteindre un certain niveau de performance. Toutefois, la notion de performance des clusters revêt de nombreuses variables, le plus souvent intangibles. « En effet, outre les difficultés traditionnellement attachées à l'évaluation (imputabilité et risques d'instrumentalisation notamment), les RTO présentent des caractéristiques qui en majorient la difficulté, comme le fait de réunir des acteurs variés, à la fois divers et hétérogènes. Cette variété des membres induit une superposition d'objectifs, d'attentes, d'intérêts ou encore de logiques d'actions parfois conflictuelles. Ceci complexifie la création d'une vision commune, la coordination des acteurs et in fine l'évaluation de la performance des RTO. » [Lallemant, 2013, p. 12]. La performance des clusters apparaît dans le discours institutionnel comme un pré-requis en matière d'accompagnement et de soutien. Mais elle est d'autant plus difficile à caractériser au sein des clusters bois du fait de la variabilité des parties prenantes et du poids des représentations. Alors que les entreprises de la filière bois « disposent de réserves d'efficacité que les SPL font émerger », la filière est marquée par « certains décalages de management et de marketing auxquels il faut remédier » [DATAR, 2003, p. 24]. Mais quels sont-ils ?

⁸ « Une forme de réseau qui se produit dans une localisation donnée, où la proximité d'entreprises et d'institutions assure certains éléments communs et améliore la fréquence et l'impact des interactions », [Porter, 1998a cité par IAURIF, 2008, p. 12].

Innovation.

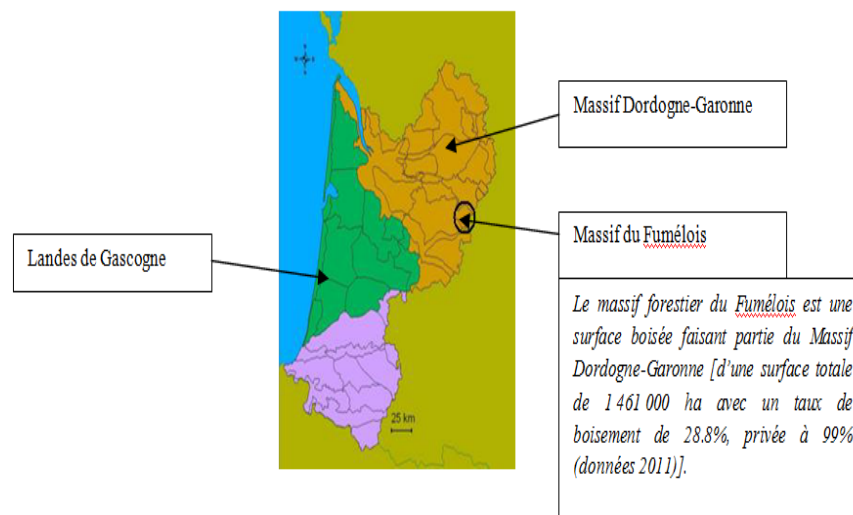
Afin d'illustrer notre propos et d'envisager les perspectives d'une politique de soutien aux clusters bois, et d'en discuter la pertinence, nous avons choisi de présenter une étude de cas. Le cluster Bois et Energie du Fumélois, impulsé en 2006 mais dont l'institutionnalisation remonte à 2013, est choisi pour expliciter les difficultés sociales et organisationnelles des réseaux territoriaux de la filière bois. C'est donc au travers d'une description synthétique et analysée des externalités générées par ce cluster que nous proposons d'illustrer les tensions que sous-entend le recours aux clusters dans un objectif de développement industriel et territorial. Les informations relatives au Cluster Bois et Energie du Fumélois ont été récoltées dans le cadre d'une recherche doctorale en cours [Robin & *al.*, 2013 ; Spérandio & Robin, 2014 ; Bodolec & *al.*, 2014]. Nous nous demandons ici en quoi l'analyse de la dynamique de développement du Cluster Bois et Energie du Fumélois permet d'appréhender les perspectives de ce dernier et d'apprécier sa pertinence dans un objectif de ré-industrialisation de niveau local. C'est au travers de son histoire, de son territoire d'implantation et de ses caractéristiques organisationnelles que nous proposons d'apporter un éclairage quant à la mesure de sa performance et *in fine*, quant à l'appréciation de sa pertinence.

2- Le Cluster Bois et Energie du Fumélois, entre opportunités et contraintes

Le département du Lot-et-Garonne comprend cinq « pays » : l'Agenais, le Pays d'Albret, le Pays du Dropt, le Val de Garonne Gascogne, la Vallée du Lot. La Vallée du Lot est le « pays » le plus vaste du département et il est divisé en plusieurs « territoires » : Confluent, Canton de Prayssac, le Grand Villeneuvois, Cantons Lot et Tolzac, Bastides et Châteaux en Guyenne et le Pays du Fumélois (ou « territoire du Fumélois »). Fumel⁹, ancienne citée ouvrière à l'emblématique avenue de l'Usine, est le bassin de vie principal du territoire considéré et est bordée par le massif forestier du Fumélois.

⁹Fumel est un bassin de vie dit « rural animé par un petit pôle » dont le nord touche principalement des bassins ruraux peu ou pas animés et au sud, un bassin rural animé par un grand pôle (Villeneuve sur Lot).

Figure 2 : Le massif forestier du Fumélois



Historiquement, les trois grands secteurs industriels du territoire de la ville de Fumel (nord-est du Lot-et-Garonne) étaient la métallurgie (fonderie et transformation d'aciers spéciaux), l'industrie cimentière (en particulier la production de chaux) et l'industrie forestière (bois de chauffe, bois de construction, parquets et industrie papetière). Divers facteurs ont conduit progressivement à la disparition des industries de ces secteurs et le territoire a subi une très forte désindustrialisation. Ainsi, malgré certaines potentialités économiques, le département du Lot-et-Garonne subit depuis 2007 de nombreuses difficultés structurelles, économiques et sociales. L'exemple du Lot-et-Garonne est alors d'autant plus pertinent qu'il est le premier département à s'emparer d'une stratégie de structuration et de développement de filières économiques sur le territoire local via l'utilisation des « clusters ». En ce qui concerne la filière bois sur le territoire lot-et-garonnais, c'est autour du massif forestier du Fumélois que les regards sont portés.

2-1 La genèse du Cluster Bois et Energie du Fumélois

En 2006, dans le pays de la Vallée du Lot (un des 5 pays, avec le territoire du Fumélois, constituant le département du Lot-et-Garonne), un Pôle d'Excellence Rurale (PER) sur la « Qualité des fruits et légumes par une gestion raisonnée des ressources Eau et Energie » a été mis en place sous la responsabilité juridique du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée

Innovation.

du Lot en Lot-et-Garonne, avec le soutien de la DIACT. La majorité des projets retenus dans le cadre de ce PER étaient au bénéfice du territoire de la Vallée du Lot sauf un, la mise en place de la PBE (Plateforme Bois Energie). Ce projet, porté par la Communauté des communes du Fumélois, en partenariat avec des entreprises locales, a obtenu une enveloppe de 68700€ soit un peu plus de 10% du budget alloué par l'Etat dans le cadre de la labellisation PER alors engagée. Le projet de la PBE avait alors pour vocation à approvisionner les serristes locaux et répondre à d'éventuels besoins des collectivités locales en matière de ressource bois de chauffage. A l'époque, les maîtres d'ouvrages des projets avaient estimé à 60% que les actions portées n'auraient pas pu se réaliser sans l'intervention de ce dispositif. Egalement, bien que convaincus de la mise en œuvre d'un réseau collaboratif grâce au PER, ils ont intégré à leur rapport final une mise en garde quant à la pérennité d'un tel réseau une fois le projet financé. Cinq ans plus tard, en 2011, un autre appel à projet PER, lancé par la DATAR en 2010, a permis à 3 projets lot-et-garonnais d'obtenir des subventions nationales et européennes. Le développement de la filière aval de la PBE (promotion de l'installation de chaudières) et le projet Alliance Bois Forêt 47 étaient deux des trois projets retenus. En 2012, la CC du Fumélois, en partenariat avec le laboratoire de recherche IMS de Bordeaux et quelques acteurs privés de la filière bois, répond à l'Appel à projets CLUSTERS 47 du Conseil Général CG47. En 2013, la candidature portée par la CC fut retenue donnant lieu à la création, formalisée par la labellisation, du cluster Bois et Energie du Fumélois. La labellisation cluster a généré un engagement de la part du CG47 quant au versement de subventions aidant au développement technique et managérial du cluster.

Dès lors, parallèlement aux projets envisagés par les membres du cluster (investir sur la PBE, effectuer un état de la ressource bois locale), la question de l'animation du cluster s'est posée. Le recrutement d'un doctorant en contrat CIFRE est apparu comme une solution adaptée alliant des besoins immédiats (structuration du réseau d'acteur, recherche de financements, de débouchés...) et des besoins inscrivant le cluster dans une dynamique partenariale. Cependant, lorsque la CC a réalisé le montage financier des divers projets du cluster, le budget demandé au CG47 pour le volet Animation a nettement été sous-estimé. Cette « erreur » budgétaire a entraîné l'avortement du projet de recrutement d'un animateur du cluster, privant ce dernier d'une recherche centrée sur son fonctionnement et son évolution. Depuis, la partie animation n'a pas véritablement été assurée par la CC pour diverses raisons, entraînant l'absence de ressources matérielles

et immatérielles. La PBE, bien que toujours en activité, ne parvient pas à développer sa filière avale (alimentation des serristes compromise par des capacités de production quanti et quali insuffisantes ; débouchés commerciaux non maîtrisés). La plus grosse entreprise du cluster, le parquetier Tarkett Bois SAS (Groupe Tarkett), a fermé son usine lot-et-garonnaise fin 2014, entraînant la suppression de nombreux emplois, accentuant le phénomène de désindustrialisation du territoire et fragilisant un peu plus le réseau de partenaires du cluster Bois et Energie du Fumémois. D'autres projets ont rapidement été abandonnés à l'état d'idée pour des raisons budgétaires (capacités d'avance des fonds quasi nulles pour les entreprises), réglementaires (liées aux aspects techniques des projets), techniques (mobilisation et production inadaptée de la ressource) ou organisationnelles (non structuration et développement du réseau de partenaires). D'autres externalités négatives peuvent être rattachées à l'état statique du cluster Bois et Energie du Fumémois qui seraient d'ordre social (perception/mobilisation des acteurs, résistance au changement), politique (effet « vitrine ») ou encore économique (contexte de la filière), stratégique (approche marché non maîtrisée) ou institutionnel (problèmes liés à la gouvernance).

Tableau 1 : Les membres de l'association Cluster Bois et Energie du Fumémois.

Acteurs	Caractéristiques globales / rôles
Instance de gouvernance du cluster	Association 3 membres issus des entreprises partenaires
Entreprises membres	6 TPE et PME du secteur de la transformation du bois (scierie, revêtements, énergie...) Activités différentes voire complémentaires mais non reliées Diversité de métiers
Communauté de Commune	Fonction d'animation du cluster Apport de financements
Organismes de formation	Apport en compétences sur la filière bois Partenariats avec les entreprises
Laboratoires de recherche	Compétences en gestion des systèmes industriels Compétences en management

2-2 Les perspectives du Cluster Bois et Energie du Fumémois

D'un point de vue purement institutionnel, la création du Cluster Bois et Energie du Fumémois est récente (labélisé en 2013). On pourrait alors considérer qu'apprécier la pertinence d'un tel dispositif seulement 3 ans après son émergence serait prématuré puisque l'âge de maturité d'un SPL est de l'ordre d'une dizaine d'année [DATAR, 2001]. Toutefois, d'un point de vue organisationnel, la genèse du cluster remonterait à dix ans avec la mise en place de la Plateforme Bois Energie (PBE), ce projet ayant réunis les acteurs

Innovation.

institutionnels et professionnels du territoire. Egalement on peut supposer que le réseau social explicité par l'association Cluster Bois et Energie du Fumélois trouve ses origines dans les relations de proximité que les acteurs entretiennent depuis longtemps puisqu'elles sont d'ordre familial (TPE familiales) et amical (caractéristiques des milieux ruraux). Ainsi, apprécier la pertinence du recours au dispositif cluster sur ce territoire et pour la filière bois qui y est ancrée, notamment d'un point de vue cognitif, constitue une véritable opportunité en matière d'analyse des dynamiques de développement qui régissent la vie des clusters bois.

Les perspectives de développement du Cluster Bois et Energie du Fumélois peuvent s'apprécier au regard de son contexte, de ses conditions d'émergence et de ses caractéristiques organisationnelles. Afin de les caractériser, nous avons choisi de reprendre le « bilan dynamique » développé par J.G. Ditter et R. Bobulescu dans leurs travaux portant sur les SPL de la filière bois. Par une analyse de trois études de cas, les auteurs ont dressé une liste des principales externalités positives et négatives qui peuvent caractériser les perspectives de développement des clusters bois. Nous avons alors repris les *unités d'analyse* sur lesquelles il leur a été possible d'expliciter les externalités positives et négatives observées au sein des SPL bois étudiés et ce, afin d'envisager les perspectives de développement du Cluster Bois et Energie du Fumélois.

Tableau 2 : Bilan des externalités liées à la coopération des acteurs du Cluster Bois et Energie du Fumélois (Adapté de Ditter & Bobulescu, 2010, p. 286-289)

Unités d'analyse considérées	Observations faites au sein du Cluster Bois et Energie du Fumélois	
	Externalités positives	Externalités négatives (« contraintes à la coopération »)
« le leadership », l'animation du cluster	La communauté des communes du Fumélois est un partenaire privilégié par les industriels locaux, parfois impliqués dans la vie politique du territoire.	Par manque de ressources, aucun animateur de cluster n'est présent et les compétences des chargés de missions de la CC ne sont pas forcément adaptées.
« Le périmètre »	La forte proximité géographique induite par une circonscription au territoire du Fumélois et les caractéristiques de ce dernier font du périmètre d'action du cluster un terrain propice à la constitution d'un réseau dynamique et économiquement performant.	Les risques liés à la proximité géographique tels que l'enfermement, l'isolement et le manque de ressources constituent la réalité quotidienne du cluster.

Revue d'Histoire & de Prospective du Management

« La taille »	Le faible nombre d'entreprises présentes dans le cluster favorise l'analyse de ce dernier mais également la circulation d'informations souvent tacites. La confiance peut être plus facilement construite.	Le départ de la plus grosse entreprise du cluster a eu pour effet de bouleverser les objectifs de ce dernier (projets en partenariat) et de décourager certains membres. Egalement, la filière bois locale est sans doute sous représentée puisqu'un seul exploitant forestier fait partie du réseau.
« la convergence stratégique »	Les acteurs du cluster se sont accordés sur le développement de la filière bois énergie du fait de la présence de ressources importantes (ligneuses, matérielles, humaines...).	L'absence de continuité dans les projets ne permet pas actuellement de faire vivre la stratégie du cluster [Robin & al., 2013] Le développement des projets étant fortement soumis à l'obtention de subvention, le cluster, du fait de son isolement et du poids du pôle de compétitivité national Xylofutur sur la région, n'a pas accès aux opportunités créées par le dynamisme régional.
« La concurrence »	Il existe un véritable marché de l'énergie bois sur le territoire et les institutionnels locaux sont des clients avec un fort potentiel de pérennité. La dépendance à la ressource ligneuse crée une proximité géographique forte et porteuse d'externalités positives.	Le Cluster Bois et Energie du Fumélois étant isolé, il ne peut avoir une réelle visibilité quant à la concurrence éventuelle (ou les partenariats potentiels) avec d'autres filières sur des territoires à proximité (géographique et institutionnelle). La concurrence pour le cluster est aussi présente en termes d'octroi de subventions tant au niveau départemental (10 autres clusters) que régional (Xylofutur) ou national (autres RTO).
« Les politiques territoriales »	La CC du Fumélois est considérée comme le pilote du cluster et semble avoir une certaine légitimité du fait d'une proximité sociale relativement forte, ou tout du moins ancrée dans le territoire considéré. La CC apporte, lorsqu'elle le peut, un soutien financier et un cadre organisationnel et institutionnel. Le Lot-et-Garonne mène une politique originale de soutien aux clusters du département.	La main sur la dynamique du cluster n'est pas laissée aux industriels ce qui freine les opportunités de coopération et in fine, d'innovation. Il existe une forte dépendance du cluster aux actions de la CC tant sur les projets que sur l'animation de ce dernier. Les chargés de développement du cluster ne disposent pas forcément des ressources nécessaires pour la vie du cluster et pour sa performance.

En qualité de pilote, la Communauté des communes du Fumélois s'est positionnée comme étant en charge de l'animation du cluster. Bien qu'étant un acteur central et privilégié par les industriels sur le territoire, la fonction

Innovation.

d'animation est assurée de manière sporadique. Il n'y a pas d'Animateur en tant que tel (manque de ressources et de compétences) ce qui impacte directement la dynamique de développement du réseau. Le cluster s'inscrit dans un certain immobilisme du fait d'une faible implication des industriels dans la stratégie organisationnelle du cluster et du fait d'une dépendance de ces derniers aux actions de la CC (porteuse du projet cluster). Le cluster Bois et Energie du Fumélois comporte actuellement certaines faiblesses structurelles qui l'empêchent de développer sa sphère technique et économique mais également son système social.

D'un point de vue économique, la situation du territoire et la conjoncture du marché (concurrence en progression, complexité du cycle de vie du produit et de la chaîne de valeur, diversité des acteurs) freinent les actions de ce cluster affaibli par un manque de ressources financières (et ce, malgré les subventions accordées par la labellisation) et par une difficile gestion de ses ressources globales (matérielles et immatérielles). Parallèlement, malgré l'émergence de certains projets collaboratifs (plateforme commune de séchage, valorisation de l'énergie bois) et la volonté avérée des acteurs de s'associer pour un renouveau industriel de la filière sur le territoire, le réseau relationnel du cluster Bois et Energie du Fumélois s'essouffle et les axes de développement initialement identifiés sont actuellement loin d'être maîtrisés (voire amorcés). Pourtant, le cluster bénéficie de nombreuses opportunités internes (partenariats public-privé, valeurs communes, volonté partagée, ressources bois abondantes, richesses immatérielles) et externes (image du produit, mesures politiques et réglementation actuelles, recherches théoriques et empiriques portant sur la gouvernance en réseau). Mais au-delà des verrous courants et spécifiques aux clusters, que les recherches académiques et empiriques actuelles permettent d'appréhender, la variabilité des parties prenantes du cluster Bois et Energie du Fumélois (taille, métiers, ressources, influence, attentes, structure) et les difficultés structurelles de la filière bois rendent difficile la constitution d'un réseau relationnel stable et favorable à l'émergence d'innovations techniques et sociales. Egalement, les particularités du territoire du Fumélois (histoire, ruralité, pauvreté, manque d'attractivité, etc.) complexifient l'élaboration de partenariats essentiels au développement et à la pérennité du cluster. Enfin la « convergence stratégique » entre les différentes échelles territoriales considérées (locale, départementale, régionale et même nationale) n'est pas assurée, plongeant le Cluster Bois et Energie du Fumélois dans un immobilisme du fait d'une isolation trop forte compte tenu des ressources dont il dispose.

Conclusion

Dans la définition de Michaël Porter, les clusters constituent une forme organisationnelle favorisant la performance des entreprises membres et ce, grâce à une capacité d'accumulation de ressources locales, à un contexte favorable aux économies d'échelles (proximité spatiale) et à l'innovation (logique de réseau). La performance des clusters, au travers des définitions conceptuelles et des pratiques d'évaluation mobilisées, s'observe au travers de quatre points majeurs [IAURIF, 2008] :

- la hausse de la productivité des entreprises membres,
- l'existence d'innovations techniques et/ou organisationnelles,
- la hausse de l'emploi et des initiatives entrepreneuriales sur le territoire,
- l'attractivité et la visibilité du territoire.

Egalement, « Des succès sont observés à chaque fois que se sont conjugués engagement des chefs d'entreprises, qualité du projet stratégique collectif et continuité de l'action publique. (...) Au regard des expériences européennes, qu'elles soient de culture anglo-saxonne ou latine, 10 à 15 ans sont nécessaires pour porter un cluster à maturité. » [DATAR, 2009, p. 35]. Ainsi la performance, individuelle ou collective, doit en outre s'inscrire dans le temps et assurer la pérennité des entreprises membres du réseau. Toutefois de nombreux exemples empiriques, que ce soit du côté des clusters porteriens ou des districts italiens, invalident certains aspects théoriques et conceptuels en matière de performance des RTO, et remettent en cause leur pertinence [IAURIF, 2008]. En effet, au-delà de l'analyse des facteurs de contingence, la performance des clusters semble difficile à maîtriser tant d'un point de vue théorique qu'empirique [Lallemand, 2013] et « le succès d'un cluster est souvent spécifique au tissu culturel et social local, aux particularités des systèmes juridiques ou politiques et à la force des réseaux sociaux s'inscrivent sur le territoire. S'il est affaire de contexte, le risque est réel de surestimer la reproductibilité de ce succès ou de formuler des généralisations empiriques sur les processus à suivre pour développer un cluster sur un territoire. » [IAURIF, 2008, p. 23]. La performance des clusters ne peut donc résulter d'un bricolage de pratiques et revêt de nombreuses variables dont les plus tacites conditionnent fortement leur développe-

Innovation.

ment. Le concept de proximité¹⁰ est à ce titre de plus en plus mobilisé lorsqu'il s'agit d'analyser les déterminants d'une dynamique de développement des clusters.

Ainsi il constitue un cadre conceptuel pertinent en matière d'appréciation de la performance des RTO, notamment des clusters locaux. En effet il semblerait que « les performances individuelles et collectives des firmes du cluster, en termes de création d'actifs spécifiques et d'apprentissage, dépendent du lien dynamique entre les logiques professionnelle et historique » [Amisse & Muller, 2011, p. 140], mais aussi et surtout de « la présence conjointe des proximités géographique et organisée » [Torre, 2004, p. 11]. Les clusters locaux et SPL trouvent leurs fondements théoriques dans les travaux portants sur les districts industriels. Les approches en termes de districts mobilisent la notion de proximité au travers de ses faits générateurs et de ses conséquences [Torre, 2000] et mettent en avant les liens familiaux et culturels que l'on retrouve dans la dimension sociale de la proximité organisationnelle (ou proximité sociale [Loilier, 2010 ; Detchenique & Loilier, 2014]).

La dimension géographique, mais également les dimensions organisationnelle, institutionnelle et sociale, tiennent alors une place centrale dans la compréhension du concept de cluster et dans ses dynamiques de développement, notamment au regard des particularités de la filière bois. Ce n'est qu'à partir d'une réelle analyse de la performance des clusters bois qu'il sera envisageable d'exprimer les déterminants de leur pertinence.

Bibliographie

Ouvrages

- Chalvet M. (2011), *Une histoire de la forêt*, Paris, Editions du Seuil.
- Dambron P. (2008), *Les clusters en France. Pourquoi les pôles de compétitivité ?*, Paris, L'Harmattan.
- Pecqueur B. (2000), *Le développement local*, Paris, Syros.
- Gilly J.-P. et Torre A. (2000), *Dynamiques de proximité*, Paris, l'Harmattan.

¹⁰ « En 1993, la *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* publiait un numéro spécial intitulé « Economie de proximités ». Marquant la naissance du groupe de recherche Dynamiques de Proximité, ce numéro a officialisé les débuts d'un ensemble de réflexions autour de la proximité (...). » [Bouba-Olga & al. (2008), p. 280].

Woronoff D. (1998), *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Points Histoire.

Travaux scientifiques

Amisse S. et Muller P. (2011), « Les logiques à l'origine des dynamiques de coopération dans les clusters : l'exemple de filières du végétal spécialisé », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, p. 115-149.

Bodolec F., Baujard C., Spérandio S. (2015), « Proximité et performance des clusters. Le cas du Cluster Bois et Energie du Fumélois », *Colloque ARIMHE, « De nouvelles coopérations pour de nouvelles solidarités »*, novembre 2015, Lille.

Bouba-Olga *et al.* (2008), « Avant-Propos », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, p 279-287

Boutet D., Philippe MA. (2003), « La petite propriété forestière privée dans la France contemporaine », *Etudes Rurales*, n°165-166, p. 197-208.

Chabault D. (2009), « Gouvernance et trajectoire des réseaux territoriaux d'organisations : une application aux pôles de compétitivité », thèse de doctorat, Université de Tours

Calmé I., Chabault D., (2007) « Les pôles de compétitivité : renouvellement ou continuité de l'analyse des systèmes territorialisés ? », Actes de la XII^e conférence Internationale de Management Stratégique, Montréal, 6-9 juin.

Daumas JC. (2006), « Districts industriels : le concept et l'histoire », XIVth *International Economic History Congress*, Helsinki, 2006.

Ditter JG. Et Bobulescu R. (2010), « Les systèmes productifs locaux dans les industries du bois : trois études de cas », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, p. 269-292.

Detchenique et Loilier (2014), « La régénération stratégique d'un territoire : les enseignements d'une étude de cas issue de la filière cidricole », *XXIII Conférence internationales de Management Stratégique*, Rennes, mai 2014.

Ehlinger S. *et al.* (2007), « Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ? », *Revue Française de Gestion*, n° 170, p. 155-171.

Lallemant A.S. (2013), « L'évaluation de la performance des réseaux territorialisés d'organisations : le cas des pôles de compétitivité français », Thèse de doctorat, Université Panthéon-Assas (Paris)

Innovation.

- Leszczyska D. (2010), « La trajectoire organisationnelle et l'enracinement du savoir. L'étude de cas d'un cluster », *Management & Avenir*, n° 36, p. 168-184.
- Levy R. et Belis-Bourgouignan MC. (2011), « Quel développement pour une filière fondée sur le partage d'une ressource localisée ? », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, p. 469-497.
- Loilier T. (2010), « Innovation et territoire – Le rôle de la proximité géographique ne doit pas être surestimé », *Revue française de gestion*, n°200, p. 15-35.
- Montouroy Y., Sergent A. (2014), « Le jeu transcalaire des papetiers dans le cadre de la mise en œuvre de la politique « climat-énergie » : le cas de l'Aquitaine », *Critique Internationale*, n° 62, p. 57-72.
- Spérandio S., Robin V. (2014), « Vers un référentiel d'évaluation partagé pour la mise en œuvre de la responsabilité sociétale au sein d'un territoire », *Conférence Interdisciplinaire sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale – COLEIT 2014*, Troyes, France.
- Suire R., Vicente J. (2008), « Théorie économique des clusters et management des réseaux d'entreprises innovantes », *Revue Française de Gestion*, n° 184, p. 119-136.
- Torre A. (2004), « Clusters et systèmes locaux d'innovation. Un retour critique sur les hypothèses naturalistes de la transmission des connaissances à l'aide des catégories de l'économie de la proximité », *Régions et Développement*, n° 24, p. 15-44.

Documentation institutionnelle et articles

- Caullet J.-Y., « *Bois & Forêts de France, Nouveaux défis* », rapport ministériel, Paris, Juin 2013.
- Conseil National de l'Industrie, « *Le contrat de filière CFS Bois* », 16 décembre 2014.
- Corvol A., « Jamais depuis le Moyen Age, la France n'a été autant boisée », *GEO* n°187, p80-81, septembre 1994.
- DATAR, « *Avantages retirés par les entreprises de leur participation à un « cluster » (pôle de compétitivité, SPL) : Etude exploratoire* », Issy-les-Moulineaux, janvier 2006.
- DATAR, « *Etude portant sur l'évaluation des systèmes productifs locaux* », Paris, mars 2008.
- Forêt Privée Française, « *Les chiffres clés de la forêt privée – édition 2015* », Paris, 2015.

- Godin S., *Quelques éléments d'histoire forestière et généralités sur la forêt en France et dans le monde*, Besançon, 1996.
- Insee (2013), « *Le Lot-et-Garonne en bref – édition 2013* », Aquitaine e-publication, n° 9.
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAU-RIF), « *Clusters mondiaux : « Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux. »*, Étude réalisée pour le compte du Conseil Régional d'Ile-de-France, janvier 2008.
- Puech J., « *Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois* », rapport ministériel, Paris, 6 avril 2009.
- Rencontres régionales pour l'avenir des industries du bois, « *Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois* », 2013.
- Spérandio S., Robin V., Brandolin-Robert C. Bédrel M., « *Cluster Bois et Energie du Fumélois* », dossier présenté pour la labellisation du cluster devant le Conseil Général du Lot-et-Garonne, 26 février 2013.

*

Innovation

Histoire, perspective et limite des innovations des agences de notation financière pour conserver leur pouvoir et leur marché

Jean-Guy DEGOS

Université de Bordeaux
IRGO Centre de recherche
jgdegos@wanadoo.fr

Oussama BEN HMIDEN

ESSCA Ecole de Management
LUNAM Université
oussama.benhmiden@essca.fr

Dans cet article, nous étudions les différentes innovations générées depuis leur création par les principales agences de notation, et spécialement par les trois principales au niveau international : Moody's, Standard and Poor's et Fitch rating. Après avoir indiqué comment elles ont innové chacune dans leur domaine à leur création, en satisfaisant des besoins particuliers et inexprimés, nous avons étudié comment ces innovations reprises par chacune et capitalisées par toutes, ont permis de construire un modèle d'affaires particulier, et comment ce modèle fondé sur la relation investisseur-payeur, s'est transformé sous les contraintes économiques et financières du marché, en modèle émetteur-payeur. Nous avons évoqué la pertinence et les limites du dernier modèle et de ses innovations, avant de constater que dans le domaine des agences financières de notation, la succession des innovations est loin d'être terminée. Mots-clés : Agence de notation financière – Créativité – Notation - Information compilée- Modèle émetteur-payeur - Modèle investisseur-payeur.

In this paper, we study the various innovations generated since its inception by the major credit rating agencies, especially the three main international: Moody's, Standard and Poor's and Fitch rating. After stating how they have innovated in their field at their beginning, satisfying individual and unexpressed needs, we have studied how these innovations occasions each and capitalized by all, helped to build a particular business model, and how this model based on investor pays relationship turned in economic and financial market constraints, in issuer-pays model. Then we discussed the relevance and limitations of the latest business model and its innovations before seen in the area of financial credit rating agencies, the succession of innovations is far from over. Keywords: Credit Rating Agency – Creativity – Rating - Compiled information - Issuer-pays model - Investor-pays model.

Introduction

DEPUIS leur origine¹¹, où elles ont succédé aux agences de renseignement commerciaux et aux officines d'intelligence économique, les agences de notation, en particulier celles qui constituent désormais un oligopole reconnu sinon accepté, Moody's, Standard & Poor's et Fitch, ont chacune apporté de nombreuses innovations dans l'étude des risques de défaut des entreprises et des groupes de nombreux pays et dans l'étude des dettes et des emprunts, qu'ils soient commerciaux ou souverains. Leurs innovations ont d'abord été structurelles, organisationnelles et internes et ont constitué en elles-mêmes un avantage stratégique, que ce soit dans la façon de mailler des territoires, de collecter et de synthétiser des informations, de les présenter sur des supports précis et complets, d'approfondir les notions et les paramètres pertinents, ou enfin - et c'est souvent seulement ceci que l'on retient – de donner des notes spécifiques. Sur un marché où la concurrence a toujours été rude, elles ont, les unes et les autres copié leurs concurrentes, mais elles ont encore été plus loin : la capitalisation de certaines innovation a permis d'innover encore. Mais les rapports, les chiffres et les notes produits par les agences de notation financière sont-ils des vrais facteurs d'innovation, des innovations déterminantes, des innovations partielles capitalisables et ces innovations peuvent-elles induire une créativité globale ?

La nécessité d'une information financière fiable a longtemps été à la fois un besoin permanent et latent, toujours insatisfait. Il s'est concrétisé lorsque les acteurs ont pris conscience de l'obligation de réduire, coûte que coûte, l'asymétrie d'information chaque fois que c'est possible. A partir de ce point de non-retour, toute innovation a eu le double objectif conjugué de diminuer l'asymétrie d'information en augmentant les marges et les profits. Des innovations ponctuelles ont permis de satisfaire partiellement ce double besoin et cette aspiration conjointe, les fournisseurs d'information ont chacun de leur côté, fait des innovations déterminantes mais est-ce qu'un ensemble d'innovations financières ponctuelles peut constituer une innovation globale, et cette innovation globale a-t-elle des conséquences sur les entreprises et sur leur modèle économique et sur leur plan d'affaires ? C'est ce que nous allons essayer de déterminer en étudiant les innovations successives des trois agences de notation financière qui leur ont permis de

¹¹ Dès 1820, la banque anglaise Baring Brothers cherchait des correspondants fiables aux Etats-Unis pour rechercher et recouper des renseignements commerciaux. Thomas Wren Ward accomplit cette mission de 1829 à 1853 pour la banque (Hidy, 1939).

Innovation.

survivre et de conserver un vrai pouvoir, dans un univers exigeant et changeant.

1 – Les innovations ponctuelles ont stimulé la concurrence sans l'éliminer

Les trois principales agences de notation financière¹², qui ont longtemps été quatre¹³, ont parfois des racines qui naissent au 19^e siècle et qui se développent depuis les premières années du 20^e siècle, et qui ont le mieux résisté aux changements de toute nature d'un monde en perpétuelle mutation, sont celles qui ont le plus proposé d'innovations, avant même que le marché n'en exprime le besoin. Elles ont souvent précédé la demande et leur démarche prospective leur a permis de conserver, à elles trois, une structure à la fois oligopolistique et dynamique. Moody's a innové à partir de la création d'un support spécifique, Standard & Poor's a innové en compilant les informations les plus pertinentes et Fitch a eu l'idée remarquable d'attribuer des notes aux entités analysées. Mais ces agences ne se sont pas contentées d'innover et de protéger leurs innovations : elles ont su intégrer les innovations de leurs concurrentes et elles ont constitué un oligopole sans doute plus évolutif en matière de conception qu'en matière de pure domination fondée sur les coûts et les prix.

1.1 - L'innovation concrétisée par un support : le recueil de notation de John Moody (1868-1958)

Créée en 1900 par John Moody (1868-1958), l'agence met en avant la vision de son fondateur qui a, dans un premier temps mis l'accent sur la qualité d'investissement et la performance des instruments, il estime que la communauté des investisseurs locaux est à la recherche de placements sûrs pour investir leur épargne et a besoin donc d'un service d'informations fiables sur les titres financiers. L'agence Moody's est née ainsi du savoir-faire capitalisé lors de la publication de données financières, rassemblées dans le "Moody's Manual of Industrial & Miscellaneous Securities" publié

¹² Dans le présent article nous nous limiterons à l'étude des agences de notation financière. La nouvelle génération des agences éthiques a des objectifs différents et pose des problèmes différents que nous évoquerons superficiellement avant la conclusion du présent travail, sans prétention à l'exhaustivité. Une nouvelle page de l'histoire des agences, avec une lutte concurrentielle entre agences financières et agences éthiques est peut être sur le point de s'écrire, mais n'est pas encore à l'ordre du jour.

¹³ Pendant quelques décennies, l'oligopole a compté quatre firmes, Moody's, Poor's, Standard Statistics et Fitch. En 1941, Standard Statistics et Poor's ont fusionné pour devenir Standard & Poor's.

par l'Américain John Moody qui offrait des informations et des statistiques sur les actions et obligations d'institutions financières, des agences gouvernementales, de l'industrie des mines, de l'agroalimentaire et de la fourniture d'eau et d'électricité. Lorsque le marché américain a connu la crise de 1907 qui ressemble étrangement à celle de 2007 (Edwards, 1907 ; Kindleberger & Aliber, 1978 ; Bruner & Carr, 2007), la société Moody's, financièrement vulnérable, a changé de mains, mais son dirigeant a pris sa revanche en 1909. En effet, à partir de 1909, Moody's a commencé à attribuer des notes de crédit, d'abord aux sociétés ferroviaires, avec beaucoup de détails, de pertinence et aussi un peu d'arbitraire. Les conclusions des études ont emporté l'adhésion des utilisateurs. Progressivement, la notation Moody's a été étendue à toutes les grandes catégories d'émetteurs d'obligations, en particulier celles qui concernaient des marchés publics. En 1913, la base de données d'entreprises notées a été élargie, et les entreprises industrielles et les services publics ont pu être mieux appréhendés. L'année suivante, Moody's Investors Service a été fondée. Elle a démontré son aptitude à noter les entreprises quelle que soit la conjoncture et quel que soit le destin des sociétés. Ainsi la crise de 1929 n'a pas ralenti la progression de l'entreprise, qui a noté les obligations dont le taux d'intérêt considérablement accru provoquait une baisse du capital¹⁴, dont les fluctuations entraînaient des défauts de paiement ou des moratoires d'intérêts. En 2011, Moody's a réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de dollars et est établie dans 28 pays.

1.2 – L'innovation contribuant à l'efficacité des marchés : les compilations d'Henry Varnum Poor (1812-1905)

Considéré comme l'un des pionniers de l'information financière publique, Henry Varnum Poor (1812-1905)¹⁵ a donné dès 1860 le slogan "*The investor's right to know*" à sa société qui commençait à compiler de l'information financière sur les sociétés de navigation fluviale et de chemins de fer américains, dans lesquels de nombreux épargnants (notamment européens) investissaient sans pouvoir, du fait de l'éloignement, forger une opinion confortée par des visites sur place. Après la constitution de la société H.V. & H.W. Poor Co., avec son fils Henry William (1844-1915) ils publièrent en

¹⁴ Rappelons que l'essence du risque de taux est que lorsque le taux d'intérêt s'accroît, le capital diminue et inversement la baisse des taux d'intérêt provoque une réévaluation des capitaux.

¹⁵ Henry Varnum Poor était l'arrière grand-père d'Alfred D. Chandler, l'historien américain des entreprises, qui lui a consacré un ouvrage à une époque où les agences de notation n'avaient pas le succès qu'elles connaissent actuellement : *Henry Varnum Poor: Business Editor, Analyst and Reformer* (Chandler, 1956).

Innovation.

1868 le *Manual of the Railroads of the United States* qui, en quelques mois, fut un succès de l'édition financière, avec 2 500 exemplaires vendus au prix de 5 \$. En 442 pages, cet ouvrage contenait l'essentiel à connaître sur les investissements dans le secteur ferroviaire (firmes, performances, opportunités) et le manuel était mis à jour chaque année (Sandage, 2005).

Après une série de fusions entre Standard Statistics Bureau créée par Luther Lee Blake (1874-1953), Babson Stock and Bond Card System d'Edward Shattuck et Roy W. Porter et enfin Poor's Publishing Co, un nouvel ensemble est formé en 1941 : Standard and Poor's.

Standard & Poor's est aujourd'hui présente dans plus de 20 pays d'importance économique majeure. Elle notait, en 2009, 955 entreprises, 306 établissements financiers et 173 collectivités locales. Le succès de l'entreprise ne se démentant pas, l'agence de Londres fut ouverte en 1984 et celle de Tokyo en 1986. Pour entrer sur le marché français, il fallut constituer une *joint-venture* avec l'Agence d'Evaluation Financière (ADEF). La vague de contrôles et de prises de participations se poursuivit avec l'acquisition de la société australienne Australian Ratings. Parallèlement à cette volonté d'extension mondiale, Standard & Poor's construisit l'indice MidCap 400 en 1991, bientôt suivi de SmallCap 600 en 1994, complétant l'offre du S&P 500, puis du S&P 1 500. Rien ne semblait arrêter l'entreprise, assurant ses bases à Toronto, à Mexico, à Hong Kong, à Singapour et même à Moscou, et se dotant d'une image véritablement internationale

1.3 – L'innovation de la notation des projets et des entités : l'échelle de John Knowles Fitch (1880-1943)

Détenue principalement par la société française holding Fimalac S.A., son statut actuel résulte de la fusion en 1997 de Fitch Publishing Company créée en 1913 à New York par John Knowles Fitch avec IBCA Limited, agence de notation basée à Londres et de rachat en 2000 de Duff & Phelps la 4e agence de notation américaine ainsi que Thomson Bankwatch agence également spécialisée dans la notation des banques. Elle a aussi pris le contrôle d'Algorithmics en janvier 2005, pour compléter ses méthodes et produits d'analyse des risques.

L'agence Fitch a eu l'idée révolutionnaire d'introduire en 1924 l'échelle désormais familière de notes allant de « AAA » à « D » (Tableau 1). Elle offre des recherches et des analyses originales, des explications pédagogiques pour des produits dérivés de plus en plus complexes.

Tableau 1 - Echelle de notation à long terme de Fitch.

	Signification	
Catégorie Investissement	AAA AA+ AA AA-	Qualité de crédit extrêmement élevée; créances dont la sécurité est exceptionnelle. Le risque est quasi nul, la qualité de la signature est la meilleure possible.
	A+ A A-	Forte capacité au paiement des intérêts et du capital mais le risque peut être présent dans certaines circonstances économiques.
	BBB+ BBB BBB-	La solvabilité est jugée moyenne.
Catégorie Spéculative	BB+ BB BB-	Développement d'un risque de crédit possible, en particulier comme résultat de changements économiques dans le temps. Le risque de non remboursement est plus important sur le long terme.
	B+ B B-	La probabilité de remboursement est incertaine, le risque est assez fort.
	CCC+ CCC CCC- CC C	Vulnérabilité actuelle au défaut.
	SD D	En faillite ou en défaut.

Innovation.

L'agence est leader du marché de la notation de dettes et du risque de contrepartie du secteur financier, avec plus de 1600 institutions financières notées dans le monde. La dynamique de croissance de Fitch lui permet d'avoir 3 000 employés dans ses 49 bureaux mondiaux, où New York et Londres jouent le rôle de leaders. En 2010, Fitch Rating, représentant 14 % du chiffre d'affaires mondial des agences de notation, notait 3 500 banques et 1 400 compagnies d'assurances. Elle analysait 2 000 émissions d'entreprises, 300 émissions d'Etats et d'autorités territoriales, 46 000 émissions municipales et 6 500 émissions de financement structuré aux USA.

2 – La créativité globale apportée par la copie systématique des innovations et par le changement de *business model*

Il y a des passages "de l'autre côté du miroir" qui semblent irréversibles : de la même manière qu'en comptabilité, on est passé de la tenue des livres, à la reddition des comptes, puis au conseil de gestion pour ce qui concerne la comptabilité financière et la comptabilité de management, en matière de notation, on est passé de l'analyse payée par l'investisseur, à l'analyse payée par l'émetteur *a posteriori* et à l'analyse conseillée et payée par l'émetteur *a priori*.

2.1 – La logique évidente initiale de la notation indépendante payée par l'investisseur : la naissance du modèle investisseur-payeur

Le *business model* initial est celui qui semblait le plus logique : étant donné les grandes dimensions des états américains et les grandes distances à parcourir pour vérifier les informations sur place, d'un état à l'autre, et *a fortiori* de la côte Est à la côte Ouest, le temps de les vérifier était précieux et il était logique de déléguer la mission de vérification à des auxiliaires et à des experts et de les payer pour cette mission. L'asymétrie d'information était grande, et les risques de hasard moral et de sélection adverse étaient grands, plus grands sans doute que dans un contrat classique où les cocontractants sont proches. La décision d'investissement était précédée de la nécessité d'analyse de nombreuses entreprises, de nombreuses opérations financières et d'une aptitude toute spéciale à saisir les opportunités d'acquisitions et de fusion de sociétés, dans de nombreux états aux législations commerciales pas toujours harmonisées. Cette nécessité d'analyse, même sujette à la rationalité limitée (Simon, 1947), devait cependant s'entourer d'un minimum de précaution. L'émetteur existe-t-il ? Ses caractéristiques sont-elles conformes à sa publicité ? Quelle est la fiabilité financière de

l'opération qu'il est en train de proposer ou de concrétiser ? Toutes ces questions doivent avoir une réponse, et ce n'est généralement pas l'émetteur qui va s'auto-flageller en donnant des arguments contraires à son intérêt propre. Le système investisseur-payeur, simple à concevoir, a essentiellement le mérite de limiter le risque de conflit d'intérêt entre le payeur et le bénéficiaire de la notation. Ce système a longtemps fonctionné à la satisfaction de (presque) tous les opérateurs, dans un contexte où les risques étaient réels, mais plus limités que les risques actuels. Mais le système d'information du début du 21^e siècle n'a rien à voir avec celui du début du 20^e et les risques actuels vont au-delà de l'imagination la plus fertile. Le meilleur exemple que l'on peut trouver est celui de la volatilité des marchés, en particulier le 6 mai 2010, lorsque l'indice Dow Jones Industrial Average a perdu 998,52 points avant de regagner 600 points, entre 14 h 42 et 14 h 52 au New York Stock Exchange. Une baisse de 9,2 % en l'espace de 10 minutes était sans précédent dans l'histoire. Cet incident a mis au jour l'implication des *high frequency trading*, modèles, logiciels et automates à haute fréquence passant des ordres automatiques sans intervention humaine qui représentent les deux tiers des transactions boursière sur la bourse de New York. Ce jour là en 6 minutes, le marché de dérivés sur indices Standard et Poor's 500 E-Mini perdit 55 % de sa valeur, et le marché sur indices de ETF Standard & Poor's 500 SPDF perdit 20 % de la sienne. Ces pertes furent rapidement regagnées par la suite. Exceptionnellement, le Nasdaq et le New York Stock Exchange ont pris la décision d'annuler certains échanges de titres ayant eu lieu entre 14 h 40 et 15 heures. Ces incidents du 6 mai ont été causés de façon certaine par l'instabilité de l'économie grecque et la chute de l'Euro par rapport au dollar et au yen ce jour-là, mais aussi, de façon moins évidente, par la vente de iShares Russell 1000 Value ETF un fonds d'investissement géré par BlackRock Global Funds. Pour éviter ces dramatiques *Flash Crash*, à l'époque de la globalisation et du marché mondial de l'information et de la finance, les agents économiques souhaitent obtenir le maximum d'informations, souhaitent opérer sur de marchés transparents, et donc efficaces¹⁶. Il paraît difficile de conserver une information exclusivement réservée aux investisseurs, même si ce sont les seuls à l'avoir payée : les occasions de copier ou de pirater les informations de toute nature sont multiples : photocopieuses, scanners, Internet, réseaux sociaux, téléphones mobiles, Smartphones, etc. Le raisonnement

¹⁶ Même sans l'intensité dramatique des flash crashes, on a fortement reproché aux agences de notation leur légèreté de 2001, ou en quelques semaines, le défaut d'Enron et de Worldcom, groupes privés et de l'Etat argentin, puissance publique, n'étaient pas prévus. Enron était classé dans les *investment grades* (Petitjean, 2012).

Innovation.

standard, issu des travaux de E. Fama, se fondait sur le fait que le marché, pour être efficient doit disposer d'une information qui est immédiatement disponible, que les opérateurs puissent utiliser sans délai et de manière pertinente, avec la capacité cognitive de l'interpréter avec justesse. Mais cette théorie supposant que le marché a toujours raison, ne tient pas compte de ses aspects chaotiques et aléatoires. Plus il y a de bruits, moins le marché est efficient. Et comme le marché subit l'influence de sous-systèmes pas toujours identifiables qui réagissent en interdépendance, le hasard apparent peut permettre aux personnes informées de battre le marché. Certaines, telles que J.H. Simons (1947) ont pu exploiter les failles du dit marché par des algorithmes appropriés. Les défauts du marché entraînent une défiance à son égard, défiance qui s'inscrit également dans un contexte plus global de défiance vis-à-vis des réglementations comptables imposant aux investisseurs institutionnels la détention d'actifs sûrs (c'est-à-dire bien notés) : le marché étant le meilleur évaluateur de la qualité d'un investissement (par le mécanisme classique d'offre et de demande), aucune réglementation ne devrait se baser sur l'évaluation d'un tiers pour imposer la détention de tel ou tel actif. Les investisseurs ont aujourd'hui beaucoup d'opportunités d'obtenir de l'information publique ou restreinte, les émetteurs ont la nécessité d'avoir leurs produits financiers et leurs probabilités de remboursement appréciées et la conjonction de ces deux séries de contraintes ont amené les agences de notation à changer de modèle d'affaire.

2.2 – L'innovation décisive : le conseil et la notation payée par l'émetteur *a priori*

Au début des années 1970, il y a eu un changement radical dans la nature des relations entre les agences et leurs clients. Ce changement n'est pas étranger à la modification de la structure des marchés financiers et à la modification de leur degré d'efficience. Les agences de notation, en recherche d'innovation et de compétitivité, ont décidé de faire supporter aux émetteurs le coût de la notation. Soucieux d'attirer de plus en plus d'investisseurs, ce sont les émetteurs qui payent dorénavant. Le modèle payeur-émetteur est ainsi devenu le modèle dominant, les investisseurs ont tendance à préférer une information passive, qu'ils se procurent la plupart du temps sur les réseaux publics, au lieu de l'information active payante, pour laquelle ils étaient demandeurs, incitateurs et dont ils réglaient les factures aux agences de notation. D'autant plus que le consensus des prévisions financières a connu un développement important offrant au public large une information synthétique et de moins en moins complexe (Givoly et Lakonishok, 1979 ; Imhoff et Lobo, 1984).

Le système de facturation des émetteurs soulève cependant encore certaines questions. En effet, les agences tirent une part essentielle de leurs revenus des émetteurs qu'elles évaluent, alors même que les notes accordées sont fournies aux investisseurs. Le problème qui a toujours existé dans ce nouveau modèle d'affaires est que le demandeur de la notation paye l'arbitre. L'agence est-elle sincère dans ses notations ? Une forte augmentation d'honoraires peut-elle induire une forte augmentation de la note ? La qualité de la notation ne dépend-elle pas plus de la qualité et de la cordialité des relations entre l'agence et l'émetteur plutôt que de sa déontologie rigide et de son indépendance totale ? Il est légitime de mettre l'indépendance des agences et des émetteurs en question (Gerst et Groven, 2004), mais ceci ne suffit pas à les condamner. A ce propos, les agences ont fait l'objet de vives critiques focalisées sur les conflits d'intérêt possibles entre elles et les émetteurs. Une série de tentatives d'encadrement des agences de notation a été entreprise en vue d'améliorer la transparence du processus de notation. Récemment, l'autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a critiqué sévèrement les agences de rating quant à l'implication des comités de direction dans le processus de notation, « une enquête a été réalisée et elle a révélé des défauts qui peuvent compromettre la qualité, l'indépendance et l'intégrité des notes et du processus »¹⁷.

Tout observateur de cette relation agence-émetteur peut estimer que les agences devraient revenir au modèle classique investisseur-payeur et recommencer à facturer les informations destinées aux investisseurs à eux-mêmes, au lieu des émetteurs, pour l'attribution des notes. Mais cette solution est de moins en moins réalisable et on peut se demander si elle est encore utile. La qualité des notes pourrait se détériorer avec le temps si les agences de notation se trouvaient dans l'impossibilité de financer de manière adéquate les recherches connexes. De plus, les notes retiendraient moins l'attention du public si le nombre d'investisseurs concernés diminuait, ce qui risquerait de rendre les agences moins enclines à produire les évaluations de haute qualité et à se contenter de notes de bas de gamme, en se fondant sur le modèle de M. Porter de domination par les coûts qui conduit à avoir une qualité minimale pour obtenir le coût le plus faible possible et donc le profit le plus élevé possible.

Après ce changement de *business model*, les agences de notation reconnaissent l'existence de conflits d'intérêts intrinsèques et affirment disposer

¹⁷ Press Release - ESMA identifies deficiencies in CRAs sovereign ratings processes, December 2, 2013.

Innovation.

de toute une série de mécanismes pour les gérer et pour éviter les inconvénients majeurs¹⁸. Elles affirment par exemple qu'elles possèdent une clientèle très diversifiée, ce qui réduit leur dépendance par rapport à un client donné ou à un secteur particulier, puisque la diversification fait qu'un client donné a une importance marginale dans le portefeuille de l'agence. Les agences dissocient également les activités analytiques et commerciales associées à chacune des notes attribuées afin de soutenir l'indépendance de leurs appréciations. La rémunération de leurs analystes n'est pas tributaire des honoraires liés à la notation effectuée mais à la pertinence de leur travail et des comités adéquats sont chargés d'examiner les dossiers et d'approuver et de valider les notes proposées par les analystes. En ce qui concerne la non-participation des analystes aux négociations relatives à la facturation des émetteurs notés, les agences concernées précisent que cette participation est l'exception à la règle et qu'elle intervient généralement dans le cas, peu fréquent selon elles, où il y a des problèmes de langue et que le bureau de représentation de l'agence est doté de peu de personnel. Enfin, la nécessité de préserver leur réputation incite les agences à noter de manière juste, objective et indépendante (Fulghieri et al, 2014 ; Covitz et Harrison, 2003). Une agence qui serait corruptible et vénale serait déconsidérée par le marché et perdrait à la fois la confiance des émetteurs, des investisseurs et du public.

Le nouveau business model s'impose presque naturellement lorsque la notation a une importance déterminante dans le processus de financement des entreprises ou de certaines de leurs opérations, telles que les fusions et les acquisitions de branches d'activité. Le prospect est particulièrement intéressé à l'évolution possible de sa note, lorsque l'activité globale de son groupe évolue par adjonction ou suppression d'une ou de plusieurs divisions aux paramètres financiers spécifiques. L'agence de notation est capable de lui présenter plusieurs scénarios, d'en discuter avec lui et de faire

¹⁸ Les agences, quand elles y ont intérêt, peuvent revenir au modèle investisseur payeur, même avec beaucoup de mauvaise foi. L'exemple type est le cas bien connu du district scolaire du Comté de Jefferson dans l'Etat du Colorado, qui a intenté un procès à Moody's. Car au lieu de solliciter la société Moody's pour obtenir sa notation, Jefferson County's avait choisi Fitch Investors Services pour noter une émission d'obligations en 1993. Dépitée, la société Moody's a décerné une notation non sollicitée conforme à l'ancien *business model* de l'investisseur-payeur, et non pas de l'émetteur-payeur, la note était délibérément mauvaise et l'émission, sur laquelle Moody's avait jeté son opprobre, n'a pas eu lieu. De manière particulièrement déloyale, Moody's a aggravé son cas en affirmant qu'il ne s'agissait pas d'un chantage, mais d'un service rendu au public, et elle a invoqué le premier amendement de la Constitution américaine pour protéger son droit d'expression, *summum jus, summa injuria* aurait dit Cicéron dans son Traité des devoirs.

une "simulation de note". Cette prestation est considérée par les grandes agences de notation comme une activité légitime relevant directement de leur activité principale. Dans de rares cas, les agences s'interdisent la fourniture de ce service, si elles considèrent que leur activité intrinsèque, dans des cas précis, génère par leur action des conflits d'intérêts qu'elles ne peuvent ni maîtriser, ni éluder, ni gérer rationnellement, et que différents "bruits" et difficultés ne les mets pas en mesure de formuler une notation finale suffisamment objective et suffisamment motivée.

Le modèle investisseur-payeur a aussi d'autres pratiques, pas toujours orthodoxes, parfois directement liées du hasard moral et à la sélection adverse : les grands émetteurs font du "shopping de rating", spécialement avant une opération de titrisation et l'agence choisie est celle qui peut offrir, potentiellement, la meilleure notation. Ce marché des produits titrisés est plus sensible que le marché classique des dettes, et les agences ne souhaitent pas l'abandonner sans lutte. Dunham (2007) notait que Moody's avait perdu des parts de marché à cause de sa rigidité dans l'octroi des notes aux créances hypothécaires commerciales. Le modèle économique peut aussi être enrichi par le conseil apporté avant titrisation. Le rôle de conseiller à la titrisation est un atout de plus pour les agences, mais il peut aussi générer un possible conflit d'intérêt. Les produits titrisés, lorsqu'ils apparaissent sur un marché, ont deux avantages : leur complexité favorise l'obtention du triple A, et leur nouveauté empêche une évaluation trop précise et ils jouent le rôle de passager clandestin. Comme la conjoncture des années 2005-2007 l'a montré, les produits à qui on avait généreusement accordé un triple A et une classification *investment grade*, se sont retrouvés à 80 % avec une classification *speculative grade* et la grande majorité d'entre eux ont été rétrogradés au-dessous de B.

3 – La recherche de l'innovation décisive dans la méthodologie de notation des entreprises

La méthodologie de notation est l'analyse d'un ensemble d'éléments quantitatifs et qualitatifs relatif à la position actuelle et prévisible, ainsi qu'à la situation financière de l'entreprise souhaitant être notée (Ferri, Liu, 2005). Ce travail semble à première vue correspondre à toute étude économique et financière d'un simple analyste financier. Mais les agences ont innové dans deux domaines : d'abord en construisant une expertise d'ajustement des informations comptables publiées par les entreprises pour améliorer le lien entre la comptabilité et la réalité et ensuite en utilisant de manière exclusive mais pertinente, en collaboration avec leurs clients, des informa-

tions confidentielles. D'autre part, les institutions internationales leur ont été favorables, puisque les accords de Bâle ont prescrit des mesures renforçant le rôle des agences. Dès Bâle I, le ratio Cooke exige un minimum de 8 % de liquidités de sécurité et la principale variable permettant de calculer ce ratio est le montant des prêts, sans tenir compte de la qualité – et donc du risque – de l'emprunteur. Cette faille a été amendée par Bâle II et le ratio Mc Donough, et la qualité de l'emprunteur est évaluée en fonction des notes de crédit. Ces notes ne sont pas obligatoirement attribuées par une agence de notation de l'oligopole, mais c'est une possibilité largement utilisée. Les banques ont tendance à faire de l'arbitrage de modèle, en testant plusieurs options et en choisissant celle qui leur donne le score le plus avantageux (Petitjean, 2012, p. 57)

3.1 - Construction d'une expertise d'ajustement des informations comptables

La fonction que l'agence de notation assume sur les comptes et les états financiers de l'entité à noter se distingue de celle de l'auditeur qui vérifie les procédures induisant une image fidèle des comptes et leur adéquation à la réalité, et de celle du banquier qui s'intéresse principalement à la solvabilité future de l'entreprise (Forget, 2005). La notation se distingue dans la mesure où l'analyse qui la sous-tend repose sur les comptes certifiés transmis par l'entreprise et sous sa responsabilité. En effet, il n'est pas dans la mission d'une agence de notation de procéder à des investigations particulières concernant la fiabilité et la véracité des chiffres communiqués par une entreprise après certification par les commissaires aux comptes ou par d'autres censeurs légaux : les agences tiennent à affirmer qu'elles ne sont ni des auditeurs, ni des régulateurs et qu'elles n'ont pas vocation à mettre à jour des fraudes ou des irrégularités et elles n'ont aucune légitimité pour cela. Par conséquent, les états financiers certifiés par d'autres professionnels sont les principales données de base pour toute notation (Danvers, Billings, 2004). Néanmoins, il n'est pas exclu que l'agence puisse exprimer des réserves particulières sur certains principes qu'elle ne jugera pas bon d'intégrer dans son approche de l'entité et conduisant à une note. (De Polignac, 2002). Les agences de rating sont obligées de tenir compte de la complexité de plus en plus grande des états financiers et de leur caractère de plus en plus ésotériques pour les non-initiés, ainsi que des multiplicités des variations selon les systèmes comptable internationaux utilisés (SFAS, IAS-IFRS, Directive comptable européenne, OHADA, GAAP asiatiques, etc.). Elles ont recruté des spécialistes afin de donner un avis sur la qualité de l'information comptable et financière (Danvers et Billings, 2004) et afin de

construire un modèle standard d'ajustement appliqué à toutes les entreprises d'un secteur déterminé. Le tableau 1 donne un exemple d'ajustement effectué par une des trois principales agences de notation mondiales, Standard & Poor's.

Tableau 2- Synthèse des principaux ajustements de l'agence de notation.

Montants publiés à ajuster par Standard & Poor's	Dette	Capitaux propres	Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations	Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations	Flux de trésorerie d'exploitation
Location simple	+		+	+	+
Avantages du personnel	+	-			+
Instruments hybrides	+/-	+/-			
Rémunération à base des actions			+		
Dette hors-bilan (garanties,...), litiges etc.).	+				
Autres	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Total des ajustements					
Montants ajustés	Dette	Capitaux propres	EBITDA	EBIT	FFO

Ce travail d'ajustement a un double objectif : mieux refléter la réalité de la situation économique de l'émetteur d'une part et améliorer la comparabilité de l'information comptable et financière publiée d'autre part.

3.2 - Utilisation exclusive et pertinente de l'information confidentielle

En plus de l'information tirée des états financiers, une partie de l'analyse est fondée sur des données confidentielles. Pour Gerst et Groven (2004), il y aurait peu d'intérêt à voir figurer des éléments qui sont toujours publics et disponibles et qui forment la base de toute analyse financière, d'où une demande systématique d'éléments confidentiels de l'agence à l'entreprise, pour augmenter la pertinence et la valeur ajoutée de ses conclusions. En

Innovation.

effet, par l'accès privilégié au management, les agences reçoivent des informations sur la situation précise en temps réel de l'émetteur et sur ses perspectives financières et ses anticipations, sur les prévisions d'activité ou les budgets d'exercices en cours ou à venir.

Toutes les agences déclarent utiliser des informations confidentielles¹⁹ tout en préservant la confidentialité de ces informations par la communication de l'opinion sous la forme d'une note synthétique (Holthausen et Leftwich, 1986). Une note ou changement de note reposant sur une ou des données non publiques sera rendue publique, mais dans un contexte et avec des précautions de rédaction tels, que les explications concernant cette modification ne la fasse pas apparaître comme issue d'une information confidentielle²⁰. Cette politique est assortie d'un formalisme plus ou moins marqué. Les pouvoirs publics, représentés par l'Autorité des marchés financiers, a souhaité le renforcement des procédures et des sécurités des agences de rating afin de mieux protéger les informations confidentielles et de mieux les préserver²¹.

Ainsi, les agences se distinguent-elles des analystes financiers qui n'ont en principe accès qu'à l'information publiée. En effet, l'accès aux informations privées dans le cadre du processus de notation permet à l'agence de porter un jugement plus « étayé », qu'un analyste externe sur les risques de l'entreprise (Burlaud et Zarlowski, 2003). Mais quelle est la nature de ces informations ? Et quel est leur poids dans les décisions de notation ?

Les émetteurs décident fréquemment de discuter de sujets de nature confidentielle, ou de fournir des documents qui ne sont pas publics mais qui permettent de bien comprendre les plans et les objectifs financiers et stratégiques d'un émetteur. Des exemples de ces informations confidentielles incluent les plans stratégiques, les objectifs commerciaux et financiers, l'évaluation des concurrents, les prévisions relatives au marché, les budgets, et d'autres informations financières ou non. Chaque fois que cela est pertinent, les agences continueront à incorporer ce type d'informations dans la note de l'émetteur, bien que le caractère confidentiel de ces informations elles-mêmes soit respecté. Ces informations fournissent souvent aux analystes des agences une compréhension plus approfondie des plans

¹⁹ Autorité des marchés financiers, rapport 2004 sur les agences de notation.

²⁰ Le problème général des états financiers et de la comptabilité est qu'ils sont établis a posteriori, de manière historique, alors que la réalité est vécue au présent. Lorsque la situation d'une entreprise s'améliore ou se dégrade, les états financiers et la comptabilité, étant donné leur inertie de nature historique, ne transmettent cette information qu'avec retard.

²¹ Autorité des marchés financiers, rapport 2011 sur les agences de notation.

stratégiques de l'émetteur. Elles peuvent aussi aider à préparer le terrain pour l'évaluation de situations qui pourraient se produire à l'avenir et avoir un effet sur la solvabilité de l'émetteur et d'autres émetteurs similaires. En fin de compte, il appartient à chaque émetteur individuel de décider quelle quantité d'informations il souhaite partager au-delà de celles qui sont généralement dans le domaine public.

Dans le cadre de leurs relations avec les émetteurs, les analystes sont amenés à disposer d'informations non publiques susceptibles de leur permettre de mieux apprécier la stratégie de l'émetteur. Les personnels de l'agence ayant accès à des informations non publiques ainsi que leur famille ont bien évidemment l'interdiction de les utiliser à des fins personnelles. Néanmoins, dans l'application de cette politique, certaines agences peuvent avoir une application légèrement divergente. Les agences précisent qu'elles peuvent communiquer ce type d'informations à des tiers extérieurs à l'agence comme des consultants ou avocats qui pourraient intervenir dans le processus de notation, même si elles ne pourront le faire que si le tiers est lui-même soumis à des obligations de stricte confidentialité. De manière générale, l'utilisation d'information non publique dans l'analyse de la société et donc *in fine* lors de la publication de la note obtenue, est toujours délicate. En effet, l'agence utilise ces informations pour produire son analyse alors que le marché n'en bénéficie pas. Par conséquent, si ces informations non publiques sont importantes pour l'avenir de la société, elles peuvent transparaître dans la note obtenue. Il existe encore des gisements d'innovations potentielles pour assurer le lien entre l'entreprise, l'émetteur et le marché et la transmission fluide et fiable de toutes les informations. Le marché finit toujours par connaître les tenants et les aboutissants des informations restreintes ou prématurées, mais les délais de diffusion est un avantage stratégique qui peut être utilisé sans vergogne par les investisseurs et les émetteurs.

Les agences estiment que, en raison de pressions réglementaires sur les émetteurs visant à augmenter, vis-à-vis du public, la transparence autour des annonces clés, les émetteurs continueront de préférer que la période de temps entre la date où ils informent les agences à titre confidentiel d'un événement futur clé et la date à laquelle ils décident de faire une annonce publique au sujet de l'événement, soit courte. Une autre des critiques majeures adressées aux agences de notation est le fait que l'intégration d'informations non vérifiées, puisqu'elles disposent de données confidentielles ne faisant pas encore l'objet de vérification par des cabinets d'audits, ne

Innovation.

garantit ni leur exactitude, ni leur réalité²². La nouvelle réglementation américaine de 2006 l'a bien compris²³. D'autant plus que les agences ne sont confrontées à aucun moyen de pression pour vérifier l'exactitude des informations confidentielles.

Désormais, et quelque soit leur modèle économique, les agences de notation sont un noyau dur du système financier international, et les tentatives de les faire surveiller par la justice, par les autorités boursières, ou de remplacer l'oligopole actuel par d'autres agences, en particulier européennes, ou enfin ajouter un intermédiaire ou un arbitre indépendant entre les émetteurs et les agences²⁴, ne semble ni réaliste, ni à l'ordre du jour. Et la concurrence parfaite des agences, dans un oligopole qui s'est lentement affirmé, semble aussi être une utopie²⁵.

Pour terminer, disons quelques mots des agences de notation extra financières qui se sont multipliées ces dernières années, en occupant une niche négligée par les agences financières. Leur référence éthique vient de loin, car déjà en 1928, *le conseil fédéral des églises américaines* avait constitué le premier fond proposant des placements financiers excluant les entreprises ayant un lien avec l'alcool, le tabac ou la pornographie. Leur montée en puissance est la conséquence logique de l'importance croissante de l'investissement socialement responsable (Scalet et Kelly, 2010 ; Ernult et Ashta, 2008). Comme le notent Haumont et Marois (2010), "le développement des agences de notation s'est développé en même temps que l'investissement socialement responsable gagnait l'intérêt des *asset owners* et en réponse à celui des *asset managers*". Mais il faut aussi noter qu'il existe, à l'opposé, des *Vice fund* qui se proposent de regrouper des fonds plus "noirs" intégrant des producteurs multinationaux de tabac. De plus en plus d'investisseurs jugent indispensable d'aller au-delà des seules données

²² Il y a deux sortes d'informations confidentielles, celles qui sont absolument sûres, car elles résultent d'une décision entérinée, et celles qui ne sont que potentielles, car la conjoncture est susceptible de les influencer : la décision, déjà prise par un Conseil d'administration de distribuer dans trois mois des dividendes ou d'abandonner dans six mois une filiale déficitaire dans un pays étranger est dans le premier cas. Les décisions d'augmenter les parts de marchés ou d'accroître la rentabilité de l'entité ou d'acquérir un important concurrent sont dans le second cas.

²³ *Credit Rating Agency Reform Act*, SEC, 29 septembre 2006, www.sec.gov.

²⁴ Certains auteurs, comme Mathis, Mc Andrews et Rochet (2009), ont imaginé que les émetteurs pourraient payer les honoraires relatifs à la notation à une plateforme intermédiaire, et que les agences rendraient leur verdict à ladite plateforme.

²⁵ On ne peut pas prétendre, et *a fortiori* démontrer, qu'un plus grand nombre d'agences en concurrence parfaite fonctionnerait mieux et délivrerait des notations de meilleure qualité, que les agences actuelles, où les trois premières contrôlent plus de 95 % du marché.

financières pour réaliser leurs choix de portefeuille mais peu d'agences sont aujourd'hui rentables sur ce nouveau marché qui compte beaucoup de concurrents avec peu de moyens, la totalité des agences de notation sociétales dans le monde disposerait de moyens environ cent fois inférieur à ceux de Moody's²⁶. Les agences financières ont commencé à réagir. En Europe, la société d'information financière Thomson Reuters a racheté Asset 4, une société suisse spécialisée dans la production de données sociales, sociétales et relatives à la gouvernance des entreprises. Aux Etats-Unis, Riskmetrics, spécialisée dans les recommandations de vote a acquis Innovest et KLD Research, deux agences spécialisées dans l'étude des données et des notations extra-financières. Cette expansion des préoccupations éthiques a aussi conduit les agences de notation financière à formaliser un peu plus leur méthodologie quant à l'intégration des critères de développement durable. Ainsi, Standard & Poor's propose depuis 2000 un service « *corporate governance scoring* » qui consiste à évaluer de manière approfondie les pratiques d'une entreprise en matière de gouvernement d'entreprise. Le groupe Fimalac a créé en 2002 une agence de notation sociale venant compléter les services de l'agence Fitch, en se spécialisant sur l'évaluation des risques attachés à la performance sociale et environnementale. Quant au troisième membre de l'oligopole, le groupe Moody's, il tient compte dans ses analyses des éléments liés à la qualité et le niveau de transparence des informations financières ainsi que les pratiques de gouvernement d'entreprise.

Conclusion

Le *business model* initial des agences de notation, qui était simple, logique et classique, a subi des transformations radicales, sous la pression de la vie financière, des changements de mentalité et des changements de l'exercice de l'offre et de la demande transformé par l'explosion technologique du 20^e siècle, et catalysée de nos jours par l'émergence des réseaux sociaux et des immenses possibilités du *data mining*. Leur modèle actuel succédant à l'ancien, l'émetteur-payeur supplantant l'investisseur-payeur, n'est sans doute pas l'innovation ultime. Dans un univers où tout est financier, il est difficile de tracer une frontière entre le financier et le non-financier et les futures innovations des agences de notation porteront sans doute sur les données relatives au développement durable, les données relatives aux éléments qualitatifs non directement financier et sur l'appréhension d'un monde de

²⁶ *Les Echos*, juillet 2004, www.lesechos.fr.

Innovation.

plus en plus complexe où les opérateurs qui n'ont pas la possibilité de construire leur propres repères, devront faire appel aux agences de notation pour pallier de manière encore plus systématique leurs carences individuelles. Notre monde actuel a une addiction aux chiffres et à l'approche quantitative de plus en plus marquée et on classe et on note à tour de bras parfois pour des motifs futiles. On classe la puissance économique des pays (OCDE), leur système éducatif (PISA) et leurs universités (Classement Jia Tong de Shanghai), on note les restaurants (Michelin), on note les vins (Parker), on note les écoles de commerce (*Financial Times*), on note les universités (AERES) et indirectement leurs personnels. L'innovation qu'était la notation, et qui a fait la fortune de certains, s'est banalisée, mais une fois que le besoin est créé, comme dans de nombreux domaines, il faut encore continuer à innover pour le satisfaire.

Bibliographie

- Altman, E. I., Rijken H. A. (2004), "How Rating Agencies Achieve Rating Stability", *Journal of Banking & Finance*, 28(11), pp.2679–2714.
- Altman, E. I., Rijken H. A. (2006), "A Point-in-Time Perspective on Through the-Cycle Ratings", *Financial Analysts Journal*, 62(1), pp. 54–70.
- Baker K., Mansi S. (2002), "Assessing Credit Rating Agencies by Bond Issuers and Institutional Investors," *Journal of Business Finance & Accounting* 29 (2002): pp. 1367–98.
- Bannier C.E., Behr P., Gutler A. (2010), "Rating Opaque Borrowers: Why Are Unsolicited Ratings Lower? » *Review of Finance* 14: pp. 263–294.
- Ben Hmiden O.(2008), *Contribution à la connaissance du rôle des agences de notation dans l'information comptable et financière*, Thèse de sciences de gestion, Université Bordeaux IV, novembre.
- Bradstreet J.M. (1857), *The Bradstreet Rating book*.
- Bruner R.F., Carr S.D. (2007), *The Panic of 1907: Lessons Learned from the Market's Perfect Storm*, Hoboken, New Jersey, John Wiley & Sons.
- Calomiris, C. W. (2009), "A Recipe for Ratings Reform." *The Economists' Voice*, vol. 6, no. 11, Article 5.
- Cantor R., Packer F. (1994), "The credit rating industry", In *FRBNY Quarterly Review*, Summer-Fall, pp. 1-26, 1994.
- Cantor R., Packer F. (1995), "The Credit Rating Industry." *Journal of Fixed Income*, 5(3): pp.10–34.

- Coffee J. C., Jr. (2011), "Ratings Reform: The Good, the Bad, and the Ugly," *Harvard Business Law Review*, 1 (Spring), pp. 231-278.
- Chandler A. D. (1956), *Henry Varnum Poor: Business Editor, Analyst and Reformer* (Cambridge: Harvard University Press).
- Covitz D.M., Harrison P. (2003), "Testing Conflicts of Interest at Bond Rating Agencies with Market Anticipation: Evidence that Reputation Incentives Dominate", December, FEDS Working Paper No. 2003-68. Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=512402>, 2003.
- Danvers K., Billings B.A. (2004), "Is the SEC going soft on credit rating agencies", *CPA Journal*, Vol. 74, Issue. 5, May, 2004, pp. 16-19.
- Degos J.G., Ben Hmiden O., Henchiri J.E. (2010), "Credit rating agencies: accounting adjustments and econometrical analysis", *Int. Journal of Economics and Accounting*, Vol. 1, Nos. 1/2, pp 88-106.
- Degos J.G., Ben Hmiden O., Henchiri J.E. (2012), "Les agences de notation financières : naissance et évolution d'un oligopole controversé", *Revue française de gestion*, n° 227, novembre-décembre, pp. 45-65.
- De Polignac J.F. (2002), *La notation financière, l'approche du risque de crédit*, Revue Banque édition.
- Dunham, K. J. (2007), "Moody's Says It Is Taking Hit", *Wall Street Journal*, July, 18.
- Edwards A. (1907), *The Roosevelt Panic of 1907*, Anitrock Publishing Company.
- Ernult J., Ashta A (2008), "How to measure global sustainable performance in a service enterprise? A case study of the credibility of Vigeo's rating of Caisse d'épargne", *Journal of Services Research*; February, Vol. 8, p. 101-123.
- European Central Bank (2009), "Credit Rating Agencies: Developments and Policy Issues," *Monthly Bulletin*, May, pp. 107-117.
- Fabozzi F., Vink D. (2009), "On securitization and over-reliance on credit ratings", Yale International Center of Finance.
- Ferri G., Liu L.G. (2005), «Assessing the effort of rating agencies in emerging economies: Some empirical evidence», In *European Journal of Finance*, Vol. 11, Issue. 3, pp. 283-295.
- Fulghieri P., Strobl G., Xia H. (2012), "The Economics of Solicited and Unsolicited Ratings," SSRN Working Paper.

Innovation.

- Fulghieri P., Strobl G., and Xia H. (2014) «The economics of solicited and unsolicited credit ratings», *Review of Financial Studies*, Feb, Vol 27, Issue 2, pp. 484-518.
- Frost C.A. (2007), "Credit Rating Agencies in Capital Markets: A Review of Research Evidence on Selected Criticisms of the Agencies," *Journal of Accounting, Auditing, and Finance* 22, n°. 2, p. 25.
- Fridson M. (1999), "Why do Bond Rating Agencies Exist?" *Merrill Lynch Extra Credit* (November/December), p. 8.
- Gaillard N. (2007), *Les méthodologies de notation souveraine*, Thèse de doctorat en économie, Institut d'études politiques de Paris.
- Gaillard N. (2009), "Fitch, Moody's and S&P's, sovereign ratings and EMBI global spreads: lessons for 1993-2007", *International Research Journal of finance and economics*, volume 26, April.
- Gaillard N. (2010), *Les agences de notation*, Paris, éditions La découverte, collection repères
- Gerst C., Groven D. (2004), *To B or not to B, Le pouvoir des agences de notation en question*, Pearson Village Mondial.
- Givoly D., Lakonishok J. (1980), Financial analysts' forecast of earnings : the value to investors. *Journal of Banking and Finance*, vol 4, pp 221-233.
- Grossman S.J., Stiglitz J. (1981), "On the impossibility of informationally efficient markets", *American economic Review*, vol. 70.
- Harold G. (1938), *Bonds rating as an Investment guide*, Ronald Press Company, New York
- Haumont J., Marois B. (2010), *Les meilleures pratiques de l'entreprise et de la finance durables*, Eyrolles Editions d'Organisation, Paris, 241 p.
- Hidy R.W. (1939), "Credit rating before Dunn and Bradstreet", *Bulletin of the Historical Society*, vol. 13, n° 6.
- Holthausen R., Leftwich R. (1986), "The effect of bond rating changes on common stock prices", *Journal of Financial Economics*, Vol. 17, 1986, pp. 57-89.
- Imhoff E., Lobo G. (1984), "Information content of analysts' composite forecast revisions. *Journal of Accounting Research*, vol 22, pp 541-554.
- Jensen M.C., Meckling W.H. (1976), "Theory of the Firm: Managerial Behaviour, Agency Costs and Ownership Structure", *Journal of Financial Economics*, Vol. 3, October, pp. 305-360, 1976.

- Jewell, Jeff, Miles L. (1999). "A Comparison of Bond Ratings from Moody's S&P and Fitch." *Financial Markets, Institutions, & Instruments*, 8(4), pp. 1–45.
- Jiang J. (Xuefeng), Harris Stanford M., Xie Y. (2012), "Does it Matter Who Pays for Bond ratings? Historical Evidence," *Journal of Financial Economics*, 105, September, pp. 607-621.
- Jorion P., Liu Z., Shi C. (2005), "Informational effects of regulation FD: evidence from rating agencies" *Journal of Financial Economics* 76 : 309–330.
- Kashyap A. K., Kovrijnykh N. (1993), "Who Should Pay for Credit Ratings and How?" NBER Working Paper No. 18923.
- Langohr H., Langohr P. (2008), *The Rating Agencies and their Credit Ratings: What They Are, How They Work, And Why They Are Relevant*, West Sussex, UK: John Wiley and Sons, Ltd.
- Levich R. M., Reinhart C., and Majnoni G. eds. (2002), *Ratings, Rating Agencies, and the Global Financial System*. Boston: Kluwer.
- Levin C., Coburn T. (2011), *Wall Street and the Financial Crisis: Anatomy of a Financial Collapse*, United State Senate, Permanent subcommittee on Investigations, Committee on Homeland Security and Governmental Affairs, 639 pages, Washington, April 13.
- Loffler G. (2005), "Avoiding the Rating Bounce: Why Rating Agencies Are Slow to React to New Information," *Journal of Economic Behavior & Organization*, 56, March 2005, pp. 365–381.
- Livingston M., Wei D., Zhou L. (2010), "Moody's and S&P Ratings: Are They Equivalent? Conservative Ratings and Split Bond Yields," *Journal of Money, Credit and Banking*, Volume 42, pp. 1267–1294.
- McClintock Ekins E., Mark A. Calabria M.A. (2012), "Regulation, Market Structure, and Role of the Credit Rating Agencies", *Policy Analysis*, n° 704, August 1, 2012, pp. 1-36.
- Mc Donald Wakeman L., (1998), "The real function of bond rating agencies", in Stern & Chew (Eds), *The revolution in corporate finance*, Basil Blackwell, Oxford. .
- Madison J. H. (1974), "The Evolution of Commercial Credit Reporting Agencies in Nineteenth-Century America", *Business History Review* 48, Summer 1974, pp. 164-186.

Innovation.

- Mathis, J., McAndrews, J., J.-C. Rochet J.C. (2009), "Rating the raters: Are reputation concerns powerful enough to discipline rating agencies?", *Journal of Monetary Economics*, Volume 56, 657–674.
- Kindleberger C.P., Aliber R.Z. (1978), *Manias, Panics, and Crashes: A History of Financial Crises*, New York, John Wiley & sons. Traduction française de la 4^e édition, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, Ed. Valor.
- Levich R.M., Reinhart C., Giovanni Majnoni G. Eds (2002), *Rating Agencies, and the Global Financial System*, pp. 19–40. Boston, Kluwer.
- Moody J. (1900), *Moody's Manual of Industrial & Miscellaneous Securities, First annual number*, John Moody Editor, 1900.
- Moody J. (1909), *Analyses of railroad investments*, John Moody Editor, 1909.
- Moonitz M. (1961), *The Basic Postulates of Accounting*, Accounting Research Study, n° 1, New York, AICPA.
- Morgenstern O. (1948), « Oligopoly, Monopolistic Competition and the Theory of Games », *American Economic Review*, May.
- Norris J.D. (1978), *R.G. Dun & Co., 1841-1900: The Development of Credit Reporting in the Nineteenth Century*, Westport, CT, Greenwood Press.
- Olegario R. (1998), "Credit and Business Culture: the American Experience in the Nineteenth Century", Ph. D. dissertation, Harvard University.
- Olegario R (2000), "Credit Reporting Agencies: What Can Developing Countries Learn from the U.S. Experience," paper presented at the World Bank Summer Research Workshop on Market Institutions, July 17-19.
- Olegario R. (2006), *A Culture of Credit: Embedding Trust and Transparency in American Business*, Harvard University Press, xii, 274 p.
- Paget-Blanc E. et Painvin N. (2006), *La notation financière : rôle des agences et méthodes de notation*, Dunod, 292 p., 2007.
- Partnoy F. (1999), "The Siskel and Ebert of Financial Markets? Two Thumbs Down for the Credit Rating Agencies," *Washington University Law Quarterly* 77, no. 3, October, p. 648.
- Partnoy F. (2006), "How and Why Credit Rating Agencies Are Not Like Other Gatekeepers," *Legal Studies Research Paper Series*, pp. 89–94.
- Persons W.S. (1919), "An Index of Business Conditions", *Review of Economic Statistics*, Vol. 1, n° 2, April, pp. 112-113.

- Petitjean M. (2012), "De l'(in)utilité des agences de notation", *Regards économiques*, n° 98, septembre. Repris partiellement dans *Problèmes économiques* n° 3077, décembre, pp. 56-63.
- Raimbourg P.(1990), *Les agences de Rating*, Economica, Paris.
- Sandage S.A (2005), *Born Losers, a History of Failure in America*, Harvard University Press, 2005.
- Scalet S., Kelly T.F. (2010), "CSR Rating Agencies: What is Their Global Impact?", *Journal of Business Ethics*, pp. 69–88.
- Simon H. A. (1947), *Administrative Behavior. A Study of Decision-Making in Administrative Organization*, New York, The Mac Millan Company.
- Simon H.A. (1982), *Models of Bounded Rationality*, Cambridge, Massachusetts, M.I.T. Press.
- Sinclair T. J. 2005), *The New Masters of Capital: American Bond Rating Agencies and the Politics of Creditworthiness*, Ithaca, Cornell University Press.
- Smith R. C., Walter I. (2002), "Rating Agencies: Is There an Agency Issue?" In *Ratings, Rating Agencies, and the Global Financial System*, ed. Richard M. Levich, Carmen Reinhart, and Giovanni Majnoni, pp. 289–318. Boston: Kluwer.
- Sylla R. (2002), "An Historical Primer on the Business of Credit Ratings." In: *Ratings, Rating Agencies, and the Global Financial System*. Boston: Kluwer.
- White L. J. (2001), "The Credit Rating Industry: An Industrial Organization Analysis," in *Rating Agencies in the Global Financial System* (New York: NYU Stern School of Business).
- White L. J. (2007), "A New Law for the Bond Rating Industry," *Regulation*, Volume 30, n° 1, pp. 48–52.
- White L. J. (2009), "The Credit-Rating Agencies and the Subprime Debacle." *Critical Review*, 21(2–3), pp. 389–99.
- Xia Han (2013), "Can Investor-Paid Credit Rating Agencies Improve the Information Quality of Issuer-Paid Rating Agencies?", SSRN Working Paper.

*

Le gestionnaire bibliophile : Conseils pratiques pour collectionner

Luc Marco

Professeur de sciences de gestion

Laboratoire CEPN-CNRS

Université Paris 13, SPC

Comment commencer une collection de livres anciens en économie politique ou en gestion ? Cet article présente une expérience de 35 ans. D'abord en étudiant ce qu'il faut rechercher comme ouvrages anciens. Ensuite en voyant où l'on doit chiner. Puis en observant comment flairer les bonnes affaires. Enfin en montrant de quelle manière on peut classer ses découvertes. En guise de conclusion nous verrons pourquoi on doit collectionner des textes anciens en ces deux domaines. Mots clés : Bibliophilie, France, Economie politique, Gestion des entreprises, Méthodes de recherche, Méthodes de classement, Philosophie du chinage.

How to begin a collection of old books in political economy or in management? This article presents an experience of 35 years. At first by studying what it is necessary to look for as old volumes. Then by seeing where we have to look. Then by observing how smelling bargains. Finally by showing how we can classify his discoveries. As a conclusion we shall see why we have to collect old texts in these domains. Keywords: book-collecting, France, Political Economy, Management of companies, Methods of research, Methods of classification, Philosophy of quest.

Aussi loin que remonte la vocation d'économiste ou de gestionnaire, le goût des beaux livres – de préférence anciens – s'est toujours fait sentir. Au temps de Montesquieu ou de Cantillon la tâche était encore relativement aisée : il y avait peu de titres à chiner, peu de connaisseurs à devancer sinon à s'intéresser aux incunables des temps passés. Déjà au milieu du XIX^e siècle, la quête devint plus difficile : l'éditeur Gilbert-Urbain Guillaumin (1801-1864) fut l'archétype du spécialiste en ce domaine qui recherchait avidement les livres rares. Son rôle d'éditeur de nouveaux livres en économie, en droit et en gestion en fait aussi pour nous le principal pourvoyeur de livres anciens que nous pouvons aujourd'hui acquérir

sans trop bourse délier. Les catalogues de bibliothèques d'économistes décédés peuvent aussi nous aider à suivre l'évolution des prix des livres anciens en la matière (Rodet, 1854).

L'économie politique est une discipline où l'histoire de la pensée a acquis ses lettres de noblesse depuis au moins un siècle. Ce qui n'est pas le cas pour la gestion qui commence tout juste à voir la reconnaissance de son histoire dans les cursus d'enseignement (Labardin & Pezet dir., 2014). En s'intéressant aux vieux livres il est possible de se constituer, au fil des ans, une belle bibliothèque économique et gestionnaire. Les sources de cette quête sont le chinage en général, la récupération de fonds issus de successions et l'achat par enchères publiques. Sans vouloir atteindre la richesse de celle de feu Alfred Sauvy (1.200 exemplaires composés de livres rares : cf. catalogue Sauvy, 1994) l'amateur patient pourra, en suivant nos conseils, acquérir en une dizaine d'années un ensemble d'ouvrages qui lui serviront aussi bien d'outil de travail, que de décoration pour son logis, de "hobby" pour ses loisirs, ou d'investissement pour ses vieux jours ou sa succession !

Sans tomber dans le travers de la monomanie qui touchait un érudit comme le bibliophile Jacob (pseudonyme de Paul Lacroix) on peut s'intéresser aux ouvrages anciens. Nous appelons par livre ancien tout ouvrage antérieur à 1975 (convention pouvant être modifiée selon le choix de la période à étudier). Dans l'absolu plus un livre est ancien, plus il est cher à qualité égale bien entendu. La hausse des prix dépend aussi du nombre de collectionneurs intéressés par ce genre de livres. Elle est donc corrélée à l'audience universitaire du secteur historique dont il est question : les vieux livres d'économie politique sont en moyenne plus chers que ceux de gestion (sauf exceptions). Partons donc à la chasse aux vieux grimoires en se posant quatre questions : 1°) Que faut-il rechercher ? 2°) Où doit-on chiner ? 3°) Comment flairer les bonnes affaires ? 4°) Comment classer sa collection ?

I - Que faut-il rechercher ?

Cette question préalable est cruciale pour le chineur débutant, car elle lui évitera une trop grande dispersion des efforts et des moyens financiers. Il vaut mieux acheter relativement cher une belle pièce qu'accumuler nombre de "rossignols" sans intérêt ni valeur vénale. La réponse dépend bien évidemment des centres d'intérêt de chacun, par définition infinis. Pour un économiste ou un gestionnaire universitaire débutant, le champ peut se réduire à quelques rubriques de bon sens.

Érudition.

Tableau 1. Les rubriques d'une bibliothèque de travail en HPE ou HPG.

<i>Histoire de la pensée économique</i>	<i>Histoire de la pensée gestionnaire</i>
1. Dictionnaires et encyclopédies économiques	1. Dictionnaires et encyclopédies commerciales
2. Manuels d'enseignement d'économie politique	2. Manuels, traités et cours de gestion (comptabilité, commerce, organisation)
3. Essais et réflexions sur la science économique	3. Essais et réflexions sur l'entreprise (morale des affaires, structure, stratégie)
4. Biographies et mémoires d'économistes	4. Biographies et mémoires de managers ou de milliardaires
5. Périodiques et annuaires de sciences économiques	5. Périodiques et annuaires de sciences de gestion

Source : notre bibliothèque.

De même le choix du thème peut être ramené à quelques grandes catégories qu'il faut préciser *avant même* de se mettre en chasse d'ouvrages spécialisés. Le chineur se munira de carnets répertoires divers selon les domaines qui l'intéressent. Chaque carnet aura une couleur et une destination précise. Pour notre part nous en avons cinq : 1. Economie politique en général (couleur bleue et noire) ; 2. Management et gestion (rouge et gris) ; 3. Revues de gestion (rouge) ; 4. Livres actuels et rééditions d'ouvrages anciens (gris foncé) ; 5. Bonnes adresses de libraires ou soldeurs (vert et orange). A côté de ces carnets il faut avoir une nomenclature de rangement des livres achetés. Et donc des meubles bibliothèques de rangements adaptés aux formats des livres acquis. Nous conseillons de mettre sous meuble vitré les ouvrages de grande valeur pour diminuer le risque de pollution par la poussière. Pour les livres ayant moins de valeur de simples étagères suffisent. Il faut aussi disposer les usuels le plus près du plan de travail et réunir les fichiers dans l'ordinateur ou sur une cheminée. Dès qu'un ouvrage a trouvé sa place dans le rangement général il ne faut jamais le déplacer sauf pour le consulter ou le lire. Les déplacements intempestifs perturbent la mémoire de l'emplacement et font perdre beaucoup de temps quand on veut vite retrouver un livre. La constitution d'un fichier informatisé est for-

tement recommandée, même s'il faut aussi souvent conserver le fichier manuel qui a servi au départ à trouver les livres recherchés !

Tableau 2. La nomenclature de rangement des ouvrages dénichés.

<i>HPE</i>	<i>HPG</i>
I. Histoire de la pensée économique (manuels)	1. Histoire de la pensée gestionnaire (synthèses)
II. Histoire des faits économiques (monographies)	2. Histoire des faits managériaux (monographies)
III. Histoire des sciences sociales	3. Histoire des sciences et des techniques
IV. Politique économique d'une période	4. Politique envers les entreprises
V. Etude d'un secteur ou d'une branche	5. Etude d'une entreprise ou d'un établissement
VI. Psycho-sociologie économique	6. Ethique et rôle de la religion
VII. Géographie économique	7. Géographie commerciale (voyages, études)
VIII. Méthodologie économique	8. Méthodologie des sciences de gestion
IX. Philosophie économique et sociale	9. Idéologie managériale (rapport salarial, etc.)

Source : notre bibliothèque.

Combien de livres faut-il acquérir pour assouvir sa soif de vieux textes ? Deux solutions sont concevables selon nous : soit se constituer une bibliothèque générale (2 à 3.000 ouvrages) que l'on renouvelle régulièrement en fonction des parutions et des trouvailles, le meilleur remplaçant le moins bon ; soit se spécialiser étroitement sur un ou plusieurs thèmes et ne collectionner qu'une centaine d'ouvrages. Dans l'antiquité romaine, Sénèque le philosophe²⁷ dans ses *Lettres à Lucilius* qualifiait de fou celui qui possédait plus de 100 livres ! La deuxième option nous semble la plus raisonnable

²⁷ Sénèque (- 4 + 65) a écrit ces lettres depuis sa retraite en Sardaigne vers l'an 62 à 65 selon *l'Encyclopédie philosophique universelle*, Paris, PUF, tome premier, p. 315.

Érudition.

bien que nous ayons nous-mêmes suivi la première pente, plus conforme à notre boulimie de savoir. Arrivant à Paris en septembre 1980 nous avons à peine une centaine d'ouvrages pour arriver à environ 2.500 vingt ans plus tard.

Prenons le cas des deux premières rubriques du tableau précédent (pensée + faits) qui vont nous conduire à acquérir environ 100 ouvrages clés. Il faut partir des livres qui sont considérés comme les plus importants et tenter de se les procurer le plus vite possible. En commençant par les vieux usuels tels que les dictionnaires, les encyclopédies et les répertoires bibliographiques on gagne en fait beaucoup de temps pour repérer les autres livres importants pour bâtir sa collection. Les deux principaux répertoires bibliographiques sont le Maunier (1920) et le Grandin (1926).

Tableau 3. Exemples de livres importants pour commencer sa collection.

<i>HPE</i>	<i>HPG</i>
<i>Dictionnaire œconomique de Chomel</i> (1709)	<i>Dictionnaire du commerce</i> (1723-30)
<i>Dictionnaire de l'économie politique</i> (1853-54)	<i>Manuel historique du commerce</i> (1762)
<i>Dictionnaire d'histoire et de géographie</i> (1863)	<i>Dictionnaire général d'administration</i> (1849)
<i>Nouveau dictionnaire d'économie politique</i> (1892)	<i>Dictionnaire du commerce et de la navigation</i> (1863)
A. Neymark <i>Vocabulaire manuel d'économie politique</i> (1898)	<i>Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque</i> (1901)
J.M. Keynes <i>Théorie générale</i> (1936)	<i>Larousse commercial illustré</i> (1930)
J. Schumpeter (1954) <i>Histoire de l'analyse économique</i>	<i>Le Monde des affaires</i> (1952)
<i>Dictionnaire des sciences économiques</i> (1956)	<i>Manuel du chef d'entreprise</i> (1960)
<i>Vocabulaire de l'économie</i> (1970)	<i>Dictionnaire du capitalisme</i> (1970)
<i>Dictionnaire de l'économie contemporaine</i> (1973)	<i>Dictionnaire des sciences de la gestion</i> (1972)

Source : notre bibliothèque.

L'arrivée d'internet a fait baisser les prix sur les livres peu chers, mais a fait monter les enchères sur les livres les plus rares. Le supplément au dictionnaire du commerce de Savary des Bruslons, paru en 1730, était à 450 euros en 2004 : il n'est plus que de 250 euros aujourd'hui. Les livres les plus chers sont chez Camille Sourget et chez Hamish RILERY-SMITH en Angleterre.

Il faut bien entendu commencer par collectionner les dictionnaires car ils sont des guides très sûrs pour détecter les livres importants du temps. Le cas des encyclopédies est plus délicat car leur taille rend souvent leur prix prohibitif. Les vocabulaires, beaucoup moins chers, sont très importants pour comprendre la langue spécialisée du temps. Rien n'est négligeable si l'ouvrage est bien conservé. Encore faut-il le trouver à des tarifs raisonnables. L'investissement de départ peut être estimé à 3.000 euros pour les premiers ouvrages de référence. Avec un budget plus serré on peut se contenter de rééditions pour commencer (ou de versions électroniques sur tablette).

II. Où doit-on chiner ?

Paris étant la capitale mondiale du livre ancien, c'est là que l'on doit concentrer ses recherches dans un premier temps. Les libraires vendant des ouvrages anciens d'économie politique ou de gestion sont les suivants (liste vérifiée en octobre 2015) :

1. Librairie HATCHUEL : 58, rue Monge 75005 Paris, tél. 01.47.07.40.60. Publie un catalogue qui comporte environ 150/160 références. Prix soutenus mais grande qualité.
2. Librairie ART de la PUBLICITÉ : 3, rue Dolomieu 75005 Paris, tél. 01.43.36.38.08. Intéressant pour les ouvrages rares sur la réclame et l'histoire des entreprises. Prix corrects.
3. Librairie L'HARMATTAN : 21 bis, rue des Ecoles 75005 Paris, tél. 01.46.34.13.71. Gros stock en sous-sol et prix raisonnables. Fonds propre à l'Harmattan remontant à 1975.
4. La MÉMOIRE DU DROIT : 5, rue Malebranche 75005 Paris, tél. 01.43.29.46.77. Peut intéresser les chineurs de thèses anciennes à prix normaux.

Érudition.

5. La BOUTIQUE DE L'HISTOIRE²⁸, L'Harmattan : 24, rue des Ecoles 75005 Paris, tél. 01.46.34.03.36. Stock en sous-sol avec un rayon pour l'économie politique. Trouvailles possibles à prix raisonnables.
6. Henri BONNEFOI : 3, rue Médicis 75006 Paris, tél. 01.46.33.57.22. Livres anciens chers mais de grande qualité. Accueil sympathique.
7. Librairie Gabriel GASPA : 4, rue de Vaugirard 75006 Paris, tél. 01.40.51.74.06. Bibliographie, histoire du livre, bibliophilie.
8. Librairie Jean TOUZOT : 38, rue Saint Sulpice 75006 Paris, tél. 01.43.26.03.88. Stock intéressant mais prix soutenus. Liens avec l'histoire régionale.
9. Librairie PAGES D'HISTOIRE : 8, rue Bréa 75006 Paris, tél. 09.66.93.43.61. Livres anciens historiques et géographiques. Prix corrects.
10. Librairie GIRAUD-BADIN : 22, Guynemer 75006 Paris, tél. 01.45.48.30.58. Anciennement J. Espagnon et P. Le Bret. Prix élevés.
11. Librairie Paul JAMMES : 3, rue Gozlin 75006 Paris, tél. 01.43.26.47.71. Catalogue annuel. Dernier catalogue en ligne : septembre 2013.
12. La LIBRE ERRANCE : 21, rue Saint-Jacques (cour intérieure) 75005 Paris, tél. 01.46.33.57.57. Publie trois ou quatre catalogues par an.
13. Librairie Camille SOURGET : 93, rue de Seine 75006 Paris, tél. 01.42.84.16.68. Histoire des idées, sciences sociales, économie politique. Prix très élevés mais le top du top.
14. Librairie RUTEBEUF : 24, rue Louis Blanc 75010 Paris, tél. 01.77.11.70.11. Site internet pour les rubriques " économie ", " entreprise " et " publicité ". Prix très intéressants.
15. Librairie de L'AVENUE : 31, rue Lécuyer 93400 Saint-Ouen, tél. 01.40.11.95.85. Le plus important stock de livres d'occasion à prix réduits. Livres anciens à prix plus élevés. Ouvert le samedi et le dimanche.

En Province il faut chiner chez des libraires non spécialisés et surtout dans les villages du livre comme Bécherel près de Rennes, Montmorillon près de Poitiers ou Montolieu près de Carcassonne. Il y a une grande librairie au Somail sur le canal du Midi près de Narbonne. Les principales autres librai-

²⁸ Cette librairie a été reprise il y a quelques années par le groupe L'Harmattan qui rationalise la gestion de son stock d'ouvrages anciens. Les auteurs du groupe peuvent avoir une réduction de 5%.

Revue d'Histoire & de Prospective du Management

ries annonçant des ouvrages d'économie politique ou de gestion sont à notre connaissance :

A. Jean-Jacques LECROCC : 3, chemin des Entre-Deux 51220 Merfy, tél. 03.26.03.00.71. Sur rendez-vous, catalogue.

B. Librairie des CARRÉS : 1, route de Louerre 49350 Gennes, tél. 02.41.59.74.35. www.librairiesdescarres.com.

C. L'ÉCHO DU PASSÉ : 15, place de la République 03220 Jaligny-sur-Besbre, tél. 04.70.34.84.68.

D. Librairie SAINTE-MARIE : 14 bis, rue de la Platière 92140 Clamart, tél. 01.40.95.12.02. Publie quatre catalogues par an.

www.franceantiq.fr/slam/sainte-marie.

E. L'AUTODIDACTE : 5, rue Marulaz 25000 Besançon, tél. 03.81.82.14.94. Librairie associative consacrée à Proudhon, natif de la région.

F. AKILIT : 26, avenue Gustave Eiffel BP 322 33695 Mérignac Cedex, tél. 05.56.34.79.18 (service commandes ouvert uniquement de 10h à 12h en semaine).

G. Librairie ANTIMOINE : 4, rue de Kergariou 29000 Quimper, tél. 02.90.41.54.62. Courriel : librairie@antimoine.fr

H. Librairie ROSSIGNOL : Boulevard Saint-Pierre 83460 Les Arcs. Maison fondée en 1928. Tél. 04.94.73.30.17. Livres anciens, modernes et de collection. Prix parfois soutenus.

A l'étranger il faut recourir à Internet et commander sur catalogue. Voir aussi la très belle collection de Hamish RILEY-SMITH : Swanton Abbot Hall NR10 5DJ Norfolk Angleterre, tél. 44(0) 1692 538244. Mèl : hamish@riley-smith.com

Nous avons trouvé un site très intéressant pour avoir très peu cher des réimpressions d'ouvrages anciens, français, anglais et américains : www.elibron.com (ce site répertorie plus de 60.000 ouvrages anciens à des prix défiant toute concurrence). Toutes les librairies anciennes ont maintenant un site internet (voir par exemple les sites : www.galaxidion.com, www.franceantiq.fr, www.le-livre.com, et www.livre-rare-book.com). Nous utilisons aussi chapitre.com (surtout pour des rééditions). Un voyage au Portugal peut apporter de bonnes surprises. Les chineurs intéressés par les ouvrages anglo-saxons iront à Londres ou à Dublin. Les ressources sont très importantes en Italie et en Espagne. Le site du laboratoire d'histoire de la

Érudition.

pensée économique de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne est utile : [//panoramix.univ-paris1.fr/CHPE](http://panoramix.univ-paris1.fr/CHPE) ; Celui de madame Taieb est très intéressant : www.taieb.net. Celui du *Journal of Marketing History* est consultable au www.warc.com/jmh (uniquement sous forme électronique). Voir aussi le site du syndicat de la librairie ancienne et moderne (www.slam-livre.fr), celui de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques²⁹, ou encore celui de l'*Association des amis des nouvelles du livre ancien*, organisme créé en 1992 pour promouvoir les échanges entre ses membres (<http://aanta.org>).

Voir aussi la revue spécialisée *Le Magazine du Bibliophile* de Frédéric Reitz, libraire à Montmorillon. Ces listes ne sont pas exhaustives, faute de renseignements suffisants (voir le livre de Didier Bazane, 1988 et les éditions ultérieures). Le bouche à oreille entre collectionneurs est le meilleur moyen de trouver les bonnes adresses. Le reste est affaire de hasard. Les ventes aux enchères sont à éviter car les professionnels font monter les prix entre eux quand ils ne connaissent pas le surenchérisseur ! Nous sommes allés aux ventes spécialisées à Rouen en 1989 et à Drouot en 2009. Le site d'Auction donne les ventes au fur et à mesure. Mais les frais de déplacement et d'hébergement rendent l'opération très coûteuse. Il vaut mieux aller dans les vides greniers, où des affaires incroyables sont parfois possibles : des ouvrages uniques pour 1 euro !

III. Comment flairer les bonnes affaires ?

La bonne affaire dépend de deux critères principaux : le prix et la qualité de l'ouvrage. Le prix est fonction de la rareté et du rapport offre/demande. La qualité dépend des conditions de conservation et du fait de la reliure. Il existe en permanence un prix moyen du marché mais l'écart-type est assez élevé. Il nous est arrivé de trouver en province des livres dix fois moins chers qu'à Paris ! Car en région parisienne la rareté est artificiellement maintenue par les libraires spécialisés qui écoulent leurs stocks (de 2.000 à 40.000 ouvrages) en fonction de la tendance du marché. Il y aura donc "bonne" affaire quand le rapport rareté-prix sera plus intéressant que la moyenne pondérée selon le type de librairie : il y a plus de chance de faire une bonne affaire dans une librairie non spécialisée dans le domaine que dans une maison se consacrant uniquement au domaine visé. L'arrivée d'internet a multiplié les possibilités de découvertes. Le chinage dans les brocantes reste cependant le meilleur moyen de trouver un vieil ouvrage

²⁹ www.enssib.fr/bibliothèque/dossthem/livre_ancien/livancien.htm

pas cher. Pour avoir une idée moyenne des prix au fil du temps, il faut comparer les catalogues spécialisés. Nous avons fait l'exercice pour les grands économistes classiques à deux époques séparées de quinze années. Un auteur mineur comme Coquelin (cf. Nataf, 1993) est un bon investissement car ses relations avec l'éditeur Guillaumin en font un auteur-carrefour de la pensée économique et gestionnaire de la première moitié du XIX^e siècle. Ses livres seront donc moins chers mais aussi plus rares que ceux des grands auteurs connus. En comparant les prix sur une vingtaine d'années on peut se rendre compte de la valorisation progressive des livres. Grâce aux sites internet (Le bon coin, Ebay) il est facile de revendre ses livres même quand on n'est pas un professionnel !

Tableau 4. Comparaison des prix en euros entre 1989 et 2015.

Ouvrage ancien recherché	1989	2004	2015
Condillac (1776) <i>Le Commerce et le Gouvernement</i>	457	600	200
Say (1817) <i>Traité d'économie politique</i>	267	450	1.200
Dunoyer (1845) <i>De la liberté du travail</i>	609	1.000	350
Coquelin-Guillaumin (1853-1854) <i>Dictionnaire de l'économie politique</i>	426	550	600
Guillard (1855) <i>Eléments de statistique humaine</i>	300	650	250
Espinas (1891) <i>Histoire des doctrines économiques</i>	80	120	138
Pirou (1936) <i>Les nouveaux courants de la théorie économique</i>	75	130	130
Lassègue (1948) <i>La réforme de l'entreprise</i>	50	100	120

Source : sites internet.

On le voit, les livres rares frôlent les 1.000 euros, les livres très rares peuvent atteindre d'autres sommets (5.000-20.000 euros). Un budget raisonnable pour une année de recherche est de 3.000 euros, ce qui correspond à 250 euros par mois. Cette passion est dispendieuse mais pas plus que d'autres hobbies. Il faut prévoir une assurance spéciale dès que l'on a un patrimoine supérieur à 10.000 euros. La plupart des compagnies d'assurance acceptent d'intégrer cet élément supplémentaire dans leur contrat habitation. Le risque incendie est bien couvert, le risque de vol est plus

Érudition.

difficile à prouver : il faut conserver les factures ou les photographies des ouvrages perdus.

IV. De quelle manière peut-on classer ses découvertes ?

Tant que la bibliothèque garde des proportions restreintes (moins de 200-300 ouvrages) la meilleure solution est de regrouper les livres par format en séparant les livres reliés des ouvrages simplement brochés. Un fichier manuel ou informatisé ne sert alors qu'à estimer la valeur d'achat du lot. Mais, dès que la collection dépasse cette cote d'alerte, il est impératif d'établir un double fichier, alphabétique et thématique : pourquoi donc ?

Le fichier alphabétique par nom d'auteur et par titre pour les anonymes est indispensable pour savoir qui a écrit sur quoi, qui a écrit sur qui (biographies). La commodité de la recherche ultérieure sera facilitée et cela évitera d'acheter un livre en double exemplaire (cas possible au-delà de 1.500 ouvrages possédés !).

Les références sont à porter sur des fiches cartonnées de format 7,5 x 15 cm : nom de l'auteur, prénom, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, date d'édition, nombre de pages, collection, format, lieu d'achat, prix d'achat, valeur réelle (estimée), emplacement dans la bibliothèque (n° de tablette).

Ajouter dans quel fichier thématique se trouve l'éventuelle note de lecture. Le fichier thématique sert à équilibrer l'ensemble et comprend les fiches de lecture ou les résumés découpés dans les catalogues de libraires anciens que l'on regroupe selon une nomenclature *ad hoc*. Pour nos exemples, il suffira de retenir un plan simple.

Le problème est de conserver la même nomenclature au fur et à mesure de l'évolution de ses propres recherches. Il faut garder un rangement stable pour pouvoir retrouver des années plus tard l'information.

Tableau 5. Le rangement des fiches bibliographiques.

<i>HPE</i>	<i>HPG</i>
<i>A. Histoire des doctrines</i> 1. Textes classiques 2. Essais et commentaires 3. Thèses et mémoires 4. Revues et Annuaires 5. Dictionnaires biographiques	<i>A. Histoire des idées managériales</i> 1. Textes fondateurs 2. Commentaires 3. Ecrits académiques 4. Articles de périodiques 5. Numéros anniversaires

<i>B. Histoire des faits</i> 1. Documents bruts 2. Monographies 3. Statistiques 4. Synthèses 5. Recensions	<i>B. Histoire des entreprises</i> 1. Archives 2. Livres anniversaires 3. Données quantitatives 4. Journaux d'entreprises 5. Sites internet³⁰
--	--

Source : notre bibliothèque.

V. Pourquoi doit-on collectionner ?

Est-il rationnel, pour un économiste ou un gestionnaire d'action, de se livrer à la bibliophilie ? Sans entrer dans un utilitarisme hors de propos, reprenons les grands arguments le plus souvent avancés : avoir un outil de travail, avoir une belle bibliothèque, investir dans un patrimoine. Souvent ce sont des prétextes pour prendre l'air...

La disposition d'un outil de travail immédiatement disponible séduira le spécialiste d'histoire économique ou managériale qui n'a pas la possibilité d'aller en bibliothèque publique ou qui a pris la malencontreuse habitude d'écrire (au crayon SVP) sur les livres ! Le gain de temps vaut vraiment l'investissement surtout qu'il est pratiquement impossible d'emprunter en bibliothèque les ouvrages anciens. A la bibliothèque Cujas l'emprunt n'est possible qu'à partir de 1914 depuis que quelqu'un a volé d'anciens ouvrages.

Le souci esthétique conduira l'amateur éclairé à faire relier ses plus beaux livres : les plus rares ou ceux pour lesquels il a le plus d'attachement. Le coût est d'environ 50 euros pour un ouvrage in 8° relié pleine toile, de 150 euros pour une reliure tout cuir. Le plaisir des yeux n'a-t-il pas de prix ? Le choix de ce loisir s'assimile au " chinage " ordinaire. Moins coûteux que la vaisselle ancienne, plus facile à transporter que les meubles d'époque, le livre peut conduire à des promenades agréables par monts, par vaux et par ruelles de diverses cités ! L'amateur aura intérêt à se constituer un réseau de confrères pour échanger informations et ouvrages en double.

Enfin l'investissement dans le livre ancien n'est jamais très rémunérateur à court terme car la revente ne se fera que bien plus tard. Il faut " sentir " le marché et savoir attendre pour revendre à un amateur un ouvrage réellement important. La vente en lots à des libraires est déconseillée aux des-

³⁰ Par exemple, pour les revues et journaux, voir le site www.journaux-collection.com; ou www.retropresse.fr

Érudition.

cendants d'économistes ou de gestionnaires décédés. Il vaut mieux en faire don à une bibliothèque publique ou à un centre de recherche sur le sujet car le prix offert par les libraires spécialisés est souvent fort dérisoire (voir l'exemple de la donation Sauvy, 1994).

VI. Conclusion

De tous les scientifiques rattachés aux sciences sociales, l'historien de l'économie politique ou de la gestion est, avec le philosophe pur, celui qui a le plus recours aux textes anciens. L'organisation de sa documentation réclame de sa part une attention toute particulière : le choix d'une bibliothèque personnelle n'est donc pas irrationnel. Mais pour que cette organisation soit efficace, il faut éviter les deux défauts majeurs du collectionneur: a) la boulimie des livres sans valeur, car mieux vaut acheter quelques ouvrages de qualité que beaucoup de livres médiocres (il faut sélectionner les livres dans le temps) ; b) la monomanie qui renferme le spécialiste sur son domaine fort étroit, car avoir un seul centre d'intérêt peut réduire l'érudition réelle.

Cela dit, les quelques conseils qui précèdent n'avaient pour but que d'initier nos jeunes collègues à une activité dite "extracurriculaire", mais qui leur donnera nombre de satisfactions. En aimant les livres on apprécie aussi la discipline qu'on défend. Les plus grandes joies du bibliophile sont la quête, la découverte et la lecture des livres anciens. La joie d'être publié est inférieure à celle de voir republier des livres perdus ou complètement oubliés que l'on a redécouverts et commentés pour le plaisir.

BIBLIOGRAPHIE

BASANE, Denis (1988) *Guide des librairies d'ancien et d'occasion*, Paris, Hubschmid & Bourret éditeurs, 5^e édition.

BIBLIOPHILE JACOB³¹ (1988) *Les amateurs de vieux livres*, Paris, Editions des Cendres.

BRUN, Robert (1969) *Le livre français*, Paris, Presses Universitaires de France.

CABY, J. et SCHMIDT, G. dir. (2006) *50 ans de management*, Paris, Pearson.

CHATRIER, Roger et Henri-Jean MARTIN dir. (1990) *Histoire de l'édition française*, Paris, Fayard et Cercle de la Librairie, 3 vol.

³¹ Pseudonyme de Paul Lacroix (1806-1884).

- CHAULEUR, Andrée (1980) *Bibliothèques et archives : comment se documenter*, Paris, Economica, 2^e édition.
- CHAUMIER, J. (1974) *Les techniques documentaires*, Paris, PUF, Que-sais-je ?
- COURTOIS, Patrice et Jacques SAFFROY (1979) *Livres de collection et reliures*, Paris, Hachette.
- DESVALS, Hélène (1978) *Comment organiser sa documentation économique*, Paris, Gauthier-Villars.
- ECO, U. (1986) *De Bibliotheca*, Caen, L'Echoppe.
- FONTAINE, Jean-Paul (1994) *Le livre des livres*, Paris, Hatier.
- FOUCHÉ, Pascal dir. (2002-2011) *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 3 volumes + 1 index.
- GAVENTA, Sarah (1999) *Le bureau chez soi*, Paris, Solar.
- GRANDIN, A. (1926) *Bibliographie générale des sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925-1926*, Paris, Sirey (réimpression en 12 volumes, Librairie Duchemin, 1984).
- HATCHUEL, P. (2015) *Catalogue n° 58 à 64*, Paris.
- KOEN, Vincent (1983) *Essai de socio-économie de la connaissance économique*, Paris IX, mémoire de DEA.
- LABARDIN, P. et PEZET A. dir. (2014) *Histoire du management*, Paris, Nathan.
- LABARRE, A. (1994) *Histoire du livre*, Paris, PUF, Que-sais-je ?
- LYONS, M. (2011) *Le livre : une histoire vivante*, Rennes, Editions Ouest-France.
- MALCLES, L.-N. (1956) *La bibliographie*, Paris, PUF, Que-sais-je ?
- MARCO, L. (1998) « From the dynamics of the entrepreneur to the analysis of the firm : la science des affaires, 1819-1855 », in G. Facarello dir., *Studies in the History of French Political Economy*, London, Routledge, p. 284-318.
- MARTIN, G. (1975) *L'imprimerie*, Paris, PUF, Que-sais-je ?
- MAUNIER, René (1920) *Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques*, Paris, Sirey.

Érudition.

- MORTET, Charles (1925) *Le format des livres. Notions pratiques suivies de recherches historiques*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion.
- NATAF, Philippe (1993) *La libre concurrence bancaire chez les économistes français du dix-neuvième siècle avec un accent particulier sur les recherches de Charles Coquelin et ses analyses des fluctuations conjoncturelles*, Paris IX, Habilitation à diriger les recherches.
- PEIGNOT, G. (1823) *Manuel du bibliophile, ou traité du choix des livres les plus propres à former une collection précieuse et peu nombreuse*, Dijon, Victor Lagier, 2 vol.
- POWERS, A. (2000) *Vivre parmi les livres*, Courbevoie, Soline.
- REYMONDIN, G. (1909) *Bibliographie méthodique des ouvrages en langue française parus de 1543 à 1908 sur la science des comptes*, Genève, Slatkine, 1999.
- RODET, D.L. (1854) *Catalogue des livres de la bibliothèque d'économie politique de feu D.L. Rodet*, Paris, Techener.
- SAUVY, Alfred (1994) *Catalogue du fonds Sauvy*, Jouy-en-Josas, Ecole Polytechnique.
- SOURGET, Patrick (2008) *Etude sur l'évolution du prix des livres anciens, comparée à différents placements*, Chartres, brochure hors commerce, 16 p.
- STEVELINCK, E. (1970) *La comptabilité à travers les âges*, Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1^{er}.
- VAUCAIRE, Michel (1996) *La bibliophilie*, Paris, Presses Universitaires de France, " Que sais-je ? ", 3^e édition, n° 1406.
- VEYRIER, H. et L. (2013-2015) *Catalogue n° 13 à 19*, Saint-Ouen, Pucés.
- VLAEMMINCK, J.-H. (1956) *Histoire et doctrines de la comptabilité*, Paris, Dunod.
- Histoire et Civilisation du Livre, revue internationale*, Genève, Droz, depuis 2005 (annuel).

*

Documents

Discours d'un fidèle sujet du Roi, touchant l'établissement d'une Compagnie française pour le commerce des Indes Orientales : adressé à tous les Français.

Eustache DE FAVEROLLES,
Texte mis en français actuel par Luc Marco³²

Ecrit en mai 1664 par un marchand à l'instigation du roi de France et de Colbert son premier ministre, ce texte présente les conditions de fondation de la compagnie des Indes Orientales. Après un historique des différentes compagnies des Indes, hollandaise, anglaise ou suédoise, l'auteur décrit les facteurs favorables et les difficultés qui attendent cette entreprise. Ce texte est suivi des statuts qui ont été visés de la main même de Louis XIV. L'ensemble de ces deux documents apportent beaucoup de détails sur l'histoire de cette compagnie française des Indes. Mots clés : Compagnie, Indes orientales, France, XVII^e siècle.

Writed in May 1664 by a trader to the instigation of the King of France and of Colbert prime minister, this text presents the conditions of the foundation of the Company of Oriental Indies. After an historical of the several Indians Companies, Dutch, English or Swedish, the author describes the favorable factors and the difficulties which are waiting this enterprise. The text is succeeding by statutes reviewed by the hand of Louis XIV. Both this two documents brings a lot of details on the history of this French company of Indies. Keywords ! Company, Oriental Indies, France, XVIIth century.

S' IL est de la grandeur d'un Etat, que ses peuples s'appliquent aux exercices militaires, pour résister aux entreprises des Etrangers ; il n'est pas moins de son utilité qu'ils s'adonnent au Commerce, pour aller chercher dans les parties du Mondes les plus éloignées, ce qui peut contribuer au bonheur ou à l'ornement de leur pays. Et de fait, cette occupation accomplit toute seule les deux choses que les grands Politiques désirent le plus ; je veux dire, qu'elle retire les hommes de l'Oisiveté, les

³² Nous avons respecté les majuscules, même après un point-virgule, et les esperluettes du texte original. Nous remercions Didier Guével, professeur de Droit, de nous avoir signalé ce texte. Nous avons redécouvert la demande de privilège Royal par la suite (note de LM).

endurcit à la fatigue, & en même temps les comble d'honneur & de biens. Tellement qu'il manque quelque chose à la prospérité d'un grand Royaume, quand le Commerce n'y fleurit pas à l'égal des autres professions, & quand les particuliers par une mollesse dangereuse, négligent la plus noble manière de s'exercer, & le plus légitime moyen de s'enrichir. Mais, certes, il semble que le Commerce soit de la nature des Arts libéraux, qui demandent le repos de celui qui les cultive ; Et comme il n'est pas possible que parmi le tumulte d'une vie inquiète l'esprit reçoive ou retienne ces belles habitudes qui le rendent si recommandable quand il les possède : Aussi est-il vrai de dire, que le Commerce ne saurait être en vigueur que durant la Paix, qui est à l'égard d'un Etat, ce que le repos d'esprit est à l'égard d'un particulier. Ce n'est guère à saison, au milieu d'une Guerre intestine ou étrangère, quand tous les citoyens sont obligés de songer à la défense de la Patrie, de faire des voyages de long cours, & d'emmener hors du pays ceux qui doivent lui rendre service. En ces malheureuses rencontres l'absence tiendrait lieu de désertion, & le désir d'acquérir qui est honnête en un autre temps, passerait alors pour une avarice criminelle. Chacun sait qu'elle a été l'agitation de la France depuis cent ans & plus ; Quels orages elle a eu à combattre ; A quels périls elle a été exposée. Il n'en faut pas dire davantage, pour ne point rafraîchir la mémoire des malheurs qu'il faut s'efforcer d'oublier. Il suffira de remarquer, qu'après avoir évité les plus dangereux écueils, elle se vit encore au commencement de règne précédent plonger dans une guerre civile, par la révolte de quelques-uns de ses enfants, que la différence de Religion avait éloignés de l'affection des autres, & avait soustraits à l'obéissance du Prince. Cette affaire s'étant terminée glorieusement, & les peuples ayant été ramenés dans le devoir, sans détruire leur Liberté, ni violenter leur Conscience, elle se trouva obligée de soutenir contre les Etrangers une des plus longues guerres qui ait été depuis la fondation de la Monarchie. Et bien que la justice de sa cause, la valeur de son Roi, & la sagesse des Conseils dont il s'est servi, l'ayant toujours rendu victorieuse ; Néanmoins il est manifeste, que cela ne s'est pu faire qu'avec des soins incroyables, & avec un zèle extraordinaire de tous les membres de l'Etat. Et ainsi, il semble qu'on a n'a pas dû s'étonner, si les Français ayant eu tant d'occupations chez eux-mêmes, n'ont point tourné leurs pensées vers la Navigation & le Trafic ; & si nos Voisins qui cependant s'y sont appliqués avec soin, en ont remporté tant d'honneur, & y ont amassé tant de richesses. Il ne faut point encore trouver étrange, si quelques entreprises de particuliers n'ont pas eu tout le succès qu'il s'en étaient promis, parce que la plupart d'entre eux ayant eu d'autres affaires qui leur touchaient de plus près, durant nos troubles, ont poursuivi ce commencement avec lenteur, &

Documents.

les ont même laissé tomber dans le désordre, par le peu de diligence qu'ils ont faite pour le prévenir. Mais, aujourd'hui que Dieu nous a rendu la Tranquillité si désirée, & que la France jouit d'une profonde paix sous le glorieux gouvernement de son Roi. Aujourd'hui que la sage conduite de ce Prince, & sa ferme application aux affaires, sont les objets de l'admiration & de la crainte de toute l'Europe, il y aurait un juste sujet d'étonnement, si notre Nation ne voulait pas faire quelque effort pour se remettre dans un droit qu'elle ne peut perdre, & pour se procurer à elle-même, par l'établissement d'un fameux commerce, les utilités inestimables que ses voisins en reçoivent.

Or entre tous les Commerces qui se font dans toutes les patries du Monde, il n'y en a point de plus riche ni de plus considérable, que celui de plus riche ni de plus considérable, que celui des Indes Orientales. C'est de ces pays seconds que le Soleil regarde de plus près que les nôtres, qu'on rapporte ce qu'il y a de plus précieux parmi les hommes, & ce qui contribué le plus soit à la douceur de la Vie, soit à l'Eclat a la Magnificence. C'est de là qu'on tire l'Or & les Pierreries ; C'est de là que viennent ces marchandises si renommées & d'un débit si assuré, la Soie, la Cannelle, le Poivre, le Gingembre, la Muscade, les toiles de Coton, la Ouate, la Porcelaine, les bois qui servent à toutes les teintures, l'Ivoire, l'Encens, le Bézoard, & mille autres commodités, auxquelles les hommes étant accoutumés, il est impossible qu'ils s'en passent. C'est désormais une nécessité indispensable de faire venir de toutes ces choses ; & je ne vois pas pourquoi nous les voudrions toujours recevoir de la main d'autrui, & pourquoi nous refuserions de faire gagner dorénavant à nos Citoyens, ce que des étrangers ont gagné sur eux jusqu'à présent. Pourquoi faudrait-il que les Portugais, les Hollandais, les Anglais, les Danois, allassent tous les jours dans les Indes Orientales, y possédassent des magasins & des forteresses, & que les Français n'y eussent jamais ni l'un ni l'autre ? A quoi donc nous servirait-il d'avoir de si bons ports ; D'avoir tant de vaisseaux ; Si grand nombre de matelots expérimentés ; Tant de vaillants soldats ? A quoi nous servirait-il de nous vanter d'être sujets de la première Couronne de l'Univers, si les Sujets de cette première Couronne n'avaient pas la hardiesse de se montrer dans les lieux où les autres se sont établis avec empire ? Il vaudrait presque mieux n'avoir point tant d'avantages, que de n'en pas servir, & être arrêté par impuissance, que par le défaut de résolution. Ne serait-ce pas une honte, que nous n'osassions entreprendre avec assurance, ce que d'autres ont entrepris dans le doute ? Que nous n'osassions traverser des Mers où ils le sont exposés lors qu'elles étaient inconnues ! Avons-nous donc trop peu d'industrie pour nous servir de leurs inventions, ou trop peu de courage

pour suivre leur exemple ? Voudrions-nous plus de facilité que celle qui nous est acquise par leurs travaux ? Voudrions-nous une certitude plus grande de la bonté de l'événement, que la richesse & la gloire dont ils jouissent ?

Mais, il le faut avouer, les Inventeurs des choses ont une certaine gloire qui ne se peut communiquer ; Ils n'en sauraient faire part à personne ; Ils n'en sauraient faire part à personne ; Ils la possèdent toute entière. Les Portugais auront éternellement celle d'avoir découvert ces fameuses provinces de l'Orient, & leurs Rois mêmes ne dédaignent pas de s'attribuer les premières pensées de cette entreprise. En effet ils disent que dès l'an 1420 Henry Duc de Viséo, fils du Roi D. Jean premier, s'étant persuadé par la grande connaissance qu'il avait de l'Astronomie & des autres Sciences, qu'il devait y avoir plusieurs Iles dans la mer Océane où l'on pourrait aller, il envoya quelques vaisseaux pour s'en éclaircir, lesquels découvrirent l'Ile de Madère, & qu'en suite d'autres firent voile le long des côtes d'Afrique, où ils firent de nouvelles découvertes. Toutefois ce dessein qui avait été alors entamé si heureusement, fut interrompu par les guerres, tant durant le règne d'Edouard successeur de Jean premier, que sous celui d'Alphonse. Mais Jean second successeur d'Alphonse continuant ce que ses prédécesseurs avaient commencé, envoya en 1487 un certain Barthélémy Dias pour courir toute la côte d'Afrique ; & ce fut lui qui le premier doubla le Cap de Bonne Espérance, à qui il donna le nom de Cap des tourmentes, à cause des orages qu'il fait ordinairement en cet endroit. Et ce nom lui serait peut-être demeuré, si le Roi même n'avait voulu le changer en un autre de meilleur augure, & qui était fondé sur l'espérance qu'il avait que ce nouveau progrès lui ouvrirait le chemin à la conquête des Indes Orientales, à laquelle il aspirait avec beaucoup de passion. Toutefois avant que de hasarder ses vaisseaux dans une mer si vaste, il envoya des hommes par terre jusqu'aux Indes, afin de s'instruire des plus experts Pilotes du pays, de toutes les adresses de cette route. Mais la mort l'ayant surpris sur ces préparatifs, il laissa la consommation de ce grand ouvrage à son successeur Emmanuel. Ce Prince donc ayant reçu toutes les instructions nécessaires, fit partir quatre vaisseaux de Lisbonne au mois de Juillet 1497, sous la conduite de Vasco de Gama, qui après avoir doublé le Cap de Bonne Espérance, nonobstant les tempêtes, & vaincu l'importunité des siens, qui demandaient à retourner, arriva heureusement devant Calicut au mois de Mai suivant ; & après avoir été deux absent, il vint lui-même apporter les nouvelles de son heureuse Navigation, & jeter les fondements des grandes espérances que l'on en devait concevoir. L'année d'après le Roi y renvoya quatorze vaisseaux sous la charge de Pedro Alvarez, & continua depuis à y envoyer plu-

Documents.

sieurs flottes pour se fortifier puissamment dans ce pays où il trouvait tant de richesses. Et par ce moyen, il se rencontra, qu'au même temps que le Roi de Castille s'emparait de toutes les nouvelles terres du côté de l'Occident, les Portugais faisaient la même chose du côté de l'Orient. Et c'est ce qui donna lieu à ce fameux partage fait par le Pape Alexandre VI qui tirant une ligne imaginaire d'un Pôle à l'autre, laquelle devait passer à cent lieues des Açores adjugeait au Roi de Castille, tout ce qui était à l'Occident de cette ligne, sans toucher aux établissements que les Rois de Portugal avaient déjà à l'Orient de la même ligne, & qui s'augmentèrent infiniment depuis le voyage de Vasco de Gama. C'est ainsi que la confiance résolution de ces Princes surmonta les difficultés qui les pouvaient effrayer, & réussit enfin avec tant de gloire pour eux, & tant de bonheur pour leurs sujets. C'est ainsi que ces nouveaux Argonautes allèrent à la conquête de la véritable Toison d'or. Car enfin, c'est à cette Navigation que les Portugais sont redevables de tous les trésors ; C'est par là qu'ils se sont rendu célèbres entre tous les Peuples, & qu'ils ont élevé leur nom & leur puissance plus haut ce semble, que ne leur permettait l'étendue de leur Royaume, qui n'est qu'une des plus petites & des plus fertiles parties de toute l'Europe. C'est ce grand & riche trafic qu'ils ont possédé tout seuls cent ans entiers, qui les a mis en état de soutenir si hautement ce qu'ils ont entrepris de nos jours ; Et malaisément auraient-ils pu résister aux ennemis qui sont à leurs portes, si cette source inépuisable d'or & d'argent, & de marchandises précieuses qu'ils trouvent dans les Indes, ne leur fournissait abondamment de quoi subvenir aux dépenses d'une si longue & si dangereuse guerre.

C'est de cette même Navigation & de ce même Trafic, que les Hollandais qui s'étaient défendus d'abord contre les Espagnols avec des forces si inégales, ont tiré de quoi se faire craindre d'eux, & de quoi les contraindre à leur accorder une paix glorieuse. C'est depuis ce temps-là que ces peuples qui n'avaient pas seulement les Espagnols pour adversaires, & qui semblaient avoir à combattre la Mer & la Terre dans leur propre pays, ont acquis malgré tant d'obstacles une puissance considérable, & ont commencé à disputer de bonheur & de richesse avec la plupart de leurs voisins. Cela se peut dire sans rien ajouter à la vérité, puisque la Compagnie des Indes Orientales qu'ils ont parmi eux, est le principal soutien de leur Etat, & la plus sensible cause de leur grandeur. Cependant, qui aurait pu croire que l'union de quelques marchands qui s'avisèrent de voyager aux Indes en 1595, & qui ne formèrent leur grande Compagnie que six ou sept ans après, eut pu s'élever à ce haut degré d'opulence où nous savons maintenant qu'elle est arrivée ? On sait les profits que ses intéressés ont touché annuellement, & qui ont été le plus souvent de trente ou trente-cinq pour cent, &

quelquefois de davantage. On sait toutes les dépenses qu'il lui a fallu faire en diverses occasions ; Et tout cela déduit, lorsqu'en 1661 on fit un état général des biens de la Compagnie ; Lorsqu'on eu supputé ce qu'elle pouvait avoir d'argent comptant ; Qu'on eut dressé un inventaire des riches marchandises dont ses magasins regorgent ; Qu'on eut estimé à peu près ce que valent ses vaisseaux, ses canons & ses autres équipages, l'assemblage de toutes ces choses évaluées, produisit une somme si excessive, qu'elle surpassait presque toute sorte de créance. Et néanmoins on ne faisait point entrer en compte que cette Compagnie possède encore plus de terre dans les Indes, que les Etats de Hollande n'en possèdent dans la basse Allemagne ; Et c'est ce qui lui donne le moyen d'entretenir ordinairement quatorze ou quinze mille hommes de guerre pour conserver ses places, outre les matelots & les autres personnes qu'elle emploie de tous côtés, & que ne sont guère moins de quatre-vingt mille hommes qui subsistent tous par son moyen. Une si grande richesse, qui est venue de si petits commencements, passerait absolument pour fabuleuse, si nous n'en étions convaincus par nos propres yeux, & par l'expérience qui nous fait voir, que maintenant les Hollandais sont les plus pécunieux peuples de l'Europe, & que l'argent est si commun dans leur pays, que les héritages s'y achètent à plus haut prix qu'en pas un lieu du monde. De façon qu'une Terre en fief en Hollande se vend ordinairement au denier soixante, les Terres en roture au denier cinquante, & l'argent s'y prête à trois pour cent, c'est-à-dire au denier trente-trois ; Tant il est vrai que parmi eux l'argent est à meilleur marché que les autres biens. Ce qui ne leur vient point des pâturages qu'ils font dans leurs marais desséchés, ni de la culture de leurs autres terres qui ne sont pas trop bonnes, mais de leur seul trafic, & principalement de celui des Indes Orientales.

Les Anglais s'avisèrent du même dessein presque en même temps, & formèrent aussi une Compagnie à Londres pour la navigation des Indes Orientales. Cette Compagnie fit partir quatre vaisseaux dès l'an 1600, & le succès fut tel, qu'en peu de temps on compta jusqu'à vingt flottes qu'elle y avait envoyées. Le Roi d'Angleterre protégea puissamment ces nouveaux associés, & en 1608 il envoya Guillaume Hawkins en qualité de son Ambassadeur vers le grand Mogol, pour les faire jouir de la liberté du Commerce, malgré les obstacles que les Portugais & les Hollandais tâchaient d'y apporter. En 1615 il y renvoya encore Thomas Rhoë, & en d'autres années il envoya divers Ambassadeurs aux Rois du Japon pour le même sujet. Et ceux-ci ménagèrent si bien l'esprit de ces Barbares, qu'ils en obtinrent tout ce qu'ils désiraient, & que le Hollandais mêmes pour être bien venus dans le Japon, disaient qu'ils étaient Anglais. La Compagnie obtint aussi de grands privi-

Documents.

lèges dans les Etats du Roi de Perse en conséquence du secours qu'elle lui donna contre les Portugais pour le siège d'Ormuz ; Mais il eût été à souhaiter pour elle, qu'elle eût trouvé autant de fidélité dans l'exécution, que de facilité dans les promesses. Quoi qu'il en soit, cette Compagnie s'est rendue fort puissante dans les Indes, où elle a maintenant divers comptoirs sous deux Directeurs principaux ou Présidents, dont l'un fait sa résidence à Surat, & l'autre à Bantam ; & c'est par leur autorité que toutes leurs affaires de ces quartiers-là se conduisent. Ainsi l'industrie & la valeur de ces peuples a établi & maintenu leur Commerce ; Et bien que leurs ennemis aient fait les derniers efforts pour les détruire, & en soient venus jusqu'à une guerre ouverte & très-sanglante, ils n'en ont remporté le plus souvent que de la honte, & ne les ont point empêchés de continuer leurs navigations, dont ils n'avaient pas droit de les exclure.

Les Danois ont aussi voulu prendre part à ces voyages célèbres, encore qu'ils ne fassent pas un si grand trafic dans les Indes que les autres, & n'y paraissent pas avec des flottes si nombreuses. Mais ils n'ont pas laissé d'y avoir quelque habitation, & d'y envoyer des vaisseaux de temps en temps. Leur négoce se fait d'ordinaire dans le Golfe du Bengale, sur les côtes de Pegu, & dans quelques Iles du Sud, où même ils sont fort redoutés.

Enfin, le fameux Gustave Adolf Roi de Suède crut qu'il était de sa grandeur que ses peuples visitassent aussi les Indes Orientales, & les autres parties du Monde ; Et dans le moment que ce Prince qui roulait dans son esprit de si vastes pensées, se préparait pour entrer dans l'Allemagne, & machinait la ruine de la Maison d'Autriche, il projetait de faire une Compagnie en Suède pour ces grandes Navigations, & invitait ses sujets de s'y intéresser, comme il paraît par ses lettres patentes données à Stockholm le 14 Juin 1616. Mais la guerre d'Allemagne qui survint peu après, & sa mort précipitée, ne lui permirent pas de voir l'accomplissement de ce dessein, qui a été renouvelé depuis.

Après cela les Français peuvent-ils se dispenser de songer à une entreprise qui a paru à tous les Peuples également utile & glorieuse ? & si nos désordres précédents ont pu servir d'excuse à notre négligence sur ce sujet, notre Tranquillité présente ne la ferait-elle pas condamner à l'avenir ? Nous aurions tort à la vérité d'envier à nos voisins des richesses qu'ils ont acquises par des moyens honnêtes & permis à tous les hommes, mais nous aurions tort de ne vouloir pas embrasser les mêmes moyens, quand ce ne serait que pour conserver notre bien, qui devient la récompense de leurs travaux, tandis que la plupart du peuple demeure inutile parmi nous.

Mais, on a de la peine à s'engager dans une entreprise nouvelle ; Chacun appréhende de faire la première démarche ; On craint toujours de ne pas

rencontrer ce que l'on espère. Ces pensées-là sans doute étaient pardonnables aux Portugais, qui voyaient devant eux une Mer immense, & qui voulaient passer sous un autre Ciel & sous d'autres Etoiles, sans connaître la route qu'ils devaient tenir. Cela était encore pardonnable aux Hollandais, qui faisaient état d'aller dans des contrées où leurs plus mortels ennemis étaient les maîtres, & où ils avaient plus à craindre les Portugais que les orages ni les Barbares. Mais à présent que les premiers nous ont frayé le chemin de ces Terres fortunées, & que les autres nous ont détrompé de la crainte de ceux qui y sont devant nous, il y aurait de l'aveuglement volontaire, à ne vouloir pas demeurer d'accord des biens qui nous sont assurés, & de la facilité avec laquelle nous les pouvons obtenir. Car que la France ne soit plus puissante que pas une autre Nation qui trafique dans les Indes, c'est ce qui ne se conteste pas. Que les Français n'aient aussi plus de commodités pour ce trafic, c'est ce qui ne se peut encore contester, si on considère que nous possédons déjà au-delà du Cap de Bonne Espérance, la plus grande Ile de toute cette Mer, je veux dire l'Ile de Saint-Laurens ou de Madagascar, qui n'a pas moins de sept cent lieues de tour, & qui d'ailleurs est dans le climat le plus doux de toutes les Indes. L'air y est si tempéré, qu'on y peut être toujours vêtu des mêmes habits que nous portons au Printemps, & l'expérience a fait connaître à plusieurs, qu'il fait ici des chaleurs plus incommodes que les plus grandes de ce pays-là. La terre y est admirable pour toutes sortes de grains & d'arbres, & ne demande qu'à être cultivée pour être merveilleuse. Il n'est point nécessaire comme aux autres Iles, d'y apporter des vivres pour y faire subsister les Colonies, on y trouve de toutes choses en abondance, & le pays en produit non seulement assez pour nourrir ses habitants, mais assez encore pour en faire part à d'autres peuples. Les eaux y sont excellentes, les fruits délicieux, & l'on peut dire sans exagération, qu'il est aisé d'en faire un vrai Paradis terrestre. Elle a outre cela des mines d'or si abondantes, que durant les grandes pluies & ravines d'eaux, les veines d'or se découvrent d'elles-mêmes le long des côtes & sur les montagnes. Elle est peuplée de gens d'humeur assez traitable, & que l'on emploierait en toutes sortes de services, pourvu qu'on les gouvernât doucement. Ce sont des hommes qui sont humbles, soumis, & qui ne ressemblent pas aux peuples des Pays & des Iles plus avancées dans les Indes, qui pour quoi que ce soit au monde ne se veulent assujettir au travail ; Au contraire, ceux-ci s'y plaisent, & prennent plaisir à voir travailler les Chrétiens. Le Pays est partagé entre plusieurs petits Rois, qui se font la guerre les uns aux autres, & qui par leur discorde nous donneraient un moyen facile de nous établir puissamment parmi eux. De là on peut trafiquer sans peine dans toutes les Indes, à la Chine, au Japon, & encore plus

Documents.

commodément sur les côtes d’Ethiopie, & dans les terres de l’Empereur des Abyssins, dont le commerce est presque inconnu ; A Sefola, où sont les mines d’or les plus riches de toutes la Terre ; A Quama, à Melinde, dans la Mer rouge, & dans toute le Golfe Persique. En un mot, il n’y a pas de lieu plus propre pour faire un magasin général des marchandises que l’on ferait venir de tous côtés pour être apportées dans l’Europe. Cela n’empêcherait pas pourtant que nous ne pussions encore nous établir en plusieurs autres endroits, & où il serait le plus à propos pour le bien de nos affaires ; Et il y a tel lieu qui n’est occupé de personne, & que l’on dira en temps & heure, dont nous pourrions nous saisir, & où l’on ferait le plus grand commerce que se soit jamais fait. Il ne tiendra donc qu’à nous de profiter de tant de circonstances favorables, & de ne pas laisser périr entre nos mains de si notables avances. Nous admirons la bonne fortune de nos voisins ; Elle le mérite ; mais nous ne devons pas l’admirer oisivement ; il faut que cette pensée se termine par une émulation honnête, puisque tant de choses nous promettent un succès égal ou plus grand encore. Aussi bien toute la Terre n’est pas connue ; il reste de vastes Régions à découvrir ; Il reste de quoi faire avouer aux étrangers, que s’ils ont eu le bonheur d’aller devant nous, nous pouvons avoir la gloire d’aller plus loin qu’eux. Mais, comme j’estime qu’il serait nécessaire pour réussir dans ce grand dessein, de former parmi nous une Compagnie pour la Navigation des Indes Orientales à l’exemple des autres peuples, et qu’il faut donner cet honneur aux Hollandais, que celle qui est parmi eux, est la plus riche & la mieux entendue de toutes celles qui s’en sont jamais mêlées, il est bon de considérer de quelle manière cette Compagnie s’est formée, & quels ont été ses progrès : afin que chacun juge si nous avons lieu de douter de ce que nous devons faire après ce qu’ils ont fait.

La guerre des Espagnols contre les Hollandais ayant ruiné une partie du commerce de cette Nation, sans lequel elle aurait eu peine à subsister, quelques Marchands de Zélande s’associèrent entre eux en 1592, pour aller trafiquer dans les Indes Orientales, & particulièrement aux lieux où les Portugais n’avaient point d’habitudes. Mais pour éviter les incommodités que l’on trouve auprès de la Ligne, ils résolurent de chercher un passage vers le Nord, afin d’aller le long des côtes de la Tartarie & du Cathay, & de là descendre dans la Chine & dans les Indes. Mais ce voyage leur ayant mal réussi, ils s’associèrent en suite avec quelques Marchands d’Amsterdam, qui tous ensemble équipèrent une petite flotte de quatre Vaisseaux, qu’ils envoyèrent aux Indes par la route ordinaire, sous la conduite d’un nommé Corneille Aoutman, qui avait longtemps demeuré à Lisbonne, où il avait appris des Portugais le secret de cette Navigation ; Et ils partirent en 1595, & ne

revinrent qu'au bout de deux ans & quatre mois, sans rapporter aucun profit. Cette petite disgrâce n'empêcha pas qu'en même temps il ne se formât une seconde Compagnie dans la même ville d'Amsterdam, & ces deux Compagnies s'unirent aussi, & équipèrent ensemble une flotte de huit Vaisseaux, qui partit en 1598, pendant qu'une troisième Compagnie équipait en Zélande pour le même dessein. En l'année 1599, quelques autres Marchands d'Amsterdam, la plupart Brabançons, formèrent encore une Compagnie séparée de toutes les autres, laquelle envoya aussi quatre Vaisseaux aux Indes. En 1600, cette dernière Compagnie équipa de nouveau deux Navires lesquels se joignirent à six autres de la première Compagnie, & ces huit Vaisseaux étant partis, les Intérêts de ces deux Compagnies, sans attendre leur retour, équipèrent 13 Vaisseaux, à savoir la première Compagnie neuf, & la dernière quatre, & cette flotte partit au mois d'Avril 1601, & son premier voyage lui fut assez utile pour y trouver un fond pour faire un second équipage. Il y eut alors des Marchands de Rotterdam & de Nord-Hollande, qui formèrent des Compagnies séparées, et ainsi il y avait à craindre qu'elles ne se ruinassent les unes les autres ; C'est pourquoi Messieurs les Etats prévoyant les désordres que cette division pourrait produire, les convièrent d'unir tous leurs intérêts ensemble, & d'envoyer des Députés à la Haye, pour tâcher à ne former qu'une seule Compagnie. Tous les Intéressés acquiescèrent à cette proposition, & ainsi il se forma une Compagnie générale pour la navigation des Indes Orientales, laquelle on obtint l'octroi ou le privilège de Messieurs les Etats, portant défenses à tous les autres habitants de ces Provinces, de trafiquer dans toutes les Indes, depuis le Cap de Bonne Espérance jusqu'à l'extrémité de la Chine, & ce privilège leur fut accordé pour vingt & un an, à commencer du vingtième Mars 1602. Par cet octroi il était permis à toutes personnes d'entrer dans la Compagnie pour telle somme d'argent que l'on voudrait, pourvu que l'on se déclarât dans cinq mois, après lesquels on n'y recevait plus que ce soit. Dans cet espace de temps il s'amassa un fond de six millions six cents mille livres monnaie du pays, qui font sept millions neuf cents vingt mille livres monnaie de France, & personne depuis n'a été reçu de nouveau dans la Compagnie, à moins que d'avoir acheté la part de quelqu'un des premiers Intéressés, ce qu'ils appellent acheter une action. Il fut aussi alors fait plusieurs Règlements pour maintenir l'ordre, & conserver les intérêts de chaque particulier, lesquels furent expliqués dans cet octroi. Cependant, comme il expirait au mois de Mars 1623, il fut alors continué pour vingt & un an encore, & en 1643, moyennant une gratification de seize cent mille livres qui furent donnés à l'Etat, il fut renouvelé pour vingt sept ans, &

Documents.

maintenant on poursuit la même continuation de privilège pour pareil nombre d'années.

Ce premier fond de six millions six cent mille livres monnaie du pays, fut employé à l'équipage d'une flotte de quatorze Vaisseaux, qui partit au mois de Février 1603, & d'une autre de treize qui partit au mois de Décembre de la même année. Jusque-là il n'y avait point eu de profit pour les Intéressés durant qu'ils avaient été divisés en Compagnies particulières, parce que tout ce qu'ils pouvaient gagner, était toujours employé à de plus forts équipages. Mais au retour de ces deux flottes, il se trouva tant de profit, qu'en 1605 les Intéressés touchèrent quinze pour cent ; En 1606 soixante & quinze pour cent, de sorte qu'il ne s'en fallait que dix pour cent, qu'ils ne fussent remboursés de tout leur fond. Cependant la Compagnie ne laissait pas de faire de grands équipages, elle traitait avec les Rois des Indes, elle y bâtissait des forteresses, elle avançait ses conquêtes de tous côtés ; & notwithstanding toutes ces dépenses il se trouva qu'au mois de Mars 1613, chacun avait été remboursé de son principal, & avait outre cela cent soixante de profit : c'est-à-dire par exemple, que celui qui avait mis en 1602 quatre mille francs dans le fond de la Compagnie, avait reçu en 1613 dix mille quatre cent livres de profit, & ne laissait par d'avoir encore sa part toute entière au fond de la Compagnie. Et ce profit a si bien augmenté depuis, qu'il y a peu d'années où les Intéressés n'aient touché trente pour cent, ou environ. En 1661 ils tirèrent quarante pour cent. L'année 1662 il ne se fit point de distribution, à cause des quatre Navires qui périrent, & dont on n'a point encore eu de nouvelles, & de plus à cause des dépenses extraordinaires qu'il fallut faire pour siège de Cochin. Mais en 1663 ils ont reçu trente pour cent.

La Compagnie de dix ans en dix ans fait un inventaire général de tous les effets, & par celui qui fut fait en 1661 elle se trouva en possession de ces richesses immenses que nous avons dites.

Cette Compagnie n'a pas seulement enrichi les particuliers, mais les avantages que le Corps de la République en a retirés & en retire continuellement, ne se peuvent presque estimer. Premièrement, toutes les Marchandises qu'elle amène des Indes dans les ports des Etats, payent des droits qui sont très-grands, & qui montent pour le moins à sept pour cent ; D'autant que toutes ces Marchandises, avant que d'être apportées en France, sont déchargées en Hollande, & avant que de revenir à nous, elles ont payé en Hollande les droits d'entrée & de sortie, qui montent à six pour cent, & encore un pour cent pour les droits du convoi, qui sont sept pour cent, qui demeurent purement au profit de la République ; Ce qui n'empêche pas qu'il ne coûte encore, deux pour cent pour la facture, avec les frais de la

charge & du fret. Tellement que c'est au moins douze pour cent que les Marchandises des Indes nous coûtent plus qu'elles ne seraient, si nous les allions quérir nous-mêmes. D'où il s'ensuit, que nos Négociants, en prenant le même profit sur ces Marchandises que fait la Compagnie de Hollande, ils ne laisseraient pas de nous pouvoir faire douze pour cent de meilleur marché que les autres, parce que ces Marchandises viendraient chez nous en droiture, & n'auraient point payé les droits qu'elles payent pour avoir passé en Hollande, ce qui enlève tous les ans de grandes sommes d'argent de la France, où il se consume plus du tiers de tout ce que les Hollandais rapportent des Indes.

Le second avantage que les Etats retirent de cette Compagnie, est, qu'à tous les renouvellements d'octroi elle fait un présent considérable, & la dernière fois, comme nous avons dit, elle donna seize cent mille livres. En troisième lieu, elle fait subsister plus de quatre vingt mille hommes, la plupart desquels sans cela seraient à charge à l'Etat. La dernière & plus importante considération, c'est, que cette Compagnie en affaiblissant le Commerce des Portugais qui ont été longtemps sous l'obéissance du Roi Catholique, a affaibli la Monarchie Espagnole, dont elle avait tout à craindre, & s'est par ce moyen préparée le chemin à la paix.

Il s'équipe tous les ans pour ce voyage douze grands vaisseaux du port depuis huit cent tonneaux jusqu'à quatorze cent, lesquels partent en diverses saisons, & il en revient autant ou environ chaque année précisément à la fin de Juin, au-devant desquels la Compagnie & les Etats envoient dès le mois de Mai plusieurs vaisseaux de guerre tant pour les escorter, & les défendre des entreprises de leurs ennemis, que pour leur porter des rafraîchissements, & faire entrer des gens frais dans ces vaisseaux qui retournent, selon le besoin qu'ils en ont. Au reste la principale place de cette Compagnie dans les Indes s'appelle Batavia. C'est une ville qu'ils ont bâtie dans l'Île de Java Major près de Sumatra. Là sont leurs magasins, & là ils font l'amas de toutes les choses qu'ils rapportent en Europe, & qu'ils tirent de tous les divers pays des Indes, du Japon, de la Chine, & des autres Royaumes. Ils possèdent aussi Colombo dans l'Île de Ceylan, ayant depuis peu conquis cette ville sur les Portugais, & c'est dans cette Île qu'on trouve la Cannelle, qui se débite en suite par tout le monde. Enfin, ils ont encore plusieurs autres Places depuis le Golfe de Perse, jusqu'à l'extrémité de la Chine, & il y a longtemps que l'on leur comptait trente-sept magasins dans les Indes, & vingt forteresses considérables.

Pour se rendre encore le Commerce plus libre ils entretiennent des agents auprès des Rois de tous ces quartiers-là, comme auprès du Roi de Perse, du grand Mogol, des Rois de la Chine, du Japon, de la Cochinchine, & plusieurs

Documents.

autres. Voilà jusqu'à quel point de grandeur cette Compagnie est parvenue, & comment la société de quelques marchands assez médiocres en biens & en toutes choses, a heureusement surpassé leurs espérances, & les a menés plus loin qu'ils ne prétendaient aller.

Mais il n'y a rien qu'une Compagnie de cette nature ne puisse obtenir, par une fidèle union, par une adroite conduite, par un courage inébranlable. Cette vérité étant si claire, & les mêmes avantages nous étant offerts, pouvons-nous nous empêcher de nous en prévaloir, à moins que d'avouer que nous-mêmes nous croyons manquer, ou d'union, ou d'adresse, ou de courage ? Que ce reproche tombe sur le courage, cela n'est pas à craindre. Sur l'adresse, cela serait faux ; Car pour ne parler maintenant que de la Navigation, il est certain que nous avons les meilleurs hommes de mer qu'on puisse désirer, & les Hollandais mêmes se servent le plus souvent de Français sur leurs vaisseaux, & s'en trouvent mieux que de leur gens propres. Sur l'union ; Oui sans doute, c'est cela, il ne le faut pas dissimuler, c'est ce qui nous manque, & c'est un défaut de notre Nation, qui mérite le plus que nous prenions soin de l'en corriger. Et de vrai, quelle honte que nos Français qui sont les peuples du monde les plus polis ; Chez qui la Valeur, la Magnificence, la Bonté naturelle, la Civilité, la Doctrine, les beaux-arts, semblent avoir choisi leur principale demeure ; Que ces peuple, dis-je, aient tant de peine à se souffrir les uns les autres, que leur union soit si difficile, leurs sociétés si inconstantes, & que les meilleures affaires périssent entre leurs mains, par je ne sais quelle fatalité de cette nature, sans laquelle il serait presque impossible de leur résister ? Quand les Hollandais commencèrent leur Compagnie, il se trouva des gens de médiocre condition, qui vendirent jusqu'à leurs meubles ; Pour contribuer à l'achèvement du fond nécessaire, parce qu'ils croyaient qu'il en devait revenir beaucoup de gloire & d'utilité à leur Patrie ; Et les Français qui ont tant d'excellentes qualités, n'auraient point de zèle maintenant pour l'honneur & pour le bien de leur pays ; Je m'assure que cela n'arrivera pas ; & puisque nous voici dans ce siècle merveilleux qui doit apporter du remède à tous nos maux, & rendre toutes choses nouvelles, il faut effacer jusqu'aux moindres vestiges de cette ancienne tache, & faire voir désormais par une constante liaison entre nous, & par un véritable amour du bien public, que notre grand & incomparable Monarque a perfectionné son peuple, & lui a inspiré une vertu qu'il n'avait pas encore. Que faut-il donc faire, me demandera-t-on ? Il faut en premier lieu, comme nous avons déjà dit, former une Compagnie ou Société de plusieurs personnes, qui contribueront unanimement à l'exécution de notre Entreprise, & qu'on pourra appeler pour cette raison la Compagnie Française pour le Commerce des Indes Orientales. Il faut ensuite équiper

une Flotte, & aller descendre droit dans notre Ile de Madagascar, où nous ne trouverons aucune résistance, & commencer à y faire un grand établissement, qui sera soutenu par de fortes Colonies que l'on continuera d'y envoyer. Il faut faire état de n'y mener que des hommes de courage & de bonnes mœurs, & non point des criminels rachetés du gibet ou des galères, ni des femmes persécutées pour le débauche. Une partie de ces gens s'occupera à cultiver la terre, qui sera d'un très-grand rapport, tandis que les autres se rendront maîtres des principaux Postes du pays, & s'assureront des Ports, parmi lesquels il y en a plusieurs qui peuvent facilement contenir deux ou trois cent vaisseaux ; Qui y seront à l'abri de tout vent. Et ce sera là comme les préliminaires de notre grand Commerce. Je sais bien que quelques-uns jugeant légèrement de cette proposition, s'en dégoûteront d'abord, & diront que les Français ont été déjà à Madagascar sans y rien faire, & que le Sieur Flacourt qui a été Directeur de la Compagnie qui s'était faite alors, le donne assez à connaître par la relation qu'il en a publiée³³. Quoi donc, est-ce la première fois qu'une chose qui a manqué dans un temps, n'a pas laissé de réussir dans un autre ? L'Histoire n'est-elle pas pleine de grandes entreprises qui n'ont été achevées qu'après plus d'une tentative ? Les premiers Espagnols qui demeurent dans les Iles de l'Amérique, y furent tous tués, & ce malheur n'empêcha pas qu'on n'y en ramenât d'autres. Les Anglais ont vu ruiner quatre ou cinq fois leurs Colonies dans la Virginie, & cela ne les en a pas chassés. Et pour nous servir encore de l'exemple des Hollandais, le premier pas qu'ils firent pour ce voyage des Indes, dont ils cherchaient une route nouvelle, leur réussit très malheureusement. La seconde fois ils y furent, mais ils en revinrent sans profit. Se rebutèrent-ils de cela ? Nullement ; Ils y retournèrent, une troisième, une quatrième fois, & recueillirent enfin avec usure les fruits de leur persévérance. Mais il y a quelque chose de plus à dire en cette occasion, il faut que tout le monde sache, qu'il y a bien de la différence entre l'affaire où le Sieur Flacourt a été mêlé, & celle dont il est question. Il y a bien la différence entre une Compagnie formée par quelques particuliers en petit nombre,³⁴ & qui n'avaient pas fourni tout le fond nécessaire pour l'accomplissement d'un si grand dessein, & la Compagnie que l'on prétend faire maintenant. Car après tout, il y a lieu d'espérer, que le Roi qui a tant d'affection & de

³³ Etienne de Flacourt (1661) *Histoire de la grande Isle de Madagascar*, Paris, François Clouzier (note de LM).

³⁴ Il s'agit de la Compagnie Française de l'Orient née en 1655. Voir sur cette entreprise : *Eloge de feu M. de Flacourt, directeur général de la Compagnie française de l'Orient*, Paris, 1661; et H. Weber et E. Levasseur (1904) *La Compagnie française des Indes, 1604-1875*, Paris, A. Rousseau.

Documents.

tendresse pour ses Sujets, considérant les notables utilités que cette entreprise apportera à ses Etats, l'appuiera puissamment, & y entrera même pour une part considérable. Et ainsi, il n'y a point de conséquence à tirer de ce qui s'est passé du temps du Sieur Flacourt, à ce qu'on désire faire maintenant. Cependant le mauvais état où il s'était trouvé alors, par l'abandonnement des intéressés de sa Compagnie, n'a pas empêché qu'il n'ait toujours dit, & qu'il ne l'ait même déclaré publiquement par un écrit fait exprès, & imprimé au bout de sa relation, que si on faisait un établissement considérable dans Madagascar, qu'on le commençât avec vigueur, qu'on le poursuivît avec soin, il nous en reviendrait une utilité inconcevable, attendu la bonté & la fertilité du pays, l'humeur facile & laborieuse des habitants, & la situation avantageuse de cette Île pour le commerce. Et cela nous est confirmé par tant de témoins de toutes Nations qui en sont fraîchement revenus, Flamands, Français, Hollandais, Anglais ; Que c'est apporter une résistance opiniâtre à la vérité, que de n'en pas demeurer d'accord. Et toutefois, le Sieur Flacourt ne souhaitait autre chose pour bien réussir, sinon que tous les ans on fît partir de France un grand Navire pour envoyer à Madagascar ; Que devons-nous donc espérer, nous qui parlons d'y en envoyer tout d'un coup quatorze ou quinze ? Il souhaitait qu'on y fît passer cinq cent hommes ; Nous parlons d'y en mener cinq ou six mille. Il n'osait presque proposer la dépense d'un équipage de cent cinquante mille livres ; Nous songeons à l'emploi de plusieurs millions. En un mot, il ne raisonnait que sur le pied d'une Compagnie de particuliers ; Nous parlons d'en faire une, dans laquelle il y a lieu d'espérer que le Roi même voudra bien entrer, & y donner par sa participation royale un certain caractère que nul autre ne lui peut donner. Ce qui fait voir que nous avons bien d'autres pensées que lui, & que nous serons en état d'élever nos affaires jusqu'à un point de grandeur qu'il n'aurait pas osé seulement imaginer. Quoi qu'il en soit, on peut dire de l'Île de Madagascar ; Que pour peu que nous prenions soin de nous y fortifier, nous aurons non seulement une place, mais plusieurs, qui seront d'un prix inestimable, & qui vaudront mieux que tout ce que possèdent les Hollandais dans les Indes, soit qu'on regarde les lieux en eux-mêmes, soit qu'on les considère pour la facilité du trafic. En effet, on ne peut pas nier que cette habitation ne fût incomparablement plus commode, & plus sûre, que celle de Batavia dans l'Île de Java, où les Hollandais ont établi leur principale résidence. Plus commode, parce que Madagascar est très-agréable, dans un climat fort doux, & a de tout ce qui est nécessaire à la vie. Au contraire, autour de Batavia il ne se recueille presque rien, & il faut que la Compagnie y fasse venir de loin du riz, de la viande, & autres vivres nécessaires pour vingt-cinq ou trente mille personnes, ce qui ne se

peut faire qu'avec de grands embarras & de grands frais. Plus sûre, parce que l'île de Java est peuplée de Nations brutales, vaillantes & aguerries, qui ne souffrent rien, & qui faisant profession de la Loi Mahométane, haïssent & méprisent les Chrétiens. D'un côté les Hollandais confinent avec le Roi de Mataran, qui les est venu parfois assiéger avec cent mille hommes. D'autre côté ils ont pour voisins ceux de Bantam, qui ne sont éloignés de Batavia que de douze lieues, & qui ont souvent fait la même chose que le Roi de Mataran. Au contraire, tous les habitants de Madagascar sont bonaces, & font paraître beaucoup de disposition à recevoir l'Evangile ; Tellement que l'on se peut tenir plus assuré avec cent hommes dans Madagascar, qu'avec mille & davantage dans Java. Mais ce n'est pas tout, & si notre habitation était plus sûre & plus agréable que celle des Hollandais, on peut dire encore que le trafic s'y exercerait avec beaucoup moins de peine. Car il faut se représenter une autre incommodité qu'éprouvent les Hollandais pour avoir fait leur magasin général à Batavia, car comme cette place est extrêmement avancée dans les Indes, & trop même, il arrive de là que leurs navigations en sont plus longues, plus périlleuses, & qu'ils font beaucoup de chemin inutile. Et de fait, quand ils sont arrivés à la vue de Madagascar, ils ont encore plus d'un tiers du chemin à faire, avant que de se rendre à Batavia. Cependant quand ils y sont, il faut qu'ils reviennent sur leur pas, & avec les mêmes vents que les ramèneraient en Europe, afin d'aller trafiquer dans le golfe de Bengale, sur les côtes de Coromandel & des Malabares, à Ceylan, à Surat, dans le Sein Persique, & sur les côtes d'Ethiopie. Puis il faut qu'ils retournent porter leurs marchandises à Batavia, où ils font leurs cargaisons pour la Hollande. Si bien que la situation de cette place est cause qu'ils font deux ou trois fois un même chemin, au lieu que nous n'aurions point cette peine en faisant notre principal magasin à l'île de Madagascar ; Puisque étant là, quelque part que nous voulions aller, soit que nous trafiquions du côté de la Mer rouge, soit que nous passions vers la Chine & le Japon, & dans les îles les plus reculées, nous ne ferons point de chemin mal à propos. Quand nous aurons fait nos achats en tous ces lieux, & que nous rapporterons nos marchandises à Madagascar, nous n'aurons pas fait une heure de chemin qui ne nous rapproche de notre pays ; Il n'y aura que le mauvais temps qui nous puisse retarder, & nous ne pourrions pas imputer la longueur de notre voyage à des détours inutiles. Ajoutez encore, qu'en venant à Madagascar, ce sera un entrepôt admirable, où nos gens se pourront rafraîchir si longtemps qu'il leur plaira, & reprendre de nouvelles forces pour achever leur voyage ; Au lieu que les Hollandais, après être partis de Batavia, ne jouissent point d'un pareil soulagement dans toute la route, ce qui est cause qu'après cette navigation qui dure ordinairement sept mois, ils

Documents.

sont si fatigués, qu'il leur faut beaucoup de temps pour se remettre. Et pour dernier inconvénient, lorsqu'ils sont arrivés dans nos mers, comme ils n'osaient passer par la Manche, à cause des différents qu'ils ont sur le fait des mêmes Indes avec les Anglais, ils sont obligés de continuer leur route vers le Nord, & de passer au-dessus de l'Irlande & de l'Ecosse, pour revenir tomber dans leur pays par la Mer Germanique, ce qui augmente leur voyage de quatre ou cinq cent lieues, & est cause que la Compagnie, outre les gages ordinaires des Matelots & des Officiers, leur donne à chacun trois mois de solde d'augmentation. Tellement qu'on peut dire avec vérité, qu'après avoir essuyé toutes les chaleurs de la Zone torride, ils sont contraints de venir combattre contre le froid du Nord, avant que de se pouvoir rendre chez eux. Et comme ce sont autant de retardement à leur navigation, qui la rendent plus périlleuse & d'une plus grande dépense, il ne faut pas douter que la Compagnie ne fasse son compte là-dessus, & qu'elle n'en mette ses marchandises à plus haut prix. Quoi qu'il en soit, il paraît maintenant que ce que j'ai avancé est très-vrai, je veux dire, que la demeure de Madagascar est préférable en tout, à celle que nos voisins ont dans l'Ile de Java, & par conséquent que nous ne la devons point négliger. Enfin, s'il faut nous alléguer nous-mêmes nos Français ne font point de difficulté de s'aller habituer dans les Iles de l'Amérique, comme dans Saint-Christophe, dans la Martinique, dans la Guadeloupe, & autres, où ils sont plus de trente mille personnes, & cependant ce sont des lieux où ils ne sauraient subsister sans secours, & où il faut que les Hollandais & les Anglais, avec qui ils trafiquent, leur portent du pain, du vin, de la viande, & leur amènent des Esclaves pour cultiver leurs terres, sans quoi ils n'y pourraient passer deux années de suite, que la faim & mille autres misères ne les contraignent d'en sortir. C'est ce qui est en cause que l'Angleterre & la Hollande enlèvent tout leur Sucre, leur Tabac, leur Indigo, & nous les viennent revendre bien cher, de façon que la France ne ressent en vérité aucune douceur de leur travail. Cela étant donc, pourrions-nous donner de plus claires marques d'une entière préoccupation, que d'envoyer les Colonies en des pays où il y a quelques incommodités à souffrir, & d'avoir du dégoût pour une Ile très-grande & très-abondante ; Où l'on trouve tout à souhait ; Où l'on peut établir un si grand Commerce ? Et cela, parce que le Sieur Flacourt n'y a pas été heureux ; Parce que cent ou six-vingt hommes y ont mal réussi par la faute même de leur Compagnie ; Sans considérer que celle-ci est d'une qualité toute différente, & que c'est une entreprise digne du grand Monarque, qui aura la bonté de s'y joindre. On me demandera sans doute, si je suis avoué pour le dire si hardiment. Je ne me vanterai point d'un pouvoir que je n'ai pas ; Mais je puis dire, qu'il n'est point à croire qu'un Prince aus-

si accompli que le nôtre, refusait son secours à ses peuples dans une occasion si importante, & leur montrait moins d'affection, que les Rois d'Angleterre n'en ont témoigné à leurs sujets. On peut dire même, que ce que tous les jours il fait, nous répond du contraire ; Et quand on considérera que sa Majesté depuis l'année 1658, a diminué les tailles de son Royaume de vingt millions par an ; Que depuis peu de temps il a encore rabaisé le prix du sel ; Que durant la stérilité de l'année 1661 qui nous menaçait d'une famine inévitable, il eut la bonté de faire venir à ses dépens une quantité prodigieuse de blés, qui furent distribués par toutes les Villes, & particulièrement dans Paris, où l'abondance du peuple rendait le mal plus dangereux ; Quand, dis-je, on se représentera toutes ces choses que nous avons vues, & que nous avons touchées, on n'aura pas de peine à croire qu'il se résolve de contribuer à l'avancement de notre Compagnie en toutes manières. Il suffit qu'il soit persuadé que l'établissement de ce grand & noble Commerce, ouvrant désormais un moyen honnête & infaillible à tous les Français pour acquérir du bien, bannira insensiblement ces autres moyens infâmes qui n'ont été que trop en vogue de nos jours. Que cette abondance heureuse pourra ramener la bonne foi dans les affaires, & décréditer les artifices de la chicane, que l'avidité infatigable des gens oisifs a fait monter au dernier comble d'iniquité. Que ce sera une occasion assurée pour occuper plusieurs personnes qui languissent sans emploi, & de qui l'industrie ne paraît pas, faute d'être exercée. Enfin, que ce sera un remède indubitable pour faire subsister un nombre infini de pauvres qui s'abandonnent à une mendicité honteuse, ou qui cherchent à s'en exempter par des violences criminelles. Ainsi, comme c'est une affaire où il entre autant de l'intérêt & de l'honneur de l'Etat, qu'il y va du profit des particuliers, il ne faut pas douter que le Roi ne la prenne à cœur, & qu'il ne hâte par ses faveurs l'accomplissement d'un dessein si glorieux & si profitable.

Pour y parvenir donc, il faut faire un fond de six millions, qui seront employés à l'équipage de douze ou quatorze grands Vaisseaux, du port depuis huit cent tonneaux jusqu'à quatorze cent, afin de passer un très-grand nombre de personnes dans notre Ile de Madagascar, pour en prendre possession de la bonne sorte.

Sa Majesté pourra être très-humblement suppliée d'y entrer pour un dixième, & je ne doute point qu'elle ne le fasse très-volontiers.

Je suis de plus assuré, que divers grands Seigneurs du Royaume y entreront pour des sommes considérables, au cas que les Marchands qui s'uniront d'abord pour cette Compagnie, l'estiment avantageux ; Et je tiens en ce cas, que l'on peut espérer d'eux près de trois millions, ce qui formera la moitié du fond nécessaire, & qu'il ne reste plus qu'à trouver l'autre. Et

Documents.

c'est pour ce reste que j'exhorte tous les Marchands, Bourgeois des Villes, & principalement ceux qui aiment l'honneur de leur Patrie, & qui cherchent à augmenter leur fortune par de belles voies, d'y songer sérieusement, & de donner des marques publiques de leur zèle, dont ils recevront à l'avenir une ample récompense.

Pour leur donner plus de courage, j'ai sujet de croire avec grand fondement, qu'on pourra obtenir de sa Majesté qu'après s'être engagée du dixième dans le premier armement, elle en fournira davantage, s'il est besoin, pour le second, le troisième & le quatrième.

On pourra aussi supplier sa Majesté de remettre à la Compagnie, la moitié des droits d'entrée & douanes dans toute l'étendue de son Royaume, pour toutes les marchandises qui se rapporteront des Indes.

Enfin, sur ce que j'ai pensé que le Roi voudrait faire paraître en cette rencontre (comme il fait en toutes les autres) qu'il est véritablement le Père de son Peuple, j'ai conçu je ne sais quelle espérance, que sa Majesté nous accorderait volontiers de porter sur sa part toute la perte qui se pourrait faire dans les huit ou dix premières années ; Et ce sera par ce grand engagement que chacun verra si le Roi affectionne véritablement cette affaire, & si la pensée que j'en ai eue, n'est que la vision d'un homme qui rêve tout éveillé.

Les Particuliers pourront s'intéresser dans la Compagnie pour telle somme qu'ils voudront, jusqu'à ce que le fond soit complet, après quoi on n'y recevra plus personne. Et pour achever plus tôt ce fond, le Roi sera supplié de permettre, que les Etrangers qui désireront entrer dans la Compagnie, le puissent faire pour telle somme qu'il leur plaira, comme les Français mêmes. Qu'en ce faisant, ils acquerront le droit de naturalité, sans qu'ils aient besoin d'autres lettres, pourvu qu'ils soient intéressés au-dessus de dix mille livres, au moyen de quoi leurs parents encore qu'Etrangers, pourront hériter d'eux. Et afin de pourvoir à leurs plus grande sûreté, il faudra supplier sa Majesté de leur accorder, qu'en cas qu'il arrivait une rupture entre cette Couronne & les Etats dont ces Etrangers seraient sujets, que leurs effets ne pourraient être saisis ni confisqués en conséquence de la guerre.

La Compagnie aura ses Directeurs ; & afin d'ôter le soupçon aux Négociants d'être opprimés par les autres intéressés, ces Directeurs seront pris du Corps des Marchands seuls, & tout le fond sera mis entre les mains d'un homme nommé de leur part. Afin aussi d'inviter plus favorablement les Etrangers, & leur témoigner la confiance qu'on aura en eux, ils seront avertis qu'ils pourront être du nombre des Chefs & Directeurs de la Compagnie, pourvu qu'ils y aient un intérêt notable, & qu'ils se viennent habituer en France avec leurs familles.

Le Roi sera encore supplié d'accorder que les causes de la Compagnie, tant en demandant qu'en défendant, soient portées en première instance dans la Justice Consulaire la plus prochaine, & par appel au Parlement.

Enfin tous les particuliers qui s'aviseront de quelque chose pour l'avantage de la Compagnie, ou pour la sûreté des intéressés, seront bien venus à donner leurs avis, qui seront écoutés favorablement, & suivis en ce qui sera de plus expédient. Voilà ce que j'ai médité sur ce sujet, & ce qui n'a pas déplu à tous ceux à qui je l'ai communiqué.

Mais la Crainte, & la Défiance, ces deux passions lâches & qui gèlent le cœur, pourront peut-être arrêter & refroidir quelques personnes par de certains raisonnements mal fondés & qu'il est bon de ne pas dissimuler, afin de détromper ceux qui s'y laisseraient surprendre.

Le premier est tiré de l'incertitude ordinaire des événements, qui est le grand lieu commun des timides. Car on dira, qu'il n'est pas fort assuré que cette nouvelle Navigation que nous voulons établir, ait un succès aussi heureux que nous le présumons. Que nos voisins étant déjà en possession du commerce des Indes Orientales où ils sont puissamment établis, & les autres Peuples étant aussi accoutumés à trafiquer avec eux pour tout ce qui vient de là, il est bien malaisé de les faire revenir à nous. Qu'enfin ayant de grands Magasins, ils commanderont peut-être à leurs facteurs de donner leurs marchandises pour un temps à plus bas prix que nous ne pourrions faire, afin de nous réduire, ou à tout quitter, ou à vendre à notre perte. A cela il est facile de répondre suivant les chefs de cette objection. Quant au premier, j'estime qu'il n'entrera jamais dans l'esprit d'un homme de courage ; Car si nos voisins ont réussi dans cette Navigation, au-delà même de leur espérance, je ne trouve pas qu'il soit raisonnable de demander si nous y réussirons, & c'est une fausse Prudence que d'en douter. Elle a presque toujours été trompée, cette mauvaise Prudence, qui veut plus de certitude qu'on n'en doit désirer ; Qui ne se contente pas d'une vraisemblance autorisée ; Qui voudrait tenir ce qui n'est pas encore. C'est elle qui fit rejeter les propositions du fameux Christophe Colomb à la plupart des Princes Chrétiens, qui sans doute se trouvèrent bien surpris quand ils en virent l'effet admirable. Les Génois furent les premiers qui le rebutèrent. Il en parla inutilement au Roi du Portugal ; Il fit solliciter vainement le Roi d'Angleterre & le Roi de France même, à ce que quelques-uns disent, & il ne lui aurait rien servi d'avoir eu de favorables audiences de Ferdinand & d'Isabelle, si un particulier n'avait fait les frais de son premier armement, & n'avait avancé les seize mille ducats d'or qui y furent employés. Ainsi l'Espagne doit la découverte du Pérou à trois particuliers qui s'associèrent pour ce dessein, dont on eut au commencement si mauvaise opinion, qu'on en parla comme

Documents.

d'une folie, jusqu'à ce que l'événement eut fait voir qu'il ne se pouvait rien faire de plus sage. Cependant cette défiance avait alors quelque fondement raisonnable. La chose était véritablement en doute ; Mais aujourd'hui, le gain est certain ; Le profit indubitable ; Le bonheur de ceux qui nous ont devancé réponde de celui qui nous attend ; En un mot, notre dessein ne saurait manquer que par notre faute, & dire que l'exécution n'en soit pas pleinement dans nos mains, c'est se faire déshonneur, & commettre un mensonge tout ensemble. Quant au second point de l'objection qui regarde le débit de nos marchandises, c'est encore une crainte vaine. Car premièrement, la Compagnie se peut assurer du débit de toute la France, puisqu'elle pourra donner ses marchandises à dix & douze pour cent meilleur marché que les Hollandais, suivant ce qui a été ci-dessus prouvé. Ce qui n'est pas si peu de chose que l'on se le pourrait imaginer, puisque dans la France seule il se consume un tiers & davantage de tout ce qui se rapporte des Indes. Mais outre cela, je ne sais pourquoi l'on se figure que les Etrangers n'aimeront pas aussi tôt acheter de nous que de nos voisins, vu que la commodité est bien plus grande pour eux, parce que la France est au cœur de toute l'Europe, & qu'il est aisé d'y arriver de tous côtés. Je dirai plus, comme les Etrangers sont obligés déjà de nous venir chercher pour quatre choses principales que nous avons en excellence, & qu'un Italien de grand nom appelle les quatre pierres d'Aimant, qui attirent en France les autres Nations, savoir les Blés, les Vins, le Sel, le Chanvre ; Il n'y [a] point de difficulté que tous ceux qui viendront trafiquer avec nous pour ces choses, seront bien aises tout d'un temps de prendre de nos marchandises des Indes, s'ils en ont besoin, puisque c'est une commodité pour ceux qui ont des achats à faire, que de trouver en un même lieu tout ce qu'ils peuvent désirer. Ainsi donc on peut croire, que non seulement tout ce que nous apporterons des Indes ne nous demeurera point, mais que nous en aurons un débit plus prompt que les autres, & que par ce moyen nous ramènerons le grand trafic dans la France comme il y était autrefois, avant que le Portugal eût trouvé la navigation des Indes Orientales ; Car alors toutes les marchandises de Perse & des Indes étaient apportées par terre en Egypte, & de là venaient par mer à Marseille, d'où elles se distribuaient partout. Et par conséquent il pourra peut-être bien arriver que nos voisins, qui se font principalement valoir par le commerce, tenteront toutes sortes de voies pour traverser le nôtre ; & c'est ce qui sert de fondement au troisième point de l'objection. Il pourra donc arriver, qu'ils useront de toute leur adresse pour nous dégoûter, jusqu'à se couper la bourse eux-mêmes ; Ils donneront peut-être leurs marchandises à meilleur marché durant un temps ; Ils sacrifieront volontiers un ou deux millions pour ce sujet ; Ils fe-

ront gaiement cette libéralité qu'ils nous revendraient bien cher ensuite. Mais je laisse à penser si cela pourrait continuer longtemps, & si l'envie de nous nuire les ferait résoudre à se ruiner. Après tout, ce dommage qu'ils nous voudraient faire souffrir en s'y exposant eux-mêmes, est ce qui nous doit le plus confirmer dans notre pensée. Ils ne sont pas gens à rien faire en vain ; Ils ne souffriraient point de perte qu'afin de se conserver à eux seuls la source de la richesse. Ainsi, les soins qu'ils prendront pour nous détourner de cette Navigation, nous prouvent qu'il y a de grands profits à faire, & cet inconvénient dont on nous menace, au lieu d'exciter en nous quelque mouvement de crainte, doit augmenter notre résolution & fortifier notre espérance. Enfin, pour tout dire, si nous sommes assez heureux pour obtenir de la bonté du Roi, qu'il consente que toute la perte qui pourrait arriver à la Compagnie pendant les huit ou dix premières années, tombe sur le fond considérable que sa Majesté aura bien voulu y mettre, qu'aurons-nous à craindre ? Qui, que des Marchands particuliers qui composent ces sortes de Compagnies chez nos voisins, fassent échouer un dessein que le plus grand Roi du monde voudra soutenir ? Un Roi, qui par l'ordre admirable de sa conduite ; Par la juste administration de ses finances ; Par sa bonté paternelle envers ses peuples, s'est mis en état d'entreprendre sans crainte tout ce qu'il trouvera de juste & d'avantageux pour le bien de sa Couronne ? Non, non, il n'y a pas d'apparence ; Nos voisins sont trop sages pour tenter une chose qui tournerait indubitablement à leur perte & à leur ruine entière. Disons donc plutôt, qu'ils nous verront prendre part à leur commerce, ou avec plaisir comme leurs principaux Alliés, ou du moins sans nous y pouvoir nuire.

Le second sujet de la défiance des particuliers vient de la considération de quelques malheureux effets de troubles passés. Les dépenses extraordinaires & immenses que le Roi a été obligé de soutenir, durant la guerre qu'il avait en toutes les parties de l'Europe, & qui nous ont acquis enfin, la plus glorieuse constitution d'Etat où la France ait été jamais ; Ces dépenses, dis-je, l'ayant obligé de demander quelquefois un secours d'argent à ses Sujets, ont laissé de tristes idées dans les esprits, qui leur font soupçonner, que si il arrivait quelque nouvelle occasion où le Roi eût besoin d'argent, il pourrait mettre la main sur les biens de cette Compagnie, comme sur des deniers publics, & qu'ainsi ce serait trop hasarder ce que l'on a, que de le mettre en un fond dont le Roi se pourrait rendre maître absolu quand il voudrait. Voilà ce que disent les Esprits faibles ; Et certes ce qu'ils disent est indigne de la prospérité de nos affaires ; & de la Magnanimité du Roi. Le Roi, disent-ils, pourra se saisir du fond de la Compagnie, parce que ce sont des deniers publics ; Et moi je dis, parce que ce sont des deniers publics, le Roi ne s'en

Documents.

saisira jamais. Le Roi a eu de grandes guerres sur les bras ; Son Epargne a été épuisée ; Ses finances ont été administrées d'une manière qui a fait quelquefois crier les peuples ; Cependant, au milieu de ces désordres, au milieu de cette nécessité pressante, a-t-on vu qu'on n'ait jamais touché aux deniers publics ? A-t-on vu que sa Majesté ait commandé au Receveur des consignations de vider ses coffres entre les mains des Trésoriers de l'Epargne ? Jamais. Jamais cette pensée n'est venue en l'esprit de personne, parce que les deniers du public tiennent lieu d'un dépôt sacré, où nul ne pourrait porter la main sans quelque espèce d'impiété. Pourquoi donc voudrait-on que le Roi commençât à violer un dépôt public, comme serait le fond de la Compagnie ; Pourquoi voudrait-on qu'il fît dans l'abondance où il est, ce qu'il n'a pas tenté lorsqu'il était dans le besoin ? Mais, on dira encore, toutes les choses du Monde sont sujettes aux révolutions, & la plus grande Félicité peut être traversée par des Calamités imprévues. Cela est vrai ; Personne ne doute des jeux de la Fortune. Mais, à juger des choses par l'Apparence, & même par quelque chose de plus solide que l'Apparence ; à considérer les embarras que la plupart de nos voisins ont chez eux ; A regarder la faiblesse des autres, & que ceux qui nous ont paru jusque à présent les plus redoutables, ne sont pas fâchés de se maintenir en bonne intelligence avec nous. A voir de l'autre côté la puissance de notre Monarque, & les fondements inébranlables qui la soutiennent ; A considérer de quelle manière il a réglé les affaires de son Etat, dont il prend le soin avec une assiduité infatigable ; A considérer l'ordre qu'il a mis dans ses Finances, qu'il voit lui-même & qu'il connaît jusque dans le plus grand détail ; A regarder d'ailleurs toutes les autres grâces que le Ciel a versées sur sa Royale Personne, la Netteté de son Esprit, la Solidité de son Jugement, sa Vigueur corporelle, sa Santé, sa Jeunesse ; Il y a lieu de croire, ou rien n'est croyable dans le Monde, que le Bonheur dont nous jouissons sera de longue durée, & que Dieu touché de sa Piété & de sa Justice, lui donnera un Règne aussi long qu'heureux, & ne lui refusera pas une grâce qu'elle a quelquefois accordée à des Princes Païens, & dont elle a favorisé le règne Auguste. Que cette méchante Défiance donc se retire, qui jette de l'amertume parmi nos douceurs, & qui nous fait songer à des maux dont nous ne sommes point menacés. Qu'on ne dise plus qu'un Prince si généreux & si équitable, après avoir laissé fonder une Compagnie sous le sceau de son autorité, puisse avoir jamais la pensée d'envahir le bien des Particuliers qui se seraient mis sous sa protection, & veuille par cette Violence souiller une réputation si noble & si pure que la sienne. En un mot, qu'on ne s' imagine pas qu'une fortune si florissante, puisse être jamais réduite à la nécessité de se servir d'un remède si odieux, & après tout si inutile. Car

enfin, pour achever de détruire cette Défiance, & en arracher jusqu'à la moindre racine, je puis dire, que quand le Roi aurait besoin de l'argent de ses sujets, & qu'il se voudrait emparer du bien de la Compagnie, cela lui serait impossible ; Car il faut savoir en quoi consistent les biens de ces Compagnies ; & par exemple de celle de Hollande. C'est en un nombre infini de Marchandises qui sont répandues dans leurs magasins, tant aux Indes qu'en Europe ; C'est en Vaisseaux, c'est en Canons & en autres équipages nécessaires ; L'argent comptant en fait la moindre partie ; & ce qu'il y en a d'ordinaire n'est presque pas considérable à comparaison du reste. Maintenant je demande ; Serait-ce un bon expédient pour un Roi de France qui aurait besoin d'argent, que de vouloir mettre la main sur toutes ces Marchandises, dont la plupart seraient à trois ou quatre milles lieues de lui ? S'il lui fallait promptement de l'argent pour lever une Armée & se garantir d'une irruption des Ennemis ; S'il lui en fallait pour payer des Troupes mutinées, n'y aurait-il qu'à envoyer cent ou six-vingt charrettes dans la Maison de la Compagnie, & les ramener chargées de Cannelle ou de Muscade ? Paierait-il ses Soldats avec des sachets de Poivre ou de Clou de Girofle ? Il faut un autre fond que cela dans ces occasions. Il faut expressément de l'argent en espèces durant la guerre, & non point toutes ces choses qui aident à faire de l'argent durant la Paix. Et partant, puisque la richesse de cette Compagnie ne consistera point principalement en argent, qui est la seule chose dont les Rois peuvent quelquefois avoir affaire, il est manifeste que cette appréhension de l'Autorité Royale, n'est qu'un Chimère qui s'oppose à notre agrandissement.

Le dernier Scrupule vient d'une autre sorte d'Esprits encore plus déraisonnables, mais tel qu'il puisse être, il ne faut pas le négliger non plus que les autres. Ces gens-là donc, prenant les choses au pis, disent, qu'il peut arriver que la France se retrouvera encore en guerre avec quelqu'un des Etats voisins, & comme cette guerre exposerait nos Flottes aux entreprises de l'Ennemi, ils doutent, si l'on ferait ici les mêmes efforts pour les défendre, que l'on fait chez nos voisins en de pareilles rencontres. La raison qu'ils ont d'en douter ; C'est, que le Trafic étant le principal & presque l'unique soutien de nos voisins, ils sont obligés d'exposer leurs vies & leurs fortunes pour le maintenir ; Au lieu que la France subsistant d'elle-même, & trouvant un fond permanent de biens solides dans l'étendue de ses Provinces, il ne lui en serait pas beaucoup moins, quand une Compagnie de Négociants aurait perdu une flotte ; Et qu'ainsi, le Roi songerait bien plutôt à garantir ses Frontières des courses des Ennemis, & à munir ses Places fortes, qu'à faire de grandes Armées navales, pour aller au-devant de nos Vaisseaux, & les préserver des mauvaises rencontres. Certes, ces gens qui

Documents.

font ces objections, ne songent pas qu'en les faisant ils les détruisent ; Car, si de leur propre confession, nos voisins qui n'occupent pas un pays si bon que la France, n'ont pas laissé de soutenir leur trafic contre tous ceux qui l'ont attaqué ; Comment peuvent-ils douter, si le Roi soutiendra puissamment le nôtre ? Par quelle raison veulent-ils que le plus fort ne fasse pas ce qu'ils avouent avoir été fait par le plus faible ? Ils diront qu'ils ne doutent pas que le Roi n'en ait la puissance, mais qu'ils craindraient qu'on n'en eût pas tout le soin qui serait nécessaire. Ils ignorent donc, ou veulent ignorer ce que le Roi fait tous les jours. Je ne parle point de cette vigilance universelle, qui s'étend sur toutes les parties de l'Etat, je parle en particulier du soin qu'il prend de protéger ses Sujets qui trafiquent dans les pays étrangers. Ils en savent donc pas, que pour leur entretenir la liberté du commerce ordinaire dans les Mers du Levant & du Ponant, il lui en coûte tous les ans plus de quatre Millions. Ils ne savent donc pas, que c'est pour ce sujet qu'il a fait depuis peu la dépense d'une Armée navale, pour donner la chasse aux Corsaires d'Alger. Que c'est pour cela même qu'il entreprend encore une escadre pour défendre nos Marchands de l'insulte des Pirates de Galice. Car, à moins que d'ignorer toutes ces choses, on ne peut pas être dans l'erreur où ils se trouvent. Il n'est pas possible de savoir que le Roi prenne tant de soin d'un trafic fort médiocre, & de s'imaginer qu'il n'employât par ses forces pour en maintenir un autre bien plus grand & bien plus illustre. Il n'y a pas moyen de comprendre, pourquoi il refuserai dans le besoin, d'envoyer ses Armées navales au-devant des Flottes d'une Compagnie où tout l'Etat aurait intérêt, puisqu'il fait bien la même chose aujourd'hui en faveur de quelques Marchands particuliers. Il n'y a point d'apparence qu'en temps de guerre on prît le soin de munir les Frontières, qu'on donnât quelquefois des batailles pour empêcher la prise d'une petite Ville, ou pour s'assurer d'un Pont sur la Rivière, & qu'on ne songeât point à la défense d'une Flotte, dont le retour serait attendu avec les vœux de toute la France. En un mot, si l'Intérêt & l'Honneur sont toujours les plus puissants motifs des résolutions humaines, & sont les deux Pôles sur lesquels remuent toutes les affaires des Particuliers, aussi bien que celles des Princes ; Il n'y a pas lieu de douter, si le Roi déploiera sa puissance, pour mettre à couvert la Compagnie toutes les fois qu'elle serait en péril. Car, que sa Majesté y fût engagée par son intérêt, cela est clair ; Non seulement, à cause qu'elle aurait part au fond de la Compagnie ; Mais encore, parce que ce grand trafic, attirant dans le Royaume un nombre infini de Marchandises & de Marchands, le revenu de ses Fermes & des Douanes augmenterait notablement. De sorte qu'on peut dire avec vérité, que les deux meilleures Provinces du Royaume ne lui vaudraient point tant de revenu

que ce Commerce, quand il serait une fois établi. Qu'elle y fût aussi engagé par son honneur, cela est encore sans difficulté, puisqu'il est de l'honneur d'un Souverain, de ne laisser pas opprimer ses sujets, dans un dessein qu'ils auraient formé par son consentement, & sous son aveu. Et ainsi, il y a de la stupidité à demander, sir le Roi soutiendra puissamment nos associés, soit en Paix soit en Guerre, puisque tant de considérations l'y engagent. Il ne faut pas croire, que la Nécessité qui arrache parfois des efforts extraordinaires des hommes les plus médiocres, puisse produire ces belles résolutions que nous admirons en nos voisins, & que le véritable amour de la Gloire, & le soin de la Justice, n'en produise pas de plus belles & de plus grandes dans l'âme des Héros. Les premiers sont entraînés dans leur devoir par une espèce de violence ; Les autres s'y portent par choix & par raisonnement. Ceux-là ne savent tout au plus qu'éviter le Mal ; Ceux-ci deviennent ordinairement les auteurs des plus grands Biens. Qu'on ne soit donc plus en peine de nos Flottes, puisque le meilleur Roi de l'Univers doit veiller à leur sûreté. Cette Puissance miraculeuse qui l'accompagne partout, & qui force toutes les autres Puissances à fléchir sous la sienne, répandra son influence bienheureuse sur nos nouveaux Navigateurs, & combattra pour eux l'inconstance des Eléments & la malice des hommes. Qu'on ne pense pas aussi que les Conquêtes que nous ferons sous son Nom, lui deviennent moins considérables que ses autres possessions, & qu'il endure que des mains ennemies arrachent les Lys des lieux où ils auront pris racine. Il y a un lien invisible qui joint les parties du Monde les plus éloignées, quand elles appartiennent à un même Maître, & qui fait qu'on ne peut ébranler l'une, que l'autre n'en reçoive la secousse. C'est donc sur sa Puissance, & sur son Courage, que nous devons nous reposer confidemment du succès de cette Entreprise ; Et comme elle commence en un temps, où ce Monarque incomparable est l'Arbitre de toute l'Europe ; Que tous les Princes recherchent ardemment son Amitié, évitent soigneusement sa Colère ; Il ne faut pas douter que l'ombre de ses Lauriers ne porte bonheur à nos Colonies. Unissez-vous donc, Généreux Français, unissez-vous, pour vous ouvrir une route glorieux, qui ne vous a été fermée jusqu'à présent que par les malheurs passés de l'Etat ; Une route qui vous conduira à des biens innombrables, & qui se multiplieront encore entre les mains de vos enfants ; Une route, enfin, par laquelle vous porterez la terreur de vos Armes dans les parties du Monde qui nous sont encore inconnues. Bannissez désormais de vos Esprits ces Soupçons injustes, & qui sont si éloignés de la courageuse Confiance que vous avez ordinairement en vous-mêmes. Naviguez hardiment sous le Pavillon de l'Auguste & de l'invincible Louis ; Et soyez assurés, que comme vous n'avez rien à redouter de la part des autres Nations, à qui

Documents.

la Majesté de son Nom imprime le Respect & la Crainte, vous avez tout à espérer de sa Protection, de sa Bonté, de sa Munificence.

Annexe : Demande de Privilège Royal.

ARTICLES ET CONDITIONS sur lesquelles les Marchands Négociants du Royaume supplient très-humblement le Roi de leur accorder sa Déclaration & ses grâces y contenues, pour l'établissement d'une Compagnie pour le commerce des Indes Orientales.

PREMIÈREMENT.

QUE la Compagnie sera formée de tous les Sujets de sa Majesté de quelque qualité & conditions qu'ils soient qui y voudront entrer pour telles sommes qu'ils estimeront à propos, sans que pour ce ils dérogent à leur noblesse & privilège, de quoi sa Majesté aura la bonté de les dispenser : Et ne pourra chacune part être moindre de mille livres, ni les augmentations au-dessous de cinq cent livres pour la facilité des calculs, répartitions & ventes d'actions, desquelles parts le tiers se fournira comptant pour le premier Armement, ou Cargaison, & les deux autres tiers d'année en année par moitié, sous peine à ceux qui ne les fourniront pas dans ledit temps de perdre ce qu'ils auront avancé, qui demeurera au profit & dans la masse du fonds³⁵ de ladite Compagnie. [Accordé.]

II.

QUE tous Etrangers & Sujets de quelque Prince & Etat que ce soit pourront entrer en ladite Compagnie, & ceux qui y auront mis dix mille livres seront réputés Régnicoles, sans qu'il soit besoin de Lettres de Naturalité : Et à ce moyen leurs parents quoiqu'Etrangers leur succéderont en tous les biens qu'ils auront en ce Royaume. [Accordé en mettant vingt mille livres au lieu de dix.]

III.

QUE les parts & portions qui appartiendront aux particuliers Intéressés en ladite Compagnie de quelque nation qu'ils soient, ne pourront être saisies par le Roi, ni confisquées à son profit, encore qu'ils soient Sujets de Princes & Etats avec lesquels sa Majesté pourrait entrer en guerre. [Accordé.]

³⁵ Alors que dans tout le texte précédent le mot est écrit sans « s », ici le mot « fonds » est écrit avec un « s » au singulier. Sur l'histoire de ce mot, voir : Claude Favre de VAUGELAS (1659) *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler & bien écrire*, Paris, Augustin Courbe, p. 368-369. Nous avons mis à la fin de chaque paragraphe l'avis du roi Louis XIV qui se trouve en marge dans l'exemplaire original.

IV.

QUE les Directeurs de ladite Compagnie ne pourront être inquiétés ni contraints en leurs personnes en leurs biens pour raison des affaires de ladite Compagnie, ni les Effets de ladite Compagnie susceptibles d'aucunes hypothèques du Roi, ni saisis pour ce qui pourrait être dû à sa Majesté par les particuliers intéressés en icelle. [Accordé.]

V.

QUE les Officiers qui auront une part de vingt-mille livres dans ladite Compagnie seront dispensés de faire la résidence à laquelle sa Majesté les a obligés par sa Déclaration du mois de Décembre dernier aux Bureaux des Finances & autres lieux de leurs établissements, & ne laisseront de jouir de leurs Droits, Gages & Epices comme s'ils étaient présents. [Accordé.]

VI.

QUE tous ceux qui mettront jusqu'à la somme de dix mille livres à ladite Compagnie acquerront le droit de Bourgeoisie dans les Villes de leurs demeures, à la réserve des Villes de Paris, Bordeaux & Bayonne qu'ils ne pourront l'acquérir, sinon qu'ils soient intéressés du moins de dix mille livres en ladite Compagnie. [Accordé en mettant huit mille livres au premier cas, & vingt mille au second.]

VII.*

QUE tous ceux qui voudront entrer en ladite Compagnie seront obligés de le déclarer dans six mois, à compter du jour que la Déclaration aura été lue & enregistrée au Parlement de Paris : Enfin duquel temps nul ne sera plus admis ni reçu en ladite Compagnie ; Et ceux qui, auront fourni leurs parts & se seront déclarés, pourront trois mois après l'enregistrement de ladite Déclaration établir & nommer la moitié des Directeurs de Paris, pour composer la Chambre générale de ladite Compagnie, & les autres seront nommés dans ledit temps de six mois. [Accordé.]*

VIII.

QU'IL sera établi une Chambre ou Direction générale des affaires de ladite Compagnie en la Ville de Paris seulement, qui sera composée de vingt-un Directeurs, douze de la Ville de Paris, & neuf des Villes des Provinces qui seront nommés & choisis, Savoir les douze par les Intéressés de la Ville de Paris, & les neuf par les Intéressés desdites Provinces chacune dans leur département, pour ce que chacune Ville ou Province en devra nommer, ce qui sera réglé par la Chambre de la Direction générale, après qu'elle sera établie à proportion du fonds que chacune Ville aura mis à ladite Compagnie, où ainsi qu'elle trouvera à propos ; Et à l'avenir les élections se feront toujours en cette forme. [Accordé.]

* Accordé à condition que tous ceux qui voudront entrer dans ladite Compagnie & s'en déclareront & signeront à la première assemblée, en même temps éliront douze Syndics qui prendront soin de tout ce qui sera à faire pour l'établissement de ladite Compagnie, jusqu'au temps de la nomination des Directeurs.

Documents.

IX.

EN attendant que ladite Compagnie soit établie ainsi qu'il est dit ci-dessus pour la première fois, lesdits neuf Directeurs des Provinces, seront choisis & nommés par les Intéressés de chacune desdites Villes & Provinces provisoirement, & sans tirer à conséquence pour l'avenir, un de chacune des Villes de Rouen, Nantes, Saint-Malo, la Rochelle, Bordeaux, Marseille, Tours, Lyon & Dunkerque ou d'autres Villes du Royaume qui auront intérêt le plus notable en ladite Compagnie ; Et en cas qu'il y ait aucune desdites Villes en laquelle il ne se trouve point d'Intéressé, il en sera nommé deux en chacune des autres Villes telles quelles seront choisies par les six Directeurs nommés pour Paris, & pourront les Intéressés de chacune desdites Villes nommer leur Caissier pour recevoir les deniers, & les remettre au Cais-sier de la Ville de Paris, qui sera nommé pour la première fois par lesdits six Direc-teurs de Paris qui servira jusqu'à ce que la Chambre générale soit établie. [*Accor-dé.*]

X.

NE pourront les Directeurs être autres que Marchands négociants & sans Of-fices, à l'exception des Secrétaires du Roi qui auront été dans le Commerce, à la-quelle Direction pourront entrer & être admis du nombre des Directeurs, deux Bourgeois quoi qu'ils n'aient point été dans le Commerce, pourvu qu'ils n'aient aucuns Offices, & sans que le nombre en puisse être plus grand dans ladite Chambre pour quelque cause que ce soit, laquelle Compagnie sera toujours com-posée du moins des trois quarts de Marchands négociants actuellement & sans charges, sans qu'aucune personne puisse avoir voix délibérative pour l'élection des Directeurs, s'il n'a du moins dix mille livres, ni élu pour être Directeur pour Paris, qu'il n'ait au moins vingt mille livres, & pour les Provinces dix mille livres, le tout d'intérêt en ladite Compagnie. [*Accordé.*]

XI.

QUE la Chambre de Direction générale pourra établir des Chambres de Direction particulières en tel nombre & en telle Ville qu'elle jugera à propos pour l'avantage & utilité de ladite Compagnie, & pourra aussi régler le nombre des Directeurs des-dites Chambres particulières. [*Accordé.*]

XII.

QUE tous les comptes des Chambres de Direction particulières des Provinces se-ront envoyés de six en six mois à la Chambre de la Direction Générale à Paris, où les livres de raison seront examinés vus & arrêtés, & ensuite les partages des profits faits par ladite Chambre de Direction générale ou ainsi qu'elle trouvera à propos. [*Accordé.*]

XIII.

QUE lesdites Chambres de Directions générale & particulières nommeront les Officiers qui seront nécessaires pour tenir les Caisses, les Livres de raison, les Comptes, faire les achats & ventes, faire les armements & équipage, payer les gages & autres dépenses ordinaires chacun dans son département. [*Accordé.*]

XIV.

QUE les premiers Directeurs serviront sept années consécutives, lequel temps expiré, il en sera changé deux tous les ans à Paris, & un aux autres Chambres, & se feront au sort les premiers, second, trois, quatre, & cinquième changements de ceux qui sortiront, & en cas de mort dans les sept premières années, il en sera élu par les autres Directeurs en leur place ; & pourra un Directeur déposé être nommé de nouveau Directeur après six ans de repos, & ne pourront être Directeurs ensemble le père & les enfants & gendres, ni les frères & beaux-frères, auxquels Directeurs sa Majesté sera suppliée d'accorder quelques titres d'honneur & privilèges qui passent jusqu'à leurs postérités. [Accordé.]

XV.

QUE les Directeurs desdites Chambres générale & particulières présideront tour à tour, de mois en mois, à commencer par le plus ancien en chacune d'icelles. [Accordé.]

XVI.

QUE ladite Chambre de la Direction générale pourra faire statuts & règlements pour le bien & avantage de ladite Compagnie, lesquels en cas de besoin seront présentés à sa Majesté qui sera très-humblement suppliée de les confirmer. [Accordé.]

XVII.

QUE ladite Chambre fera un compte général des effets de ladite Compagnie tous les six ans, & ne sera permis à aucun Intéressé de se retirer sinon en vendant son action à un Intéressé de ladite Compagnie ou autre qui y conservera toujours le même droit en sorte que le fonds ne soit point diminué. [Accordé.]

XVIII.

QUE sa Majesté accordera à ladite Compagnie le pouvoir & la faculté de pouvoir naviguer & négocier seule, à l'exclusion de tous ses autres Sujets depuis le Cap de Bonne-Espérance jusque dans toutes les Indes & Mer Orientales, même depuis le détroit de Magellan & le Maire dans toutes les Mers du Sud pour le temps de cinquante années consécutives à commencer du jour que le premiers Vaisseaux sortiront du Royaume, pendant lequel temps il plaira à sa Majesté de faire très-expresses défenses à toutes personnes de faire ladite navigation & commerce, à peine contre les contrevenants de confiscation des vaisseaux, armes, munitions & marchandises applicables au profit de ladite Compagnie, à laquelle sa Majesté permettra d'envoyer l'or & l'argent dont elle aura besoin, tant dans l'île de Madagascar qu'aux Indes Orientales & autres lieux dudit Commerce, nonobstant les défenses portées par les Ordonnances auxquelles sa Majesté aura la bonté de déroger pour ce regard.** [Accordé les cinquante années.]

** La sortie de l'or & de l'argent n'ayant jamais été permise en aucun Etat, & étant reconnue nécessaire, sera accordée par une permission particulière qui demeurera entre les mains des Directeurs de ladite Compagnie.

Documents.

XIX.

QUE sa Majesté sera aussi suppliée d'accorder à ladite Compagnie la propriété & Seigneurie de toutes les Terres, Places & Iles qu'elle pourra conquérir sur les Ennemis de sa Majesté, ou qu'elle pourra occuper, soit qu'elles soient abandonnées, désertes, ou occupées par les Barbares, même de renoncer au profit de ladite Compagnie à tous droits de Seigneuries, sur les mines minières d'or, d'argent, cuivre, & plomb, & sous tous autres minéraux, même du droit d'esclavage & autres droits utiles qui pourraient appartenir à sa Majesté à cause de sa souveraineté es dits Pays. [*Accordé.*]

XX.

QUE sa Majesté comprendra dans ladite concession la propriété de l'Ile de Madagascar ou Saint-Laurent avec les Iles circonvoisines, forts, habitations & colonies appartenant à ses Sujets dont sa Majesté sera très-humblement suppliée de permettre à la Compagnie de traiter à l'amiable avec ceux qui peuvent avoir obtenu le don de sa Majesté desdites choses, sinon régler ladite indemnité après avoir fait examiner les intérêts des parties par les Commissaires qui seront à cet effet députés, en sorte que la Compagnie en puisse paisiblement jouir. [*Accordé.*]

XXI.

QUE la propriété desdites Iles & choses appartenant à ladite Compagnie lui demeurera après que le temps de l'octroi sera fini, pour en disposer ainsi que bon lui semblera comme de son propre héritage & choses lui appartenant. [*Accordé.*]

XXII.

QUE sa Majesté aura la bonté de donner & accorder à ladite Compagnie, en outre la Justice haute moyenne & basse qui est attachée à la Seigneurie & propriété ci-devant accordée, pour ladite Ile de Madagascar & autres circonvoisines le pouvoir & faculté d'établir des Juges pour l'exercice de la Justice Souveraine dans toute l'étendue desdits pays, & autres qu'ils soumettront à l'obéissance de sa Majesté & même sur tous les Français qui s'y habiteront, à la charge toutefois que ladite Compagnie nommera à sa Majesté les personnes qu'elle aura choisies pour l'exercice de ladite Justice Souveraine, qui prêteront le serment de fidélité à sa Majesté, rendront la Justice & feront les Arrêts intitulés en son nom, à cet effet que sa Majesté leur fera s'il lui plaît expédier des Provisions ou Commissions scellées de son grand sceau. [*Accordé, même sous droits de Justice & d'Amirauté sur le fait de la Marine dans toute l'étendue desdits pays.*]

XXIII.

QUE pour l'exécution des Arrêts, & pour tous Actes où le sceau de sa Majesté sera nécessaire, il en sera établi un qui sera remis entre les mains de celui qui présidera à ladite Justice souveraine. [*Accordé.*]

XXIV.

QUE les Officiers établis pour ladite Justice souveraine pourront établir tels nombres d'Officiers subalternes, & en tels lieux qu'ils jugeront à propos auxquels ils

feront expédier des Provisions ou Commissions sous le nom & le sceau de sa Majesté. [Accordé.]

XXV.

QUE pour le commandement des armes, ladite Compagnie nommera à sa Majesté un Gouverneur général du pays & autres qui seront conquis, lequel sa dite Majesté sera très-humblement suppliée de pourvoir & recevoir son serment de fidélité, & en cas que sa conduite ne soit pas agréable à ladite Compagnie, qu'elle en pourra nommer un autre qui sera de même pourvu par sa Majesté. [Accordé.]

XXVI.

QUE sa dite Majesté aura la bonté d'accorder à ladite Compagnie, le pouvoir & faculté d'établir des garnisons dans toutes les places ci-dessus, ou qui seront conquises ou bâties de tel nombre de Compagnies & d'hommes qu'elle estimera nécessaires y mettre, armes, canons & munitions, faire fondre canons & autres armes en tous les lieux & en tel nombre qu'elle aura besoin, sur lesquels seront empreintes les Armes de sa Majesté, & au-dessous celles de ladite Compagnie, & fera tout ce qu'elle croira nécessaire pour la sûreté desdites places, lesquelles seront commandées par des Capitaines & Officiers de toute qualité qu'elle pourra instituer & destituer ainsi qu'elle verra bon être, à la charge toutefois qu'ils prêteront serment de fidélité au Roi, & ensuite serment particulier à ladite Compagnie pour raison de son Trafic & Commerce. [Accordé.]

XXVII.

QUE sa Majesté aura la bonté d'accorder à ladite Compagnie le pouvoir d'envoyer des Ambassadeurs au nom de sa dite Majesté vers les Rois des Indes, & faire Traités avec eux, soit de Paix ou de Trêve, même de déclarer la guerre, & faire tous autres Actes qu'elle jugera à propos pour l'avantage dudit Commerce. [Accordé.]

XXVIII.

QUE les Directeurs des Chambres générale & particulières feront écrire sur leurs Livres tous les gages & salaires qu'ils donneront à leurs Officiers, Serviteurs, Commis, Ouvriers, Soldats & autres, lesquels Livres seront crus en Justice & serviront de décision sur les demandes ou prétentions que l'on pourrait avoir contre ladite Compagnie. [Accordé.]

XXIX.

QUE tous les différents qui surviendront pour quelque cause que ce soit concernant ladite Compagnie, entre deux ou plusieurs Directeurs ou Intéressés & un particulier pour les affaires de ladite Compagnie, circonstances & dépendances seront jugés & terminés par la Justice Consulaire, à l'exclusion de toutes autres, dont les Sentences, & Jugements s'exécuteront souverainement & sans appel, jusqu'à quinze cent livres : Et pour les affaires au-dessus les Jugements & Sentences seront exécutés nonobstant oppositions ou appellations quelconques, & sans préjudice, dont l'appel ressortira devant les Juges ordinaires qui en doivent connaître, auquel

Documents.

effet sa Majesté sera suppliée d'établir ladite Justice Consulaire dans la ville où elle n'est point, & qu'elle jugera nécessaire. [Accordé.]

XXX.

QUE toutes les matières criminelles dans lesquelles aucun de ladite Compagnie sera partie, soit en demandant ou défendant, seront jugées par les Juges ordinaires, à la charge toutefois que pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit, le Criminel ne pourra jamais attirer le Civil, lequel sera toujours jugé, ainsi qu'il est ci-devant dit. [Accordé.]

XXXI.

QUE sa Majesté aura la bonté de promettre à ladite Compagnie de la protéger & défendre envers & contre tous, & d'employer la force de ses armes en toutes occasions pour la maintenir dans la liberté entière de son Commerce & Navigation, & pour lui faire faire raison de toutes injures & mauvais traitements : Et en cas qu'aucune Nation voulût entreprendre contre ladite Compagnie, de faire escorter ces envois & retours à ses frais & dépends par tel nombre de vaisseaux de guerre que la Compagnie aura besoin, non seulement par toutes les côtes de l'Europe & de l'Afrique, même jusque dans les Indes. [Accordé.]

XXXII.

QUE sa Majesté aura la bonté d'avancer présentement de ses deniers le cinquième de toute la dépense qu'il conviendra faire pour les trois premiers armements, & cargaisons, en sorte que sitôt que le préposé sera nommé par la Compagnie pour recevoir les deniers, Sa Majesté lui fera délivrer trois cent mille livres, & en même temps qu'il aura reçu des Intéressés quatre cent mille livres, sa Majesté lui fera délivrer autres trois cent mille livres & ainsi consécutivement, qui est trois cinquième, la première année qui ne reviendront qu'à un cinquième du total, sa Majesté ne fournissant rien aux deux années suivantes par le moyen de laquelle avance sa Majesté donnera lieu à l'établissement de ladite Compagnie si avantageuse à l'Etat. [Accordé.]

XXXIII. ***

QUE sa Majesté aura la bonté de prêter ladite somme à ladite Compagnie sans aucun intérêt ni même sans y vouloir prendre part, mais seulement qu'elle se contentera que ladite Compagnie s'oblige lui rendre ladite somme sans intérêt à la fin des dix années, à compter du jour que le premier fonds Capital de ladite Compagnie aura été achevé, & en cas qu'à la fin desdites dix années, il se trouvât par le compte général qui sera fait alors de ladite Compagnie eût perdu son Capital, que toute la perte tombera sur la somme que sa Majesté aura fait avancer, & sera sa dite Majesté très-humblement suppliée qu'en comptant les effets de la Compagnie pour reconnaître le profit ou la perte, les immeubles, fortifications, canons & munitions des places n'y soient point comprises, & de vouloir se contenter du compte

*** Accordé à la charge que tous les effets de ladite Compagnie seront évalués de bonne foi par la Chambre de la Direction générale.

Revue d'Histoire et de Prospective du Management

qui sera arrêté par la Compagnie, & la dispenser de compter à la Chambre des Comptes ni ailleurs. [Accordé.]***

XXXIV. ****

QUE les Marchandises qui viendront des Indes & seront consommées en France paieront seulement la moitié des droits dont elles seront chargées par les Tarifs de sa Majesté, pour ses droits des cinq grosses Fermes laquelle moitié sera réglée à tant pour cent, & pour celles qu'on voudra envoyer dans les pays Etrangers, où exempts de Foraine, soit par Mer ou par terre, elles ne paieront aucuns droits d'entrée ni de sortie, & seront mise en dépôt dans les magasins des Douanes & Havres des lieux où elles arriveront ou il y en à & ou il n'y en à point, elles seront plombées & mises en dépôt jusqu'à ce qu'elles soient enlevées, auxquels lieux on donnera Déclaration d'icelles aux Intéressés ou Commis desdites cinq grosses Fermes, signé de l'un des Directeurs de ladite Compagnie, & lorsque l'on voudra les envoyer ailleurs l'on s'obligera de rapporter dans un certain temps un acquit à caution comme elles y seront arrivées, & pour les Marchandises inconnues, & non portées par le Tarif elles paieront trois pour cent suivant l'évaluation qui en sera faite par la Chambre générale de ladite Compagnie. [Accordé.]

XXXV.

QUE les bois & autres choses nécessaires pour le bâtiment des Vaisseaux de ladite Compagnie seront exempts de tous droits d'entrée, les Vaisseaux & Marchandises exempts des droits d'amirauté & bris, & les munitions de guerre, vivres & autres choses nécessaires pour l'avitaillement & embarquement nécessaire pour ladite Compagnie, exempt de tous droits d'entrée & de sortie pendant le temps du présent Privilège. [Accordé.]

XXXVI.

QUE sa Majesté fera fournir à ladite Compagnie pour ses armements & équipages la quantité de cent muids de sel ou tel autre nombre dont ladite Compagnie pourra avoir besoin en la ville du Havre de Grâce par les mains du Commis du Grenier de ladite Ville, en payant seulement le prix du Marchand, à condition toutefois de s'en servir de bonne foi & sans en abuser. [Accordé.]

XXXVII.

QUE sa Majesté permettra à ladite Compagnie d'établir des Ecclésiastiques es dites Iles de Madagascar, & autres lieux où ils feront habitation, en tel nombre & de telle qualité que ladite Compagnie le trouvera à propos. [Accordé.]

XXXVIII.

QUE sa Majesté sera très-humblement suppliée de n'accorder aucunes Lettres d'Etat, Répit, Evocation ni surséance à ceux qui auront acheté des Effets de ladite Compagnie ou vendu des choses servant à icelle, en sorte qu'elle demeure toujours

**** Accordé l'entrepôt exempt de tous droits, l'évaluation des Marchandises inconnues par la Chambre générale, & les droits réglés, à trois pour cent. Et à l'égard de la décharge de la moitié des droits d'entrée ne peut être accordée en cette manière par les raisons qui ont été déduites, & au lieu sera accordé une somme pour le retour de chacun Vaisseau venant des Indes.

Documents.

en état de faire payer les Débiteurs par les voies, & ainsi qu'ils y seront obligés.
[*Non visé par le Roi.*]

XXXIX.

QUE sa Majesté sera très-humblement suppliée de trouver bon que les Sieurs Pocquelin Père, Maillet Père, le Brun, de Faverolles,³⁶ Cadeau, Samson, Simonet, Jabac, & Scot Marchands lui présentent ces Articles, & reçoivent sur iceux ses volontés, cet établissement étant très-avantageux pour le Royaume, & à tous les Sujets de sa Majesté, qui redoubleront leurs vœux & prières pour la longue santé de sa Majesté. [*Accordé.*]

XL.

QUE sa Majesté sera très-humblement suppliée par les Députés ci-dessus nommés, de trouver bon en cas qu'il se trouve quelque chose omise aux présents Articles que l'on en donne les mémoires à ceux qu'il lui plaira commettre pour en faire le rapport à sa Majesté, & être employés en sa Déclaration, qui sera expédiée en conséquence du présent placet. [*Accordé.*]

Fait & arrêté à l'assemblée tenue sous le bon plaisir du Roi, au logis de Monsieur Faverolles Marchand à Paris le Lundi vingt-sixième jour de Mai 1664.

[Examiné, & arrêté en mon Conseil le dernier jour de Mais 1664.

Signé : LOUIS

Et plus bas : DE L'YONNE.]

Collationné par Nous Conseiller & Secrétaire ordinaire des Conseils d'Etat, Direction, & Finances du Roi sur l'Original étant en nos mains apostillé & signé de la propre main de sa Majesté.

³⁶ Eustache de Faverolles, selon la *Revue rétrospective, ou bibliothèque contenant des mémoires et documents authentiques*, « Procès-verbaux d'assemblées d'actionnaires de la compagnie des Indes présidées par Louis XIV, 1668 », 1838, Paris, vol. 19, 3^e série, tome II, p. 283.

Annexe 2 : Profits attendus.

Tableau I. Les taux de profits espérés par les promoteurs de la Compagnie.

Nationalité de la Compagnie	Années	Taux de Profit net annuel
Hollandaise.	1605	15 %
Hollandaise.	1606	75 %
Hollandaise.	1613	160 %
Hollandaise.	1661	40 %
Hollandaise.	1663	30 %
Hollandaise.	1602-1663	30 à 35 %
Française.	1664-1714	35 à 40 %

Bibliographie sélective

- DONEAUD DU PLAN, Alfred (1889) « Histoire de la Compagnie française des Indes », *Revue maritime et coloniale*, juin et juillet, p. 513-547 et p. 5-32.
- FAVIER, René (1997) *Les Européens et les Indes orientales au XVIII^e siècle*, Paris, Orphrys.
- FRANCHEVILLE, J. DE (1738) *Histoire générale et particulière des Finances*, Paris, De Bure l'aîné.
- FROIDEVAUX, Henri (1898) *Documents inédits relatifs à la constitution de la Compagnie des Indes Orientales de 1642*, Paris, A. Challamel, 23 pages.
- HAUDRÈRE, Philippe (2013) *Les Compagnies des Indes Orientales*, Paris, Desjonquères.
- KAEPPELIN, P. (1908) *Les origines de l'Inde française. La Compagnie des Indes orientales et François Martin, étude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV, 1664-1719*, Paris.
- MALAPERT, F. (1865) « Des compagnies formées en France sous l'ancien régime pour le commerce lointain », *Journal des Economistes*, t. 44, avril-juin, p. 52-67.
- WEBER, Henry et LEVASSEUR, Emile (1904) *La Compagnie française des Indes (1604-1875)*, Paris, A. Rousseau.

Documents

Réflexions sur les qualités d'un ministre des finances ou d'un ministre de l'économie

Pietro de Verri

Economiste italien (1728-1797)

[1.] Caractère d'un ministre des finances.

(Réflexions sur l'économie politique, *Meditazioni sulla economia politica*, 1771 – Chapitre 39)

C ELUI qui aspire à devenir un bon ministre des finances, doit considérer toujours les hommes faits pour les emplois, et non pas les emplois faits pour les hommes ; il doit savoir résister aux sollicitations qui ne sont pas fondées sur la justice ; il ne doit connaître ni parents, ni clients, ni amis ; il doit peser les services que peut rendre la personne qu'il choisit, et n'avoir aucun égard à la personne qui les propose. Il doit être déterminé à faire taire toutes ses passions particulières, pour se conformer à ce que lui prescrivent la justice et le devoir ; il doit conserver dans toute sa conduite des manières polies et douces qui rendent son administration agréable au public. Il doit aimer à remplir sa charge sans rivalité et avec une recherche impartiale du vrai et de l'utile ; il doit savoir pénétrer dans les détails, sans oublier les branches principales et le tout ensemble ; il doit connaître, avec une persuasion intime, les principes moteurs de l'industrie ; il doit avoir analysé la nature de l'homme et de la société ; il doit aimer, avec un esprit de vraie philanthropie, le bien des hommes ; il doit connaître exactement les circonstances où se trouve le pays auquel il consacre ses lumières, voilà les talents qui formeraient un homme de finance parfait, auquel le prince pourrait confier une pleine autorité, nécessaire pour former un bon système ; mais la nature n'est pas prodigue de ses dons. Plus le nombre des hommes éclairés sera grand dans un Etat, plus grande sera la probabilité qu'aura le souverain de trouver un homme qui ressemble au caractère que nous avons tracé. Il est inutile que j'ajoute combien il est important de l'avoir connu et éprouvé, avant de lui confier une autorité si étendue, et tant d'influence sur la tranquillité publique. Il est aussi inutile que je dise combien la protection du souverain doit être forte et constante pour l'homme qu'il a choisi, contre lequel, dans tous les pays, s'élèveront les réclamations et les accusations. Il est nécessaire que tout marche avec une grande promptitude au moment de la réforme, pour la rendre la plus courte possible, et qu'elle parvienne à organiser un système régulier, paisible et exempt d'arbitraire, et que, dans ce moment fortuné, le pouvoir de l'homme cesse et que les lois reprennent leur empire.

Puisque les hommes meurent et que les systèmes restent, il convient de choisir les hommes pour les emplois, comme si tout devait dépendre de leur vertu seule, et organiser les systèmes, comme si l'on ne devait pas compter sur la vertu des hommes qu'on a choisis. Au temps où Rome était heureuse, le dictateur qu'on nommait, dans une urgente nécessité de l'Etat, perdait son autorité, dès que le danger cessait ; de même, lorsque la nécessité dans un état vient à cesser, l'administration des finances étant rectifiée et rendue simple, on pourra la confier même à une classe d'hommes gardiens d'une loi déjà faite, et convenable aux intérêts d'une nation. Je n'entends pas pour cela affirmer que ce soit précisément le seul moyen avec lequel un système corrompu de finance puisse se rectifier. Peut-être qu'il existe encore des moyens qui dépendent d'autres circonstances particulières des pays et des gouvernements ; je prétends seulement dire qu'il convient de s'acheminer vers le bien, par des moyens peu différents de ceux que j'ai exposés.

[2.] Caractère d'un ministre de l'économie

(Réflexions sur l'économie politique, *Meditazioni sulla economia politica*, 1771 – Chapitre 40)

J' AI fait connaître quelles doivent être les qualités d'un ministre des finances. De ce que j'ai dit, on voit aussi quels talents doit posséder un ministre de l'économie ; il doit surtout être actif à détruire, mais très prudent à édifier. La plus grande partie des objets dont il s'occupe, semble repousser la main de l'homme. Oter les obstacles, abolir les entraves, ouvrir les chemins à la concurrence qui anime la production, augmenter la liberté civile, laisser un champ vaste à l'industrie, protéger la classe des producteurs, particulièrement par de bonnes lois, de sorte que, ni l'agriculteur, ni l'artisan ne craignent le pouvoir du riche ; assurer un cours prompt, facile et désintéressé aux contrats, étendre la bonne foi du commerce, en punissant toujours la fraude, combattre avec tranquillité et avec fermeté, en faveur de la chose publique, étant donné que cette chose est toujours celle des gouvernants. Ne jamais désespérer du bien, mais toujours en accélérer la réussite, en répandant dans la nation les germes des vérités utiles. Ceux-ci seuls, sont les objets qui doivent occuper un ministre habile d'économie publique ; le reste, il faut l'abandonner au principe immédiat, moteur de l'univers, qui agit par des lois immuables, qui unit et décompose les êtres, sans rien laisser dans l'inaction, soit dans la physique, soit dans la politique ; principe dont nous voyons quelques effets, connaissons l'existence, admirons les lois, et que nous appelons par le nom vague et indéfini de Nature. Heureux celui qui la conserve dans son cœur, et qui obéissant à la voix de cette fille du Tout-Puissant, en trace le sentier, et l'indique à celui qui s'en est écarté. L'erreur seule et les opinions enchaînent les hommes, et conduisent les nations entières vers la triste stérilité.

Commentaire

Le comte Pietro de Verri (1728-1797) Philosophe, économiste et historien

Jean-Guy DEGOS
Université de Bordeaux
IRGO Centre de recherche
jgdegos@wanadoo.fr

Dans cet article, nous commentons de manière extensive les deux chapitres 39 et 40 de l'ouvrage du comte Pietro Verri publié en 1771 : *Réflexions sur l'économie politique*. Après avoir situé l'auteur dans ses repères temporels, et donné un aperçu de ses multiples talents, nous donnons quelques indications sur son approche de l'économie politique et nous faisons quelques observations sur le modèle idéal de ministre des finances et de ministre de l'économie qu'il propose, en le comparant à des ministres réels qui ont vécu avant ou après lui. Mots-clés : Economie – Finance – Italie – Modèle politique – Siècle des lumières – Philosophes.

*In this article we comment extensively both Chapters 39 and 40 of the book written by the Earl Pietro Verri published in 1771: *Thinking about political economy*. Having located the author in his time markers, and gave an overview of his many talents, we give some guidance on his approach to political economy, and we make some comments on the ideal archetype of Minister of Finance and Minister of economy presented, comparing to real ministers who lived before or after him. Keywords: Economy - Finance - Italy - Political model - Enlightenment - Philosophers.*

Introduction

PIETRO Verri est un auteur et un homme d'action fascinant, descendant de l'une des familles milanaises les plus nobles et les plus importantes, dont il n'a eu aucun scrupule à se démarquer, tout en restant très lié à ses frères Alessandro, Carlo et Giovanni. D'une intelligence hors du commun, mais brimé par son père, qui lui a souvent coupé les vivres et limité ses ambitions, en un siècle de lumière où tout était (presque) possible, il a multiplié les expériences en tous genres, il a connu la joie de la création, sérieuse ou humoristique, morale ou plus libérée, la rigueur d'une éducation jésuite, la chaude amitié des soirées milanaises amicales et le faste des bals de la Cour autrichienne, il a fréquenté les auteurs et les philosophes les plus éminents de son temps, il a été militaire,

magistrat, chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse, homme public respecté. Ses pensées lumineuses ont laissé leur trace dans le siècle des Lumières, mais on ne peut pas le réduire à une seule dimension, sur un seul plan. Un peu oublié, il a tout de même retenu l'attention de Joseph Schumpeter qui lui a rendu justice dans son "Histoire de l'analyse économique", en particulier à cause de son approche utilitariste et de son ouvrage de réflexions sur l'économie politique qui montre son évolution, à partir du mercantilisme et des théories physiocratiques, se rapprochant peu à peu du modèle classique anglais, en politique et en économie.

1 – Un lombard du siècle des Lumières : le comte Pietro de Verri

Le comte Pietro Verri ou de Verri, est né à Milan le 12 décembre 1728 et il est mort à Ornago le 28 juin 1797. C'était un philosophe, un économiste, un historien et un écrivain italien doté de nombreux talents. Aristocrate pas-



sionné par l'économie, il a été un brillant fonctionnaire d'Etat et un philosophe des Lumières reconnu. Auteur maniant un humour corrosif, sa première œuvre publiée en 1757 est un annuaire satirique *Gran Zoroastro d'Il* (Le grand Zoroastre) qui connut trois autres parutions jusqu'à la dernière en 1764. Il a servi dans l'armée autrichienne en 1759-1760 avant de revenir à Milan. Avec Cesare Beccaria qu'il a beaucoup aidé lorsqu'il était maltraité par sa famille à cause d'un mariage

non souhaité et son frère Alessandro Verri, il a fondé la *Società dei Pugni* (Sociétés des poings) en 1761, un *think tank* préoccupé par l'intérêt général et les questions d'économie politique. Les trois membres *dei Pugni* ont aussi été remarqués pour la publication du journal *Il Caffè* de 1764 à 1766. Verri a commencé à publier des ouvrages sur des questions économiques en 1760. En 1763, il a publié ses "Méditations sur le bonheur", un traité de morale hédoniste particulièrement apprécié de Jean-Jacques Rousseau, qui le considérait comme un des fondateurs de l'utilitarisme. Verri a aussi encouragé Beccaria, son protégé, dans ce sens. Après l'épisode euphorique d'*Il Caffè*, où il a écrit 37 articles, Verri a travaillé dans l'administration autrichienne, restaurant l'équilibre des comptes impériaux de Marie-Thérèse d'Autriche. Parallèlement, il publia deux ouvrages importants : "Discours

Commentaire.

sur la torture" où il dénonce l'utilisation de la force et " Discours sur la nature du plaisir et de la douleur" où il affirme, inspiré par quelques auteurs (Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Helvetius, Locke), que le plaisir n'est que la cessation temporaire de la douleur. Mais ce sont ses ouvrages d'économie qui montrent sa maturité, la profondeur de sa réflexion et sa maîtrise.

2 – Les riches heures de Pietro de Verri en son temps

Eugène Bouvy, docteur ès lettres, bibliothécaire de l'université de Bordeaux puis professeur à la faculté des lettres de la même ville, donne, dans son ouvrage "Le comte Pietreo Verri (1728-1797). Ses idées et son temps" (Bouvy, 1889), une description du comte Pietro Verri qui a le mérite de montrer toutes les facettes d'un personnage complexe.

Pietro Verri a d'abord été journaliste. Contrarié et brimé par son père, chassé de la maison paternelle sans ressource, il trouva dans son jeune frère Alessandro et dans le marquis Cesare Beccaria, futur auteur des "Délits et des peines", des partenaires qui le soutinrent dans la création du journal "Le Café", entreprise ambitieuse où il était à la fois fondateur, directeur, administrateur et journaliste. Pendant plus de deux ans, tous les dix jours, il écrivit régulièrement, des entrefilets, des articulets, mais surtout 37 articles sur la philosophie, l'économie, la médecine, les sciences, les arts et la littérature. Le Café était pénétré des idées françaises en général et de celles de *l'Encyclopédie* en particulier, sans méconnaître les divergences de pensées des différents auteurs. Verri et ses amis sentent que les Italiens ont beaucoup de progrès à faire pour égaler certains génies européens, et ils publient dans leur journal leurs sentiments légèrement frustrés et sarcastiques. A ce sujet, l'un de ses meilleurs articles du café est intitulé *Sur l'esprit de la littérature en Italie*. Verri y constate la décadence de la littérature italienne qui a oublié son passé illustre (Bouvy, 1889, pp. 18-121). Mais à partir de 1770, ces activités mineures ne lui suffirent pas. L'ensemble des quatre ouvrages composés des *Discours sur la nature du plaisir et de la douleur*, *Méditations sur la bonheur*, *Réflexions sur l'économie politique* et le surprenant *Conseils à ma fille*³⁷ montrent que même s'il était un peu limité dans l'analyse approfondie des émotions de tous ordres, après Socrate, Montaigne ou Locke, il a essayé de chercher le sens du plaisir pour l'humanité, d'un point de vue psychologique, moraliste et même historique, sans

³⁷ Il s'agit de sa fille Maria-Teresa, plus tard comtesse Gambarana, née de son premier mariage avec Maria Castiglioni décédée en 1781. De son second mariage avec Vincenza Melzi, il eut 7 filles avant d'avoir un garçon, futur comte de Verri.

atteindre la qualité des écrits des auteurs précédents, même si certaines de ses idées ont été reprises par Kant.

Verri a aussi une vocation d'historien, qui connut des fortunes diverses. Les mauvaises langues disaient que son *Histoire de Milan* était un fiasco aussi grand que celui de l'*Histoire d'Angleterre* de David Hume qui n'en vendit qu'un exemplaire (Bouvy, 1889, p. 49). L'histoire de Milan n'est pas la monographie truffée d'anecdotes qu'un public peu cultivé attendait, mais malgré son ambition d'éduquer, elle est loin de l'*Esprit des loix* publié à la même époque. Son autre ouvrage *Sur la taxation du sel dans l'Etat de Milan et de la grandeur et la décadence du Commerce de Milan* est lui aussi loin de l'élégance de *Considérations sur les causes grandeur des romains et leur décadence*.

On peut aussi considérer que Pietro de Verri est un criminaliste. Il a encouragé Cesare Beccaria à écrire *Des délits et des peines*, à l'époque glorieuse du Café et le succès de l'ouvrage, lu et commenté dans toutes les grandes capitales européennes est aussi le succès des membres du journal *Le Café* et de Pietro Verri en particulier. Beccaria et Verri s'inspiraient du pacte social de Rousseau, rappelant que les sociétés doivent punir pour se défendre et défendre leurs valeurs, ils se référaient à Montesquieu et à son analyse des devoirs et des pouvoirs des juges, et à la supériorité de l'accusation publique, et le chapitre sur la torture inclut dans *Des délits et des peines* n'était pas sans liaison avec les écrits de Voltaire à l'occasion de l'affaire Calas ou de l'affaire Sirven trois ans après l'affaire Calas. Son livre *Observations sur la torture* publié en 1776 comprend deux parties, l'une historique consacrée surtout à la procédure et l'autre, théorique et beaucoup plus critique sur la torture comme mode d'instruction pénale. Le livre eut une certaine influence à la Cour de Vienne, mais la torture fut appliquée en Lombardie jusqu'en 1789, où un décret impérial du 11 septembre disposa que : "la torture devait cesser entièrement comme moyen d'obtenir l'aveu ou la réponse congrue de l'accusé ou ses révélations *super aliis et complicitibus* [et sur les autres complices]". Mais Pietro de Verri est avant tout un économiste.

3 – Réflexions mûrement méditées sur l'économie politique (1771)

Pietro Verri ressemble à notre collègue Bernard Marris, économiste tragiquement assassiné en janvier 2015, qui a toute sa vie, étudié sérieusement l'analyse économique, sans jamais négliger l'humour, la parodie et la déri-

Commentaire.

sion. Il aurait pu servir de modèle à notre regretté collègue. L'ouvrage *Meditazioni sulla economia politica* a été publié à Livourne en 1771 par l'imprimerie de l'encyclopédie (*Stamperia dell'Enciclopedia*) et on peut considérer que c'est son œuvre majeure dans le domaine de l'économie politique³⁸. C'est ce que confire Joseph Schumpeter, qui considère ses *Eléments de commerce* et ses *Réflexions sur l'économie politique* "comme une synthèse puissante, avec beaucoup de contributions originales (Parmi lesquelles la courbe de demande à débours constants). Il avait une conception claire, sinon développée, de l'équilibre économique fondé en dernière analyse sur le calcul des plaisirs et des peines (il anticipe la formulation de S. Jevons) et était dans ce domaine, plutôt supérieur qu'inférieur à Adam Smith ». (Schumpeter, 2014, Tome I, pp. 254-255). Nous avons en début d'article, modernisé les traductions, parfois archaïques, qui étaient disponibles (reproduction au lieu de production, tribut au lieu d'impôt, etc.). *Meditazioni* a fait l'objet de trois traductions successives en français :

- La première a été publiée à Lausanne en 1773 chez Jules Henri Pott. Elle porte le titre rallongé de *Pensées et réflexions sur des objets importants d'économie politique*, par M. le Comte de Verri, traduit de l'italien. Le traducteur, qui signe G.M. (Georges Mingard) a commis une préface de 38 pages autosatisfaites, et l'ouvrage, de petit format In-12, comporte 368 pages de texte³⁹. Le texte traduit est en français du 18^e siècle, avec ses archaïsmes inévitables.

- Le titre de la seconde traduction est tout aussi long : *Economie politique du comte de Verri, de l'Institut des sciences de Boulogne, traduit de l'Italien sur la septième édition, ou considérations sur la valeur de l'argent et les moyens d'en faire baisser les intérêts, sur les Banques, la balance du Commerce, l'Agriculture, la Population, les Impôts, etc. etc.* Elle a été publiée à Paris, en l'An 8 de la République (1799), Chez Ducauroy, imprimeur et libraire, rue et Maison Sorbonne n° 382⁴⁰. La préface est plus courte – 4 pages – et de l'auteur, pas du traducteur, anonyme. L'ouvrage, à la typographie plus ramassée, comporte 207 pages (erreur de pagination en dernière page numérotée 107 au lieu de 207). Le français du traducteur ano-

³⁸ Cote BNF Mitterrand Tolbiac R – 20284, notice FRBNF31565134, In-8°, 240 p. La quasi-totalité des ouvrages de Pietro Verri figure au catalogue de la Bibliothèque nationale François Mitterrand (84 fiches).

³⁹ Cote BNF Mitterrand Tolbiac 8 - R – 7577, notice FRBNF31565136, In-12, XLIV-359 p.

⁴⁰ Cote BNF Mitterrand Tolbiac R – 53 445, notice FRBNF31565140, In-8°, VIII-207 p.

nyme (mais c'est sans doute Chardin, professeur au Prytanée militaire⁴¹) est beaucoup plus moderne.

- La dernière traduction date de 1823, et porte le titre de : *Méditations sur l'économie politique du Comte Verri, auteur des Nuits romaines, traduit de l'Italien sur la sixième édition, par Frédérick Néale*⁴². Elle est éditée par Masson fils aîné, libraire au 13 quai Malaquais. La typographie permet de réduire la préface de l'auteur à 3 pages, et l'ouvrage lui-même à 215 pages. *Meditazioni sulla economia politica* publiées en 1771, est donc sa contribution la plus remarquable à l'économie politique, science encore en devenir quant à ses méthodes et à son champ de connaissance. Mais dans son ouvrage, Verri en donne un tableau assez complet, portant sur les acteurs, les secteurs, les grands agrégats et les grands problèmes économiques. Dans le chapitre 5, il pose comme principe que pour encourager l'industrie, accroître la population, les facultés, la force et la culture d'un Etat, il faut augmenter autant qu'il est possible le nombre de vendeurs de chaque marchandise et diminuer autant que possible le nombre des acheteurs soit une augmentation continue de l'offre et une diminution continue de la demande, soit encore une concurrence parfaite tendant vers un monopsonne. La valeur de l'argent, n'est pas neutre et peu influencer le développement de l'industrie, l'offre et la demande et donc le niveau des prix. Les prix dépendent de l'abondance apparente d'un bien et du besoin que les consommateurs en ont. Pour Verri, auteur par ailleurs des *Réflexions sur la nature du plaisir et de la douleur*, le besoin est une espèce de douleur que les hommes cherchent à minimiser par l'activité et l'industrie. Mais les besoins ne sont pas seulement des désirs. Concrétisés par une sortie d'argent, ils forment la demande. L'abondance augmente avec le nombre de vendeurs, et les besoins augmentent avec le nombre des acheteurs. L'auteur exprime très clairement que la valeur d'un produit dépend du besoin et de l'abondance, c'est-à-dire de l'offre et de la demande et à ce titre, il annonce ses successeurs de l'école de Vienne. Il étudie aussi le problème de l'intérêt et de ses variations, de son influence sur la dette publique et des relations de l'Etat avec les banques, de la circulation des marchandises, de la monnaie et de sa nature, du commerce international et du change.

⁴¹ Dans le dictionnaire bibliographique La France littéraire, 1834, Tome 10 p. 126, de J.M. Quérard, "D'après Demanne, ce serait une nouvelle édition de la traduction de Mingard ; mais une note manuscrite que nous avons trouvée sur un exemplaire de cette traduction, appartenant à la bibliothèque royale, nous apprend qu'elle est de M. Chardin".

⁴² Cote BNF Mitterrand, Tolbiac R – 53444, microfiche : Mfiche R – 53444, notice FRBNF31565141, In-8°, IV-215 p.

Commentaire.

Le lecteur de Cantillon, d'A. Smith et de Boisguilbert se retrouve dans un univers familier (Schumpeter, 2014, Tome I, pp. 401-402). La population fait l'objet des chapitres 21 et suivants. Il étudie sa nature, sa localisation, les erreurs qu'on peut commettre en comptant les habitants, autant d'approches intéressantes de la démographie, complétée par une sociologie des classes de population, de la population envoyée aux colonies, et de l'animation de l'industrie en rapprochant les hommes. Plusieurs chapitres sont consacrés à l'agriculture, essentielle pour les physiocrates que Verri a lus. Le chapitre 30 aborde la question de l'impôt (figurant sous son nom ancien de tribut). Il constate que l'impôt peut causer la perte d'une nation de deux manières, soit lorsque le montant total des impôts excède les forces de l'Etat et n'est pas proportionné à la richesse universelle, soit lorsque l'impôt est strictement proportionnel à la richesse universelle. L'impôt est vicieusement réparti s'il frappe les plus pauvres, s'il y a abus du pouvoir des percepteurs d'impôts ou si il pénalise le développement de l'industrie et limite la production industrielle annuelle. Il évoque les problèmes des contribuables imposables, de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier et de l'impôt "indirect" sur les marchandises.

Pour terminer, après avoir donné des conseils sur la structure de l'administration des impôts et sur les douanes, il se demande si l'impôt est nuisible. Tous ces développements, où la sociologie explique souvent l'économie, font penser à Pareto. Il passe ensuite de l'étude technique des impôts, à l'esprit des finances et de l'économie et de leur caractères respectifs, avant de dissertar sur les qualités d'un ministre des finances et celles d'un ministre de l'économie. On sent que Verri est plutôt d'accord avec les principes de laissez-faire préconisés par les physiocrates. Ses théories économiques sont un compromis entre celles des physiocrates et celles d'Adam Smith. Sensible au niveau de l'activité économique globale, plutôt centré sur l'emploi, l'intérêt et la monnaie, en négligeant un peu l'épargne et l'investissement, on pourrait presque dire que le Comte de Verri est un keynésien avant la lettre. Schumpeter (1954) n'hésite pas à écrire qu'il y a une ligne continue du développement des idées, de Galiani à J.B. Say : Quesnay, Beccaria, Turgot, Verri, Condillac. "Tous ils relient directement le prix et le mécanisme de sa formation à ce qu'ils concevaient comme étant le but fondamental de l'activité économique, la satisfaction des désirs".

4 – Pourquoi s'intéresser au caractère des ministres ?

A notre époque, où beaucoup de ministres manquent de caractère, où les ministres des finances où de l'économie songent plus à leur fortune per-

sonnelle, à leur immunité fiscale et à leur réélection qu'aux affaires de leur pays, il peut être paradoxal de s'intéresser à ce qui ressemble de plus en plus à un oxymore : un ministre ayant du caractère. Le souhait de Verri est que le ministre des finances ait été "connu et éprouvé, avant de lui confier une autorité si étendue, et tant d'influence sur la tranquillité publique". Ces sages paroles ont été oubliées, en ces temps de crise où les ministres se définissent plus par leur obséquiosité, ou le volume de leur communication, plutôt que par leurs qualités d'êtres humains et leur altruisme. Sans doute que la finance et le commerce mondial ont apporté à la fonction un réalisme qui a fait oublier l'essence du pouvoir bien compris.

Et les ministres actuels, qui ne démissionnent que lorsque le scandale les condamne inévitablement, ne sont pas prêts à rentrer dans le rang une fois que leur mission est terminée et qu'elle a été un succès, mais ils ont plutôt tendance à s'incruster. Et peut-être que Voltaire est plus réaliste que Verri, lorsqu'il écrit⁴³ (Œuvres complètes, volume 5, 1836, Furne éditeur à Paris, p. 663, Les édits de sa majesté Louis XVI) : "Cette seule réflexion peut faire comprendre que le ministère des finances est aujourd'hui cent fois plus difficile qu'il ne le fut du temps du grand Colbert. Nous avons eu depuis lui vingt ministres d'une probité incorruptible ; mais aucun n'a pu débrouiller le chaos. La France peut se vanter d'avoir porté dans son sein le plus généreux de tous les hommes [le duc de Choiseul], qui, dans un double ministère, a uni pour jamais la France avec l'Espagne, et a donné la Corse à nos rois. D'autres ont fait du bien de tous les genres : mais qui liquidera un jour nos dettes ? Ce sera celui qui, ayant médité ces édits, aura l'inébranlable vertu et le génie du ministre qui les a faits". Verri conclut le chapitre sur un doute : "Je n'entends pas pour cela affirmer que ce soit précisément le seul moyen avec lequel un système corrompu de finance puisse se rectifier". Les qualités d'un homme ont parfois, suffi, pour restaurer les finances, comme l'ont montré la vie de financiers illustres, tels que Sully, ministre des finances d'Henri IV, ou Colbert ministre des finances de Louis XIV, ou même Turgot ou plus près de nous Joseph Caillaux ou Antoine Pinay. Pour tous ces ministres des finances qui ont eu un destin hors norme, la réflexion de Verri, affirmant que : "Il est aussi inutile que je dise combien la protection du souverain doit être forte et constante pour l'homme qu'il a choisi, contre lequel, dans tous les pays, s'élèveront les réclamations et les accusations", est pertinente. Maximilien de Béthune, duc de Sully (1559-1641) est devenu

⁴³ Mais Voltaire est-il aussi sérieux dans Zadig et le corridor de la tentation du roi de Serendib ? "Le roi Nabussan confia sa peine au sage Zadig. Vous qui savez tant de belles choses, lui dit-il ne sauriez-vous pas le moyen de me faire trouver un trésorier qui ne me vole point ?"

Commentaire.

ministre des finances lorsque Henri IV a compris qu'il pouvait confier les finances du royaume un homme administre très bien ses propres affaires.

C'est aussi le cas de Jean-Baptiste Colbert. Ils ont aussi la chance d'être assisté par des conseillers exemplaires. De nos jours, Antoine Pinay, peu sensible aux honneurs et jouissant de la protection du général de Gaulle, a aussi bénéficié de la protection du Prince. Joseph Caillaux (1863-1944) est un contre-exemple : malgré toutes les réformes et les chantiers qu'il a pu entreprendre, dont le moindre n'est pas la généralisation de l'impôt sur le revenu, son opportunisme politique, ses opinions changeantes, dans une 3^e République aux mœurs parlementaires improbables, vilipendé par ses collègues à cause de ses prises de position discutables, par les journalistes à cause de sa personnalité difficile, par Clémenceau son adversaire résolu, définitivement déshonoré par son vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain en 1940, c'est sans doute le type du ministre des finances qui aurait révulsé Pietro Verri. Dans son étude du ministre des finances, Verri insiste sur la personnalité. Dans le chapitre consacré au ministre de l'économie, il insiste plus sur la fonction, en particulier il doit : "Oter les obstacles, abolir les entraves, ouvrir les chemins à la concurrence qui anime la production, augmenter la liberté civile, laisser un champ vaste à l'industrie, protéger la classe des producteurs, particulièrement par de bonnes lois, de sorte que, ni l'agriculteur, ni l'artisan ne craignent le pouvoir du riche ; assurer un cours prompt, facile et désintéressé aux contrats, étendre la bonne foi du commerce, en punissant toujours la fraude, combattre avec tranquillité et avec fermeté , en faveur de la chose publique, étant donné que cette chose est toujours celle des gouvernants. Ne jamais désespérer du bien, mais toujours en accélérer la réussite, en répandant dans la nation les germes des vérités utiles". On est en présence d'un type parfait d'agent économique se mouvant dans l'économie pure, chère à Walras, à Cournot ou aux marginalistes autrichiens.

Conclusion

Laissons la parole à Verri lui-même : "Les écrivains ont plus d'influence sur la destinée des générations futures que les monarques eux-mêmes n'en ont sur celle des hommes vivants. Ils répandent les premières semences de leurs pensées : semences lentes à germer, il est vrai, mais que la jeunesse s'assimile, en sorte que l'écrivain détermine les opinions du siècle qui vient après lui". Bien sûr, étant donné sa fécondité littéraire et ses dons multiples, tout n'est pas absolument parfait dans l'œuvre de Verri. Il a été, avant tout, écrivain, non limité à un genre, mais aussi historien, sociologue,

psychologue, moraliste, et encore homme politique, militaire, homme d'action. Dans le milieu à la fois restreint, privilégié et international où ses qualités rayonnaient, il a apporté de nombreuses pierres à l'édification de la connaissance humaine. On peut saluer son apport à la politique, au droit pénal, à la science économique. Lombard de naissance, il a été séduit non seulement par les bâtisseurs français comme Sully ou Turgot, mais aussi par les philosophes français les plus éminents. Verri est peu étudié de nos jours, c'est dommage, et s'il est cité par Schumpeter 14 fois dans la première partie de son *Histoire de l'analyse économique*, 4 fois dans la deuxième partie et 3 fois dans la troisième, et si la Bibliothèque nationale de France a conservé 84 de ses œuvres, ce n'est sans doute pas un hasard.

Bibliographie

Bouvy E. (1889), *Le comte Pietro Verri, 1728-1797. Ses idées et son temps*, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}.

Verri P. (1771), *Meditazioni sulla economia politica*, Livourne, Stamperia dell'Enciclopedia.

Verri P. (1795), *Pensées et réflexions sur des objets importants d'économie politique*, traduit de l'Italien par Georges Mingard, Lausanne, Jules Henri Pott éditeur.

Verri P. (1799), *Economie politique du Comte de Verri*, traduit de l'italien sur la 7^e édition par Frédérick Néale, Paris, Masson fils aîné.

Verri P. (1823), *Méditations sur l'économie politique du Comte Verri, auteur des Nuits romaines*, traduit de l'Italien sur la sixième édition, par Frédérick Néale . Paris, La typographie permet de réduire la préface de l'auteur à 3 pages, et l'ouvrage lui-même à 215 pages.

Schumpeter J.A. (1954), *History of economic analysis*, Oxford, Allen and Unwin Ltd, traduction française Gallimard, en 3 tomes : *Histoire de l'analyse économique, I – L'âge des fondateurs, II – L'âge classique, III – L'âge de la science*, édition de 2014.

Annexes

1 – Pietro Verri en version originale sous-titrée :

1760 *Elementi del commercio* (Éléments de commerce).

Commentaire.

- 1761-1763 *Sul tributo del sale nello Stato di Milano e Sulla grandezza e decadenza del commercio di Milano* (Sur la taxation du sel dans l'Etat de Milan et de la grandeur et la décadence du Commerce de Milan).
- 1763 *Considerazioni sul commercio dello Stato di Milano* (Considérations sur le commerce de l'Etat de Milan).
- 1763 *Meditazioni sulla felicità* (Méditations sur le Bonheur).
- 1764 *Bilancio del commercio dello stato di Milano* (Balance commerciale de l'Etat de Milan)
- 1765 *Primo numero della rivista "Il Caffè". Sarà pubblicata ogni dieci giorni fino al maggio 1766* (Premier numéro de la revue "Le café" qui sera publiée tous les dix jours jusqu'en 1766).
- 1766 *Sull'innesto del vajuolo* (Sur la greffe de la petite vérole).
- 1769 *Riflessioni sulle leggi vincolanti il commercio dei grani* (Réflexions sur les lois qui règlent le commerce des grains).
- 1771 *Meditazioni sulla economia politica* (Méditations sur l'économie politique).
- 1776 *Storia di Milano* (Histoire de Milan).
- 1776 *Osservazioni sulla tortura* (Observations sur la torture).
- 1777 *Ricordi a mia figlia* (Conseils à ma fille).
- 1781 *Discorsi sull'indole del piacere e del dolore* (Discours sur la nature du plaisir et de la douleur)
- 1786 *Piano di organizzazione del Consiglio governativo ed istruzioni per il medesimo* (Plan d'organisation du Conseil d'administration et instructions afférentes).
- 1791 *Memoria cronologica dei cambiamenti pubblici dello Stato di Milano 1750-1791* (Mémoire chronologique sur le change public de l'Etat de Milan)
- 2003 *Edizione nazionale delle opere di Pietro Verri, Vol. I : Scritti di economia, finanza e amministrazione* (Edition nationale des œuvres de Pietro Verri, Volume I : écrits sur l'économie les finances publiques et l'administration).

2 - Les pages de garde des traductions françaises :

a) La traduction de 1795 :

P E N S É E S
ET
RÉFLEXIONS
SUR DES OBJETS IMPORTANS
D'ÉCONOMIE POLITIQUE
PAR M. LE COMTE DE VERRI.
Traduit de l'Italien.



A L A U S A N N E,
Chez JULES HENRI POTT
& Comp.

1795.

Commentaire.

b) La traduction de 1799 :

ÉCONOMIE POLITIQUE

D U

COMTE DE VERRI,

DE L'INSTITUT DES SCIENCES DE BOULOGNE,

TRADUITE DE L'ITALIEN

SUR LA SEPTIÈME ÉDITION;

O U

CONSIDÉRATIONS sur la valeur de l'argent et
les moyens d'en faire baisser les intérêts ,
sur les Banques , la balance du Commerce ,
l'Agriculture , la Population , les Impôts ,
etc. etc.

A P A R I S ,

CHEZ D U C A U R O Y , IMPRIMEUR - LIBRAIRE ,
RUE ET MAISON SORBONNE , n°. 382.

A N V I I I .

c) La traduction de 1823 :

MÉDITATIONS
sur
L'ÉCONOMIE POLITIQUE,
DU COMTE VERRI,
AUTEUR DES NUITS ROMAINES.
TRADUIT DE L'ITALIEN SUR LA SIXIÈME ÉDITION,
PAR FRÉDÉRIC NEALE.

PARIS,
CHEZ MASSON FILS AÎNÉ, LIBRAIRE,
QUAI MALAQUAIS, N° 13.
~~~~~  
**1823.**

### Parutions récentes

## **L'essai sur l'administration des entreprises industrielles et commerciales**

Par LINCOL (1869)

*Nouvelle édition scientifique*

*Saint-Denis, Edi-Gestion, 2015, 256 p.*

**C**ET ouvrage a disparu des bibliothèques françaises depuis l'année 1908 et a été cité pour la dernière fois dans une bibliographie générale d'histoire de la comptabilité l'année suivante. Cédric Poivret et Luc Marco ont retrouvé ce livre rare à la bibliothèque universitaire de Bâle. Un deuxième exemplaire se trouve aussi à la British Library.

Le nom de l'auteur est un pseudonyme issu du nom ou du prénom « Colin ». Dans la présentation du livre, Luc Marco retrace la recherche difficile du vrai nom de l'auteur. On sait seulement qu'il s'agit d'un expert-comptable en activité entre 1858 et 1870, et qu'il s'intéressait surtout à l'industrie de fabrication des limes en acier.

Le plan du livre montre tout de suite l'importance de l'ouvrage dans l'histoire de la pensée managériale française :

Introduction

Chap. I. De la constitution des entreprises.

I. Conception.

II. Des entreprises considérées sous le point de vue légal.

III. Actions.

Chap. II. Du capital et de son emploi.

I. Notions économiques.

II. Emploi du capital dans l'industrie.

III. Emploi du capital dans le commerce.

IV. Résumé.

Chap. III. Des rapports entre entrepreneurs et employés.

Chap. IV. Des services administratifs.

I. Direction.

II. Secrétariat. Correspondance.

III. Caisse.

IV. Portefeuille. Effets à recevoir. Effets à payer.

V. Comptes courants. Comptes courants d'intérêts.

VI. Factures.

VII. Magasins.

VIII. Main-d'œuvre.

IX. Services divers.

X. Comptabilité centrale.

Chap. V. De l'inventaire annuel.

Chap. VI. De la liquidation.

Bibliographie par L. Marco.

L'ouvrage se termine par deux annexes. D'abord une publicité pour la revue qu'éditionnait le libraire Eugène Lacroix : les *Annales du Génie Civil*, titre créé en 1862. Puis le seul article jamais publié sur cet auteur : celui de Gabriel Faure dans les *Cahiers Commerciaux* (Belgique) en février 1908.

Tel quel ce livre fait maintenant partie des grands classiques du management en France, entre les ouvrages de Courcelle-Seneuil (1855) *Manuel des affaires*, de Guilbault (1877) *Traité d'économie industrielle*, Prouteaux (1888) *Principes d'économie industrielle*, et Fayol (1916) *Administration générale et industrielle*. Lecture donc fortement recommandée à nos lecteurs et aux autres.<sup>44</sup>

Vincent AUTIN  
Université d'Antananarivo

---

<sup>44</sup> Cet ouvrage est disponible gratuitement en version électronique sur le site de l'IHPM.  
<http://ihpm.hypotheses.org>

### Parutions récentes

## **Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (circa 1800-circa 1914)**

Par Guillemette CROUZET

Résumé et présentation de l'ouvrage paru à Ceyzérieux, Champ Vallon, collection « Epoques », 2015, 670 pages.

**M**ON livre paru chez Champ Vallon et intitulé *Genèses du Moyen-Orient. Le golfe Persique à l'âge des impérialismes (c. 1800-c.1914)* est une histoire globale et non euro-centrée du Golfe, sur un long XIXe siècle, à un moment où l'Empire britannique était présent dans cette zone du monde. *Genèses du Moyen-Orient* propose ainsi une lecture critique de l'impérialisme britannique dans le Golfe de 1800 environ, quand Bombay intervint pour la première fois dans cet espace, à la veille de la Première Guerre mondiale et de la signature de la convention anglo-ottomane qui consacra le partage du nord du Golfe. La participation du Golfe à plusieurs systèmes spatiaux, - politico-administratifs et économiques, régionaux et mondiaux -, est au cœur de la réflexion. Ce phénomène est en effet déterminant non seulement du point de vue de l'histoire de la construction et de l'affirmation d'une puissance politique en devenir tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'espace sud-asiatique, l'Empire du Raj, -*the Great Indian Empire*-, mais aussi de celui des rapports entre les dynamiques politico-économiques de mondialisation et de régionalisation d'un espace particulier, le golfe Persique.

L'enquête présidant à la rédaction de ce livre a ainsi cherché à renouer les fils de deux « histoires » généralement conçues comme distinctes et à éclairer les interactions qui en procèdent, ce qu'aucun ouvrage sur le Golfe n'est parvenu à faire jusqu'à ce jour. La première est celle de l'impérialisme britannique et anglo-indien dans le Golfe, de son fonctionnement, de ses implications spatiales, idéologiques et de son imaginaire au XIXe siècle. Il s'est donc agi de retracer la construction politico-administrative mais aussi géo-historique, d'un espace, le Golfe. La seconde s'est attachée à démontrer l'insertion du Golfe dans différents espaces économiques, macro-régionaux et mondiaux, via l'étude de différents flux de produits. *Genèses du Moyen-*

*Orient* reconstitue ainsi le « feuilletage de spatialités » ou encore ce qui est appelé dans l'ouvrage l'espace palimpseste du « Golfe ». S'il y a un objet au centre de *Genèses du Moyen-Orient*, c'est bien l'espace, ou plutôt les « espèces d'espaces » du Golfe, pour reprendre une expression de Georges Perec<sup>45</sup>, - des espaces unis par la présence d'une étendue d'eau salée -, comme un monde composite et fortement plastique, en perpétuelle dilatation et recomposition dans les cours de durées courtes et longues, du fait même des interventions de différents protagonistes. Apparaissent dans le livre le Golfe des pêcheurs de perles, des marchands indiens, des trafiquants d'esclaves, le Golfe imaginé par certains voyageurs ou aventuriers britanniques, tels James Silk Buckingham ou le Colonel Chesney, le Golfe des Gouverneurs de Bombay, le Golfe encore du Vice-roi des Indes Georges Nathaniel Curzon. C'est également la genèse du « Golfe britannique » qui est retracée, celui créé par les *surveyors*, ingénieurs et officiers, s'étendant de la Basse-Mésopotamie, du Shatt el Arab au sud de Mascate, pour ce qui concerne la rive arabe et des confins de l'actuel Khuzestan à la côte du Mekran, pour les rivages perses. Cet ouvrage donne une importance égale aux rives arabes et perses, en occultant certaines polémiques de nature politico-idéologiques qui demeurent très vives actuellement, pour parler de « Golfe Arabo-persique ».

Or, partant de ce présupposé et pour précisément parvenir à connecter les deux dimensions présentées ci-dessus, ce sont le Golfe et « ses espaces riverains » qui sont au centre de l'analyse historique. Suivant la perspective heuristique décrite, et dans des mondes qui ignoraient la notion de « frontière » avant l'arrivée des Européens comme l'a indiqué l'historien Sugata Bose<sup>46</sup>, n'est pas uniquement considéré le Golfe dans ses limites géographiques « traditionnelles », « officielles » et « euro-centrées », mais plusieurs espaces connectés entre eux : la mer Rouge, la Perse, l'océan Indien, la péninsule Arabique ou encore l'Asie du Sud. Le problème de la profondeur de l'espace khalijien et de ses délimitations est posé de façon constante. Les « discontinuités » spatiales tracées par les Britanniques dans ces espaces sont de fait été continûment interrogées et déconstruites.

Sous l'éclairage de cette présentation, il serait tentant d'arguer que ce livre aurait emprunté beaucoup, pour ce qui est de la méthode et des problématiques, à des champs historiographiques féconds, comme ceux de l'histoire

---

<sup>45</sup> Georges Perec, *Espèces d'espaces*, Paris, Editions Galilée, 1974.

<sup>46</sup> Bose, Sugata, *A Hundred Horizons, The Indian Ocean in the Age of Global Empire*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2006 et 2009.



#### Parutions récentes.

globale, de l'histoire postcoloniale ou encore à la *World* et à la *Connected History* et parfois au « *subaltern studies* » ; il serait aussi possible d'avancer qu'il s'inscrirait dans ce que l'on a nommé le « *transnational turn* ». Comme cela a été avancé par certains historiens et notamment par Christopher Bayly<sup>47</sup>, il est parfois difficile de bien percevoir les enjeux de ces différents types d'histoire. Pour ne pas laisser planer de doutes et parce que je me méfie du nominalisme en histoire, je précise que ce travail peut difficilement être rangé dans une quelconque catégorie : ni ouvrage de *World* ou de *Connected History*, ni ouvrage sur le « Moyen-Orient » ou « l'Asie du Sud », ce livre est simplement un livre d'histoire, fruit d'une démarche et d'une formation avant tout chose personnelles.

*Genèses du Moyen-Orient* s'appuie sur un corpus de sources aussi vaste que diversifié. Parce que les sources d'une « histoire de l'espace » ne sont ni connues, ni répertoriées dans un nombre limité de fonds, la consultation d'un ensemble documentaire aussi élargi et varié s'est imposée comme une nécessité. Ce sont en premier lieu, et sans surprise, les archives des « administrations » impériales britanniques et anglo-indiennes qui ont été dépouillées. L'investigation a également été ouverte à un éventail diversifié de sources imprimées : récits de voyages, mémoires, compte rendus de surveys laissés par des acteurs britanniques, mais aussi par des témoins d'autres pays européens, documents géographiques divers.

La réflexion s'articule en dix chapitres. Les cinq premiers chapitres portent sur la mise en place, par plusieurs « outils » majeurs, de l'impérialisme britannique et anglo-indien dans le Golfe. Sont examinés plus particulièrement le débat sur le mode de gouvernement du Golfe au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les interventions de Bombay entre 1809 et 1850 contre les « pirates » khalijs, les représentations attachées aux « tribus » de la rive arabe ainsi que la lutte contre ce qui était un secteur économique parmi d'autres pour les populations des rives du Golfe et de l'océan Indien, la traite.

La perspective est celle de l'émergence, dans une constante violence faite à l'espace et à ses habitants par les armes et donc par le recours à des instruments « asymétriques », mais aussi par l'entreprise cartographique et les surveys, d'un espace politique, administratif et géographique, qui est replacé dans le cadre plus vaste de l'expansion des Indes en Asie du Sud<sup>48</sup>. La

---

<sup>47</sup> C. A. Bayly, Sven Beckert, Matthew Connelly, Isabel Hofmeyr, Wendy Kozol & Patricia Seed, « AHR Conversation: On Transnational History », *American Historical Review*, 111: 5, 2006, pp. 1440.

<sup>48</sup> Hélène Blais, *Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale*, Paris, Fayard, 2014.

construction de la « frontière d'eau et de sable » des Indes, le Golfe, et la vision attachée à cet espace et à ses habitants sont comparées à celles qui ont cours, au même moment, dans la zone nord-ouest du subcontinent indien. Est d'abord offert un éclairage sur l'environnement géophysique et sur le paysage géopolitique et est scrutée la vision du Golfe qui est présente dans les récits des voyageurs britanniques et qui identifie l'espace à un antimonde, une marge de l'œkoumène pour mieux justifier l'entreprise impériale britannique. Afin de vaincre la désolation d'un monde peuplé de créatures qui paraissaient sorties de l'Enfer, le seul horizon possible devait être l'intégration du Golfe au système anglo-indien.

Puis sont retracés les débuts de l'interventionnisme de Bombay dans le Golfe. L'idée selon laquelle il y eut un « prétexte pirate » inventé par Bombay pour légitimer son action est mise en valeur. Ce furent en effet les rivalités entre la Grande-Bretagne et la France napoléonienne pour la maîtrise de l'océan Indien ainsi que celles entre les Présidences indiennes en vue d'accroître leurs espaces de juridiction respectifs, qui se situent à l'origine de l'expédition de 1809 contre les « pirates » qawasimis. Le Golfe, au même titre que la côte du Gujarat, était en effet compris par la Présidence de Bombay comme une extension maritime de ses territoires.

Viennent ensuite deux scissions essentielles : la seconde expédition de Bombay dans le Golfe, en 1819 et le débat sur le mode de gouvernement du Golfe. Le processus de légitimation rhétorique de l'« attaque » contre Ras el Khymah est étudié. C'est le regard porté sur les populations du Golfe, et leur peinture comme des tribus violentes, converties à l'Islam le plus radical, qui est au cœur de l'analyse. Une mise en perspective de cette « catégorisation » des habitants du Golfe avec celle que connurent, entre autres, à la même époque, certaines « tribus » qui peuplaient les Indes est proposée. Les hésitations de Bombay quant au « statut administratif » du Golfe, la volonté originelle de la Présidence d'associer les puissances régionales à sa gestion témoignent de l'empirisme qui caractérisa l'impérialisme de Bombay dans l'espace khalijien au cours de la première moitié du XIXe siècle. Une phase essentielle de l'impérialisme anglo-indien dans le Golfe est distinguée : les campagnes de surveys qui furent organisées par Bombay mais surtout par Calcutta entre 1820 et la veille de la Première Guerre mondiale. Il est alors retracé comment l'espace khalijien, qui était quasiment un « blanc » sur les cartes, fut progressivement cartographié et « créé » par les *surveyors* britanniques. L'invention scientifique du Golfe comme un espace géographique et la naissance du « Golfe britannique » sont ainsi mises au jour. Enfin est abordé le problème de la traite des es-

#### Parutions récentes.

claves et du combat des Britanniques contre une pratique inhumaine qu'ils voulaient éradiquer. Il est démontré qu'en endossant le rôle de « gendarme » des eaux khalijiennes et de celles du nord de l'océan Indien, les Britanniques s'insérèrent politiquement et économiquement dans un dispositif régional fort complexe. La lutte contre la traite et l'esclavage fut ainsi un outil d'ingérence territoriale qui servit, dans le cas précis du Golfe, à la poursuite de la construction d'un ourlet de « *protected states* » sur la « Côte de la Trêve ». Quant à l'étude des flux d'esclaves et du réseau de la traite, de sa profondeur et des marchés acheteurs, elle permet de considérer des degrés d'ouverture économique et des modèles de construction spatiale fort divers.

La suite du propos se concentre, en cinq autres chapitres, sur l'internationalisation croissante du monde khalijien au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et sur la progressive création de cet espace composite appelé le « Moyen-Orient », centré autour du Golfe, et dont nous soutenons qu'il fut empiriquement inventé aux Indes. Il est établi que « l'espace khalijien » fut véritablement compris par Londres et les Indes à partir de 1840 environ, ainsi qu'en témoignent les divers projets étudiés, comme un espace autorisant la mise en contact des terres et des mers de plusieurs continents. L'intérêt porté au Golfe principalement par les Ottomans, les Français, mais aussi les Russes et les Allemands est examiné tout comme le sont les liens entre ces velléités impérialistes et la dernière phase de « conquête » britannique du Golfe. Il est possible de mettre en lumière par ailleurs l'insertion économique du Golfe dans ce que les historiens ont appelé « *the expanding world economy* », à travers le double effet d'un désenclavement accentué au fil des décennies et d'une progressive augmentation quantitative des flux commerciaux, tout en ne perdant pas de vue les liens marchands et les interpénétrations avec les espaces macro-régionaux, fortement actifs au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les changements ayant opéré dans le regard porté sur le Golfe et ses espaces riverains sont donc explorés. De marge, le « Golfe », en gagnant en structuration, se mue en un « couloir », en un espace plastique qui permet alors de connecter, grâce à différents projets de « développement », la péninsule Arabique, l'Asie du Sud, l'Afrique de l'Est avec l'Asie centrale ainsi qu'avec la Méditerranée, ses rives orientales et celles d'Afrique du Nord. Le débat qui prit forme autour de la question de l'ouverture du Tigre et de l'Euphrate à la navigation à vapeur et de la construction de la « direct route » mésopotamo-khalijienne pour rejoindre les Indes est détaillé.

D'autres entreprises qui concernèrent l'Iraq ottoman et la Perse, à l'exemple de celle de la « *Karun River* » sont examinées.

Suit un tableau synthétique des échanges du Golfe Arabo-Persique, par une exposition des principales marchandises importées et exportées à des échelles variées. Nous en venons à l'étude des flux commerciaux qui pendant quelques décennies prouvent l'existence d'un véritable « cycle » de la perle et témoignent de l'intégration d'un micro-espace, la rive arabe du Golfe qui s'étendait du Koweït à la péninsule du Musandam, dans les jeux de l'économie mondiale.

La focale d'analyse s'élargit ensuite. Les flux de dattes - principalement cultivées en Iraq ottoman, en Oman, mais aussi sur les rives du Golfe -, fournissent en effet une illustration de la participation de la macro-région du Golfe à la globalisation économique du monde. Puis c'est la contrebande d'armes liant le Golfe à la frontière nord-ouest des Indes qui est l'objet de l'enquête, ainsi que les réponses de Bushire, de Londres et de Calcutta à ces trafics.

Dans ce contexte, ce sont les Français que l'on « retrouve », cette fois à Mascate, tentant de se « tailler », entre 1880 et 1905 environs, une place dans le jeu géopolitique de l'océan Indien septentrional et du Golfe. Avec ces crises politiques causées par l'impérialisme français, l'indépendance spectaculaire des Indes à l'égard de Londres se manifeste. De plus, l'intransigeance anglo-indienne face aux Français fait apparaître la volonté et le projet politique d'un homme, le vice-roi des Indes, Lord Curzon, qui rêvait de faire du Golfe le pivot d'un espace alors en devenir, le Moyen-Orient.

Enfin, l'enquête se clôt sur des pages qui retracent la « conquête » de « l'Upper Gulf » et identifie les causes qui poussèrent Calcutta et Londres à placer sous leur domination ces territoires. Les visées allemandes, ottomanes et russes dans le Golfe sont scrutées. Le récit du voyage de Lord Curzon dans le Golfe en 1903 achève de démontrer la place centrale du Golfe dans le dispositif de l'Empire anglo-indien.

Quant aux conclusions de l'ouvrage, elles sont de plusieurs ordres. C'est d'abord l'importance du Golfe dans l'Empire anglo-indien qui est saisie. Est démontrée l'importance de la mise en situation de l'histoire de la construction politico-administrative et géo-symbolique du Golfe dans l'histoire même de l'expansion de la Présidence de Bombay d'abord, puis de la constitution de l'Empire anglo-indien. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où

#### Parutions récentes.

Madras et Calcutta rivalisaient pour l'acquisition de nouveaux territoires, et tandis que la Présidence de Bombay tentait d'agrandir son espace de juridiction, le Golfe fut d'abord regardé depuis les Indes comme une marge infestée de « pirates » et peuplée de « tribus » qu'il convenait de « pacifier » et de « discipliner ». Ensuite, au sein de l'Empire du Raj, le Golfe eut un rôle particulier, celui d'une frontière d'eau et de sable, protégeant les Indes, au même titre que par exemple la Birmanie ou l'Afrique de l'Est. La démarche comparatiste propre à cette étude a mis en valeur les similarités dans les « traitements », militaire et rhétorique, réservés aux tribus khali-jennes et aux populations de la côte du Gujarat ou de la zone nord-ouest du subcontinent indien.

Il est également donné dans l'ouvrage toute leur portée aux spécificités structurelles et chronologiques de l'impérialisme anglo-indien dans le Golfe. *Genèses du Moyen-Orient* insiste sur la nécessité d'isoler deux temps dans la mainmise anglo-indienne sur l'espace khali-jien. C'est tout d'abord le « Lower Gulf », c'est-à-dire la dite Côte de la Trêve et l'Oman, qui fut « conquis » et « structuré » par les interventions de Bombay, de 1810 environ jusqu'au milieu des années 1850. Puis, l'Upper Gulf attira l'attention des Indes dans le contexte d'une « renaissance ottomane » dans cette zone, dès le début des années 1870. Bannissant toute téléologie, ce sont les hésitations constantes de Bombay, puis de Calcutta, à propos du mode de gouvernement du Golfe que mon travail retrace. Cet ouvrage insiste sur l'existence indéniable d'une véritable autonomie des Indes, agissant comme une entité politique autogérée dans l'ensemble de la zone « sud-asiatique », c'est-à-dire le subcontinent indien, le sud de l'Asie centrale, l'océan Indien occidental et oriental ou encore ce que l'on appelle parfois « West Asia », soit le Golfe et ses espaces riverains.

Les moyens par lesquels les Britanniques s'imposèrent à l'espace khali-jien ont été scrutés : interventions armées hyper violentes, signatures de traités à différentes échelles, *surveys* et confections de cartes, patrouilles sur les mers et autres procédés visant à bâtir un espace où la norme et le droit occidentaux furent imposés par la force. De plus, découlant directement de ce champ de l'enquête, l'ouvrage explore la rhétorique qui vint justifier « l'absorption » du Golfe par Bombay et le Raj. Accusations de piraterie et de troubles à la paix des mers formulées à l'égard des « tribus » khali-jennes, existence itérative d'une menace extérieure sur les Indes incarnée par les Français, les Russes, les Allemands, les Ottomans ou encore les Wahhabites, nécessité de lutter contre des formes de commerce jugées illicites - traite d'esclaves et trafic d'armes -, ou encore incapacité des puis-

sances régionales à résoudre les problèmes inhérents à l'espace khalijien, autant d'idées et d'images qui furent récurrentes dans le discours anglo-indien. Cet angle d'analyse a en outre été le point de départ d'une remise en question de l'idée d'un Empire anglo-indien « triomphant » dans le Golfe. A l'encontre de l'historiographie traditionnelle, et en élément-clef de la réflexion, *Genèses du Moyen-Orient* insiste sur le fait que les Britanniques demeurèrent dans le Golfe dans une position constante « d'outsiders », cherchant de façon persistante à redéfinir leur rôle et leurs relations avec les puissances locales et régionales. Plutôt qu'un unique espace « britannicisé », le feuilletage de spatialités qui a ainsi été identifié donne à lire une superposition de « territoires » jouant à la fois dans l'interdépendance et de manière autonome : celui, politico-administratif et géographique bâti par la puissance anglo-indienne, celui symbolique et imaginaire né dans l'esprit de ces hommes qui pensaient l'empire britannique comme l'héritier de celui des Assyriens et d'Alexandre, celui enfin des habitants du Golfe, mobile et se jouant des lignes tracées et des juridictions en place. Ainsi, le « Golfe britannique » ne fut-il qu'une « supra-structure », tentant d'incorporer ces multiples espaces, par notamment l'imposition de frontières fixes, dans un monde qui demeurerait fait de fluidité.

Quant à l'analyse des structures économiques du Golfe elle a fait apparaître la précoce mondialisation de cet espace, à travers notamment deux flux de produits, les perles et les dattes, mais aussi l'existence d'une économie dynamique qui connaîtra une crise sévère au début des années 1930. La ramification et la capillarité des réseaux de commerce comme la diversité des échanges ont permis de mettre en valeur l'insertion du Golfe dans plusieurs ensembles économiques macro-régionaux ainsi que sa participation à ce qu'on peut nommer « le système de l'océan Indien ». Le poids de la rive arabe dans les échanges économiques, avec les ports de Mascate, de Koweït ou encore de Bahreïn, a été souligné ; ce qui a autorisé une réévaluation des appréciations de l'historiographie tendant à souligner une domination économique de la rive perse.

Enfin, de plus larges interrogations irriguent le questionnement historique au cœur de *Genèses du Moyen-Orient*. En effet, c'est précisément en cherchant à comprendre l'évolution de la place du Golfe et de ses espaces riverains dans le système anglo-indien que j'ai vu lentement et fondamentalement poindre le concept de Moyen-Orient, avec en son centre l'espace khalijien. En revenant aux sources de cette invention à la fois empirique et informelle qui eut lieu aux Indes, sans doute dès la première moitié du XIXe

#### Parutions récentes.

siècle, *Genèses du Moyen-Orient* livre précisément une vision du Moyen-Orient qui s'écarte des stéréotypes dominants

A ce « Middle East », théorisé par Valentine Chirol et l'Amiral Mahan à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, les hommes de Bombay et de Calcutta donnèrent une « identité » qui ne reposait nullement sur la religion, pas plus que sur une quelconque pensée orientaliste. Cet espace de « l'entre-deux », axé sur le couloir khalijien, devait être un univers de prospérité, là où Francis R. Chesney, William Willcocks et Lord Curzon rêvaient de voir renaître, entre le Shatt et Arab et les prospères vallées du subcontinent indien, un peu de la fécondité légendaire du Jardin d'Eden ou des jardins suspendus de Babylone. Ce Moyen-Orient sous domination britannique allait en outre permettre de mettre en connexion, grâce à la puissance des steamers et des locomotives à vapeur, les terres et les mers de plusieurs continents, l'Europe avec l'Asie, la Méditerranée avec l'océan Indien et la mer Rouge. Il faut ici le redire l'histoire ruse bien souvent avec les historiens. Certes la sémantique, en 1902 et 1903, avec l'invention du « Middle East », leur fournit un marqueur positif qui peut leur permettre d'identifier la prise de conscience d'un phénomène historique alors en œuvre ; mais elle leur cache aussi l'épaisseur d'un passé au cours duquel ce phénomène avait été pressenti, préfabriqué...

\*

GUILLEMETTE CROUZET

# GENÈSES DU MOYEN-ORIENT

LE GOLFE PERSIQUE À L'ÂGE DES IMPÉRIALISMES

(VERS 1800-VERS 1914)

*Préface de Christopher A. Bayly*



Époques  
CHAMP VALLON



***REVUE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE DU MANAGEMENT***  
***Numéro 2***

**Dossier : Les musées en question : Houdy & Baujard**

**La filière Bois : Bodolec**

**Le gestionnaire bibliophile : Marco**

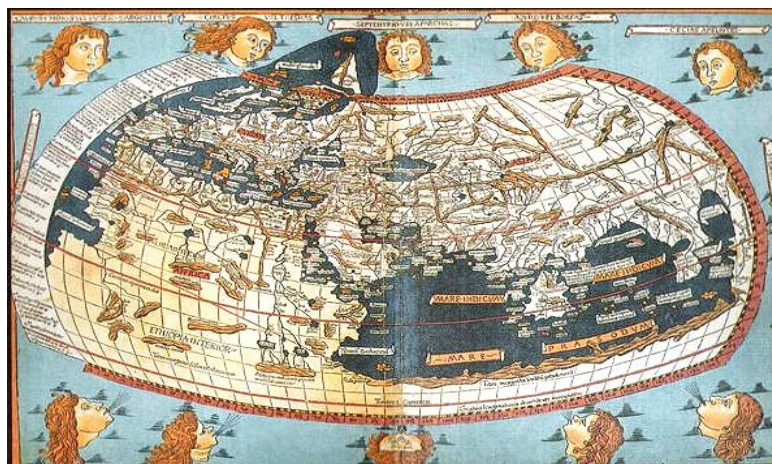
**Les agences de notation : Degos & Ben Hmiden**

**Documents**

**La Compagnie des Indes Orientales**

**Un bon ministre de l'économie et des finances**

**Parutions récentes : Lincol & Crouzet**



**17 euros franco de port**